



ASSOCIATION LOI 1901

SOUTIEN AUX MINEURS ÉTRANGERS EN DIFFICULTÉ

Rapport d'activité 2011

Repérage et accompagnement vers le droit commun
des mineurs étrangers en danger, isolés ou mal accompagnés

70 rue Douy Delcupe 93100 Montreuil
01.41.58.14.65 / 01.43.62.94.36 / contact@horslarue.org
www.horslarue.org

SOMMAIRE

1.EDITO	p.4
2.PRESENTATION DE L'ASSOCIATION HORS LA RUE	p.8
3. ACTION EDUCATIVE	p.10
3.1 OBJECTIFS GENERAUX ET PRINCIPES D'ACTION.....	p.10
3.1.1 OBJECTIFS.....	p.10
3.1.2.Principes soutenant notre action.....	p.11
3.2 MOYENS D'ACTION.....	p.13
3.2.1 Le centre de jour.....	p.13
A/ L'acceuil au centre de jour.....	p.14
B/ Les cours de français et d'alphabétisation	p.17
C/ Les activités	p.20
3.2.2 L'équipe mobile.....	p.22
A/ Les lieux d'activités.....	p.22
B/ Les lieux de vie.....	p.32
C/ Les tournées de repérage ponctuelles.....	p.35
3.3. PROJETS SPECIFIQUES	p.37
3.3.1 Le projet "Un permis pour l'emploi".....	p.37
3.3.2 Séjour de rupture en Lozère	p.40
3.3.3 / Projet de prévention aux addictions par une médiation éducative : réalisation d'une "BD-Photo"	
prévention.....	p.42
4. DESCRIPTION QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE	p.44
4.1 NOMBRE DE JEUNES RENCONTRES ET ACCOMPAGNES.....	p.45
4.2 CARACTERISTIQUES DE NOTRE PUBLIC.....	p.45
4.2.1 Genre et âge.....	p.45
4.2.2 Origine géographique des enfants.....	p.46
4.3 DONNEES QUANTITATIVES SUR L'ACTION DE HORS LA RUE	p.47
4.3.1 Mode de rencontre des nouveaux contacts.....	p.47
4.3.2 Fréquentation du centre de jour.....	p.48
4.3.3 Durée d'accompagnement des jeunes	p.48
4.3.4 Mineurs ayant eu accès à une protection	p.49
5. LES OBSTACLES A L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	p.52
5.1 LA PROTECTION DES MINEURS ETRANGERS, ENTRE INADAPTATION DES DISPOSITIFS ET ABSENCE DE VOLONTE POLITIQUE.....	p.53
5.1.1 L'ACCES A LA PROTECTION	p.53
A/ La notion de danger.....	p.53
B/ Des signalement inopérants	p.54
C/ Le déni de protection	p.55
D/ La prise en charge à minima	p.57
E/ Des mesures de protection inadaptées	p.58
5.1.2 L'ACCES A L'EDUCATION	p.59
A/ Les obstacles à la scolarisation.....	p.59
B/ Les obstacles à l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi	p.61
5.3 LES MINEURS DELINQUANTS-VICTIMES, LE CHOIX DE LA REPRESSION.....	p.62
5.3.1 La délinquance des mineurs roumains, entre communication politique et réalité	p.62
5.3.2 La sanction du délinquant l'emporte largement sur la protection de la victime.....	p.63
5.3.3 Le travail d'Hors la rue auprès des jeunes détenus	p.64

5.4 LES MINEURS DELINQUANTS VICTIMES, LA NECESSITE DE LA PROTECTION.....	p.67
5.4.1 Le profil des jeunes.....	p.67
5.4.2 Le dispositif expérimental d'éloignement.....	p.68
A/ Un temps d'accroche : la permanence UEAT.....	p.70
6. ANALYSE ET RECHERCHE : LES PROJETS EUROPEENS.....	p.73
6.1 SRAP.....	p.73
6.2 ACKNOW.....	p.75
6.3 PUCAFREU.....	p.75
6.4 REVENI.....	p.76
7. LA COMMUNICATION.....	p.77
7.1 LA CAMPAGNE D'AFFICHAGE.....	p.77
8. ANNEXES.....	P.81

ONT PARTICIPE À LA REDACTION DE CE RAPPORT

L'équipe éducative :

Mathilde ARCHAMBAULT, Florina ALBU, Carine ESTAGER, Tom HERRARD, Morgane SIRI, Julian VARGA, Bénédicte CABROL, Solène DOUCET, Elise BERTHOME.

Le chargé de mission Traite des êtres humains :

Jean Philippe LEGAUT
Martina ANDREEVA (chargée de projet PUCAFREU)

L'équipe administrative :

Séverine CANALE, Ana-Maria DAVID, Damien NANTES.

1- EDITO

En 2011, la situation des mineurs étrangers en danger dans notre pays s'est profondément dégradée.

Les jeunes sont plus nombreux - le nombre de nouveaux jeunes que nous rencontrons chaque année a augmenté de près de 30% en 2011 ; leur situation s'aggrave avec une hausse des situations de prostitution, de la traite et la dégradation de leurs conditions sanitaires et psychologiques ; ils sont de plus en plus jeunes avec un âge moyen des jeunes rencontrés par nos équipes qui plonge en 2011 en dessous de la barre alarmante de 14 ans.

Alors que cette situation extrêmement préoccupante devrait constituer une priorité absolue, les solutions apportées par les pouvoirs publics sont quasi-nulles et les dispositifs existants de protection de l'enfance se dégradent. L'Etat réduit son engagement financier et n'assume pas ses responsabilités régaliennes tandis que les collectivités locales, de droite comme de gauche, déclarent maintenant ouvertement que les mineurs étrangers coûtent trop cher, trouvent des moyens détournés pour ne pas les prendre en charge et mettent en place des dispositifs d'accueil dont la première fonction semble être le tri des enfants qui s'y présentent pour réduire le nombre de jeunes accueillis.

A Paris, cet hiver 2011-2012, tous les jours et y compris pendant les nuits les plus froides, des enfants parfois très jeunes ont dormi dehors faute de place.

Faut-il le rappeler, le public dont nous nous occupons est constitué de mineurs, d'enfants, c'est à dire d'êtres en construction, par définition vulnérables, dont la société doit assurer la protection et le bien-être. Cette obligation est éthique, juridique (au regard du droit français et international) et relève également du simple bon sens humain, de la morale commune.

A n'en pas douter, vu leur situation, si ces mineurs étaient français, leur prise en charge serait immédiate et les moyens déployés seraient à la hauteur. Pourtant, quand on parle d'enfants, le droit, l'éthique et la morale devraient nous imposer de ne pas nous poser la question de la nationalité ; aujourd'hui, c'est très loin d'être le cas.

Faut-il que nous soyons descendus si bas pour que nous soyons désormais obligés de convaincre que la nation se doit de protéger ses enfants en danger ?

Une situation préoccupante des enfants de la communauté rom face à l'absence totale de réponse adaptée

Une grande partie des jeunes que nous accompagnons est constituée de jeunes roumains migrants pour la majorité appartenant à la communauté rom. Ces mineurs font directement les frais des politiques et des discours de stigmatisation à l'encontre de cette communauté.

Le maintien de dispositions dérogatoires interdit l'accès au travail ou à la formation professionnelle pour eux et pour leur famille (lorsqu'ils en ont) et les maintient donc dans la plus grande misère. C'est cette situation économique qui conduit une partie d'entre eux à se mettre en danger à travers des

situations d'errance, de mendicité, de prostitution, de petits larcins sans gravité, etc. La politique d'expulsion systématique (des bidonvilles ou du territoire) réduit très souvent à néant les quelques tentatives d'accompagnement social. Les obstacles sont innombrables ne serait-ce que pour faire respecter le droit à la scolarisation des enfants. A cette réalité s'ajoutent les discours qui entretiennent la peur, le rejet voire la haine.

Pour ces enfants en danger, nous sommes confrontés à une absence totale de solution, y compris lorsque les jeunes sont demandeurs. Le placement n'est adapté que dans de rares situations ; de fait, les institutions semblent l'avoir acté, et n'y recourent même plus. Des mesures existantes d'assistance éducative (administratives ou judiciaires) pourraient répondre à de nombreux besoins mais elles ne sont jamais mises en œuvre faute de services compétents.

Ces mineurs sont ainsi, faute de moyens, de dispositifs adaptés, et surtout de volonté politique, laissés à l'abandon et dans une très grande précarité sanitaire et sociale.

Un phénomène d'exploitation et de traite des enfants en forte augmentation, sans qu'aucun dispositif de protection adapté ne soit mis en place

La situation de ces enfants (roumains migrants) favorise les phénomènes d'exploitation et de traite des êtres humains. Sur le terrain, le constat est alarmant. En 2011, un tiers des jeunes que nous avons rencontré était en situation d'exploitation (vol forcé et prostitution).

Assurer la protection de ces jeunes est particulièrement difficile puisqu'il n'existe pas de dispositif de prise en charge à même d'assurer leur protection et en particulier leur éloignement des adultes qui les exploitent.

La pression médiatique et politique sur la question de la délinquance des mineurs roumains, son instrumentalisation, est un obstacle majeur à la recherche de solutions. Bien que l'existence de « réseaux d'exploitation » soit désormais souvent mise en avant par les discours politiques et parfois même très exagérée par rapport à la réalité d'un phénomène bien plus complexe et hétérogène, cela ne se traduit pas par une volonté de protection des victimes.

Une politique répressive contre les mineurs roumains qui conduit à des drames humains

La lutte contre les phénomènes de traite se heurte à la politique répressive mise en place par le Gouvernement et à la communication à outrance sur ces questions. Les injonctions politiques empêchent de mieux connaître et appréhender ces phénomènes. Les quantifier est par exemple quasi impossible tant les chiffres communiqués en matière de délinquance mêlent des réalités différentes allant de la mendicité à l'agression. De plus les consignes données aux policiers et la politique pénale qui cible particulièrement ces mineurs conduit à une augmentation mécanique des chiffres les concernant.

Il ne s'agit pas pour nous de nier la réalité – il y a une délinquance des mineurs d'Europe de l'Est qui se développe dans le cadre de phénomènes d'exploitation. Nous nous battons d'ailleurs pour faire connaître et reconnaître la situation de ces jeunes. Mais cela doit conduire à renforcer les politiques de protection de ces enfants : nous sommes au contact permanent de ces jeunes, nous savons qu'un autre avenir est possible pour eux, ils en ont la possibilité, ils en ont la volonté. Les seules politiques répressives conduisent à une impasse, conduisent à l'aggravation de la délinquance, conduisent à des drames humains.

Aujourd'hui, du fait des injonctions politiques contre les enfants roumains, des mineurs qui sont avant tout victimes sont plus durement sanctionnés et subissent des peines longues qui se rapprochent de celles appliquées à des majeurs pour les mêmes faits.

La réponse répressive qui consiste aujourd'hui à envoyer des mineurs de moins de 15 ans, exploités, derrière les barreaux pendant plusieurs mois – jusqu'à 9 mois pour des vols de portable - n'est pas acceptable. Elle est même inhumaine car elle constitue une violence inouïe infligée à ces enfants que nous rencontrons en prison, et elle est contre-productive puisque la prison pour ces mineurs est bien plus criminogène que dissuasive.

La prise en charge des mineurs isolés étrangers régresse dans notre pays

Si la situation est particulièrement difficile pour les mineurs étrangers en danger pour lesquels rien n'est prévu, elle est à peine meilleure pour ceux qui sont pourtant tout à fait connus, demandeurs et pour lesquels le droit impose cette prise en charge.

Il s'agit des jeunes généralement qualifiés de « mineurs isolés étrangers ». Ces mineurs sont pour la plupart en région parisienne, de nationalités variées, et aspirent à une protection. Ils sont demandeurs, le plus souvent avides d'apprendre le français, de se former et de travailler. Pourtant, leur accueil est aujourd'hui vécu comme une charge en particulier par les départements. En 2011, le département de Seine Saint-Denis a cessé de les accueillir pendant un mois tandis que le Conseil Général de Paris a mis en place un dispositif d'externalisation de l'accueil de ces jeunes qui limite leur accès à une protection pour des raisons souvent obscures comme un âge « jugé trop proche de la majorité ». Cet hiver jamais autant de mineurs n'avaient dormi dans la rue à Paris, et la situation se poursuit voire empire.

Pour ces situations inquiétantes, nous pensons que notre travail comme celui des autres associations qui œuvrent dans ce domaine est plus que jamais nécessaire. Nous menons un travail de longue haleine dont les résultats ne sont pas toujours perceptibles à court terme. Il faut du temps pour qu'un jeune « abîmé », « déstructuré » se reconstruise et puisse de nouveau s'inscrire dans un projet de vie.

La situation dans la rue justifie notre présence et notre action. Mais celle-ci ne prend réellement son sens que si les institutions se mobilisent pour trouver les réponses adaptées à ces jeunes. Nous ne pouvons mener un travail éducatif et les aider à s'orienter que si la société est prête à leur faire une

place. Il faut une volonté politique pour passer de ce qu'il faut bien appeler une logique de rejet à une logique d'accueil.

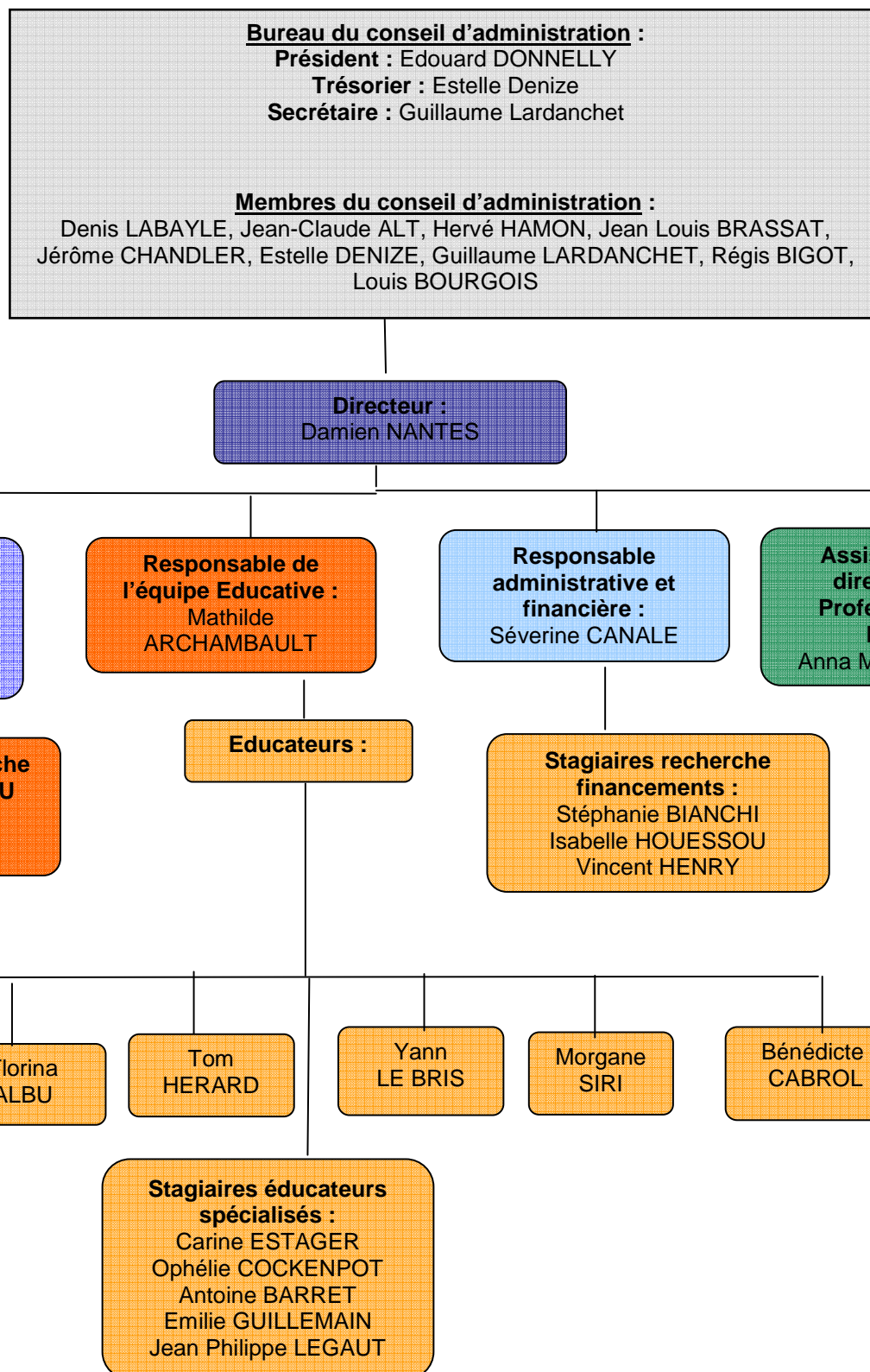
Inquiets mais pas découragés, nous espérons que l'année 2012 sera l'année du réveil et de la prise de conscience collective des dérives actuelles, indignes de notre nation.

Hors la rue continuera à se mobiliser pour travailler auprès de ces jeunes dans la rue mais aussi pour être leur porte-voix dans le débat public.

Edouard DONNELLY

Président

2 – PRESENTATION DE L'EQUIPE DE HORS LA RUE



L'équipe salariée est renforcée pour certaines actions par des bénévoles. Ceux-ci se sont particulièrement impliqués en 2011 sur les cours de Français Langue Etrangère (FLE) dispensés au sein de notre centre de jour et sur les actions de communication.

Nous remercions particulièrement les bénévoles FLE 2011 :

Marie-Jo Keraghel, Lyliane Niculescu, Miruna Popescu, Cécile Débarge, Virginia Bach, Marie-Paule Thiriat, Marie France Piton, Lamia Magliuli, Anne Gaëlle Dartigue, Emma Saunders, Adeline Neef, Valerica David, Tessa Coeffe et Isabelle Houessou.

Nous remercions, les stagiaires qui ont participé à l'activité d'Hors la rue en 2011 :

- Les stagiaires en recherche de financements et communication : Isabelle HOUESSOU, Stéphanie BIANCHI, Vincent HENRY.
- Les stagiaires éducateurs spécialisés : Carine ESTAGER, Ophélie COCKENPOT, Antoine BARRET, Emilie GUILLEMAIN, Jean Philippe LEGAUT.

Nous remercions également :

- Mr François LE VERT, Directeur de la communication chez VINCI PARK, pour son soutien,
- Franck SIMON, webmaster, pour le travail de veille sur le site Internet,
- Charlotte LE DANTEC, graphiste, pour la campagne d'affichage,
- Laurent ZYLBERMAN, photographe, pour la campagne d'affichage,
- Estelle DENIZE et Guillaume LARDANCHET, membres du CA et référents communication.

3. ACTION EDUCATIVE

3.1 OBJECTIFS GENERAUX ET PRINCIPES D'ACTION

L'action menée par le personnel éducatif de l'association Hors la Rue a pour objectif de « **favoriser et rendre effectif l'accès au droit des mineurs étrangers en danger dans un contexte migratoire** ». Ces droits sont définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Dans le cadre de la protection de l'enfance, notre mission première est donc la protection, la prévention, l'intégration et la lutte contre les exclusions sous toutes leurs formes par l'accompagnement des mineurs vers les dispositifs de droit commun.

L'action est en priorité dirigée vers les mineurs les plus éloignés de toute prise en charge, vers ceux qui ne sont pas demandeurs de protection. En raison de l'histoire de l'association et des compétences de l'équipe (linguistiques, culturelle etc.), nous intervenons plus particulièrement auprès de ceux originaires d'Europe de l'Est et/ou issus de la communauté Rom. Nous travaillons notamment en faveur des mineurs en situation de traite des êtres humains.

3.1.1 Principes soutenant notre action

***La libre adhésion** : pour des jeunes en situation de rue, le sentiment de liberté est primordial. Il faut donc « aller vers » les jeunes, dans leur milieu, de façon volontaire et respectueuse, en leur reconnaissant le droit de choisir librement ce qui est bon pour eux, tout en les incitant à adhérer à des propositions éducatives à même de les accompagner vers une sortie de rue. Que ce soit au centre de jour ou dans la rue, l'adhésion librement consentie est toujours recherchée et favorisée.

***La connaissance des publics** : de leur parcours, de leur culture, de leur langue nous semble être un élément primordial pour pouvoir apporter une réponse éducative pertinente et pérenne. C'est pourquoi l'association, du fait de son histoire et de ses compétences, priorise son action en direction des jeunes originaire de l'Europe de l'est et plus précisément de Roumanie.

***Le travail en partenariat** : l'accès au droit commun, la prévention des risques et l'insertion sociale ne peut se faire sans l'accès des jeunes aux équipements de formation, de loisirs, au monde du travail, à l'hébergement, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement. C'est pourquoi le développement et le renforcement des partenariats avec des institutions ou d'autres associations, est un enjeu récurrent.

Les changements de public, de situation, l'adaptation aux problèmes rencontrés, mais aussi l'inexistence de réponse adaptée à notre public, expliquent la diversité des actions mises en œuvre, et impliquent un développement constant des relations partenariales à court, moyen ou long terme, pour remplir ces missions.

***La non territorialisation de l'action :** l'action est menée sur les territoires des jeunes, lieux de vie, d'activité, de passage. Ces lieux changent fréquemment ce qui implique une mobilité importante de l'équipe. Nous intervenons sur l'ensemble de la région Ile de France, où vivent la plupart des jeunes rencontrés en tournées ou fréquentant le centre de jour. Cette non territorialisation de l'action garantit notre présence là où les besoins émergent, et nous permet d'exercer pleinement notre mission de repérage, de diagnostic et de veille sociale.

3.1.2 Objectifs spécifiques de notre action

***Repérer :** chaque tournée est pour nous l'occasion d'entrer en contact avec de nouveaux jeunes, seuls ou en groupes. Nous attachons une importance particulière au fait d'aller vers les jeunes les moins demandeurs de protection. Que ce soit sur les zones d'activité, les lieux de passage ou de vie, nous observons et allons à la rencontre des jeunes étrangers en errance ou en situation de danger. Le repérage est un enjeu important. C'est en effet la seule manière de faire entrer dans le droit commun les jeunes les plus fuyants et les plus éloignés de toute prise en charge, par peur ou par simple méconnaissance des institutions et des associations.

***Entrer en relation, créer du lien :** Le travail de création de lien commence dès le premier contact avec de nouveaux jeunes ou groupes de jeunes. Le temps de « l'accroche » et de la mise en confiance est variable, de quelques jours à plusieurs mois. Il s'agit de créer et maintenir une relation de confiance avec le jeune, et de l'amener, avec le temps et sa libre adhésion, à accepter un accompagnement éducatif. Cet aspect du travail des éducateurs de l'association est présent à chaque instant, aussi bien au centre de jour que lors des tournées.

***Accompagner :** Les jeunes rencontrés par les éducateurs étant les plus éloignés de toute prise en charge, leur accompagnement vers le droit commun est souvent rendu difficile. Cette marginalité s'accompagne d'un manque de confiance envers les institutions et les personnes qui les représentent. Ainsi, pour accompagner, il faut préalablement instaurer une relation de confiance mutuelle. Cette confiance s'installe avec le temps et les échanges entre le jeune et les éducateurs.

L'accompagnement peut prendre plusieurs formes.

Tout d'abord, l'accompagnement vers le droit commun peut consister en un accompagnement vers une formation ou vers une protection du type placement, c'est alors un accompagnement à « long terme ».

Cela peut également consister en une aide dans la compréhension de documents, dans les démarches d'ouverture des droits comme l'Aide Médicale Etat (AME) ou un accompagnement ponctuel (dépistages, soins urgents...), qui est très utile à la construction de la relation.

Accompagner, c'est aussi soutenir le jeune moralement. L'équipe de Hors la Rue peut ainsi intervenir dans des moments difficiles où les jeunes ont particulièrement besoin d'écoute et de conseils, comme celui du passage à la majorité, bien souvent synonyme de fin de prise en charge (hébergement, formations...) ou de passage dans une situation administrative irrégulière.

***Orienter** : l'association Hors la Rue intervient dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance et plus particulièrement dans celui du dispositif d'Etat dit VERSINI, sur le repérage et l'orientation des enfants les plus éloignés de toute prise en charge. Lorsque les trois objectifs suscités sont remplis, l'équipe éducative cherche, autant que faire se peut, des solutions d'hébergement, de formation, ou toute autre orientation nécessaire à l'avancement du projet personnel du jeune. L'entrée dans le droit commun, par l'accès à une couverture santé, à la scolarité ou à une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, n'est pas toujours aisée comme nous le verrons plus loin. Le développement et l'entretien du réseau partenarial sont donc des conditions sine qua non de la réussite de l'orientation du jeune.

3.2 MOYENS D'ACTION

3.2.1 Le centre de jour

L'association Hors la rue (HLR) dispose depuis fin 2009 d'un centre d'accueil de jour de 240 m² à Montreuil-sous-Bois (93). Ce local est à proximité de la station de métro Croix de Chavaux (ligne 9) et donc aux portes de Paris. Cet emplacement permet aux équipes de repérage de rayonner dans Paris et en région parisienne tout en restant proches des institutions telles que le Tribunal pour enfants (TPE), l'Unité éducative auprès du tribunal (UEAT), l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Brigade de protection des mineurs (BPM). Il est également plutôt bien situé pour toucher des jeunes qui gravitent en périphérie et qui passent régulièrement à Paris en journée.

Sur l'ensemble de l'année 2011, le centre a été ouvert 188 jours, accueillant en moyenne 9 jeunes par jour. Les jeunes (de 10 à 18 ans) y ont été accueillis de 10h à 17h les lundis, mardis et jeudis et de 12h à 17h les mercredis. En raison d'un manque d'effectif, nous avons été amené à fermer le centre de jour le mercredi matin afin de continuer à concilier le travail de rue et l'accueil sur le centre. Nous espérons être en mesure d'ouvrir à nouveau le mercredi matin en 2012.

Sur le centre, les jeunes peuvent notamment :

- rencontrer des éducateurs pour évoquer leur situation, résoudre un problème ponctuel, reprendre contact par téléphone avec leur famille ;
- pratiquer des activités (cours de français, théâtre, cirque, sports, cuisine, etc.) ;
- prendre un repas chaud ;
- prendre une douche et laver leur linge.

Un espace de 150 m² comprenant un « coin cuisine » est dédié aux activités (artistiques, sportives, linguistiques), le reste de la surface étant réservé aux bureaux et aux sanitaires. Sont présents au centre : les éducateurs chargés de l'accueil et du suivi des jeunes, ainsi que les éventuels intervenants extérieurs qui assurent les animations artistiques et sportives avec les éducateurs.

L'accueil de jour dans le cadre d'horaires prédéfinis offre aux jeunes une présence éducative stable et régulière. Il est ouvert et fonctionne sur le principe de la libre adhésion, les mineurs peuvent se présenter à leur convenance sans rendez-vous ni inscription préalable, y rencontrer un éducateur, d'autres adolescents, participer aux activités proposées, profiter des équipements mis à leur disposition ou seulement être là, sans demande véritablement énoncée.

Le centre se veut en effet un lieu d'accueil *inconditionnel*, un sas où l'adolescent peut se reposer sans contraintes autres que le respect des lieux et des personnes. C'est par la souplesse du dispositif et la tolérance des professionnels qu'une relation de confiance avec l'adulte peut s'instaurer.

A/ L'accueil au centre de jour

1/ Fonctionnement :

Le matin, à leur arrivée sur le centre et avant le cours de français, les jeunes peuvent bénéficier, s'ils le désirent, d'un petit-déjeuner. Nous leur proposons boissons chaudes, jus de fruit, céréales, pain, biscuits ou brioche. Vers 11h30, après le cours de français, commence le temps du repas. Nous sollicitons les jeunes pour les courses, la cuisine et la vaisselle. C'est l'occasion de partager, entre jeunes et professionnels, un repas chaud et équilibré, un moment convivial et socialisateur.

Par ailleurs, les jeunes ont à leur disposition des jeux de société, un baby-foot, un jeu de ping-pong et des ordinateurs qu'ils peuvent utiliser sur les temps libres. Nous proposons également l'accès à une machine à laver et à un sèche-linge ainsi qu'à une douche.

2/ Le sens de l'action et son intérêt éducatif :

Ces différents temps de l'accueil au centre de jour sont fondamentaux pour l'équipe éducative : à la fois outils d'observation et d'évaluation des jeunes, ils permettent de créer une relation et un lien de confiance entre les jeunes et les professionnels, et également de leur offrir un espace de socialisation, d'autonomie et de responsabilisation.

L'observation et l'évaluation : espace de vie collective, le centre de jour permet aux éducateurs d'observer, sur les temps d'activité et les temps libres de loisirs, le fonctionnement des jeunes dans leurs relations interpersonnelles, dans leur positionnement au sein d'un groupe de pairs. L'accueil au centre de jour participe donc à l'évaluation de la situation d'un jeune ; au repérage de ses besoins ; à l'évaluation de ses compétences cognitives, sociales et affectives ; à sa capacité à intégrer un dispositif de droit commun. Cette évaluation permet par la suite l'élaboration d'un projet individuel en concertation avec l'enfant ou l'adolescent.

La relation de confiance : espace intermédiaire entre la rue et les dispositifs de droit commun, le centre de jour permet aux jeunes de refaire l'expérience d'une relation à l'adulte bienveillante, structurante et protectrice. Le repas et sa préparation, par exemple, sont des temps où se tissent des relations privilégiées qui permettent de pérenniser le lien. Le fait de cuisiner ensemble, de partager les tâches, de découvrir, pour certains, cette activité, et d'y prendre plaisir, crée une relation différente entre les jeunes et les éducateurs. Un tel accompagnement dans les actes de la vie quotidienne procure une proximité relationnelle et symbolique, susceptible de favoriser la création d'un lien de confiance et l'émergence de la parole. L'établissement de ce lien - bâti autour de temps informels et du « faire ensemble », propices à la discussion, au partage et à la convivialité – il est un enjeu majeur de l'action éducative, elle représente le socle d'un accompagnement opérant vers une protection réelle du mineur.

La socialisation, l'autonomie et la responsabilisation : espace de socialisation, le centre d'accueil de jour suscite échanges et confrontations. Le cadre formel invite au respect des règles, à l'appréhension des droits et des devoirs nécessaires à la vie en collectivité ; au sein du groupe d'adolescents les mineurs sont confrontés à l'altérité comme à l'inter-culturalité. Il permet d'opérer un préapprentissage des règles inhérentes à la vie en collectivité dans la visée d'une intégration dans les dispositifs de droit commun. Il offre à des adolescents en errance et souvent livrés à eux-mêmes un cadre clair et repéré qui se veut rassurant par sa stabilité. Les expériences interpersonnelles vécues dans ce cadre offrent autant de matière à la valorisation individuelle qu'à la promotion d'une éducation éthique et citoyenne. Nous travaillons également les notions d'autonomie et de responsabilisation au travers des différentes tâches de la vie quotidienne. Participer aux courses et réparer le repas, par exemple, permet aux jeunes d'apprendre à cuisiner des plats peu coûteux, tout en respectant les préceptes d'une alimentation saine et équilibrée.

Le centre de jour offre ainsi aux adolescents en errance, déscolarisés, victimes de maltraitance et/ou d'exploitation un espace sécurisant, convivial et socialisateur ; espace d'où émerge, pour les jeunes, un sentiment de capacité personnelle, de responsabilisation, d'autonomie, de compétences et de valorisation ; un « tremplin » positif pour appréhender la vie.

3/ Le rôle des éducateurs sur le centre de jour :

Les éducateurs de Hors la rue assurent différentes fonctions à tour de rôle. Trois postes sont dédiés au fonctionnement du centre de jour, à savoir, le poste « Maîtresse De Maison » (MDM) le poste d'« Animateur » (Anim) et le poste « Permanent Centre » (PC).

Le permanent centre reçoit les demandes d'intervention (de particuliers, d'institutions ou d'autres associations), répond à ces demandes ou les oriente vers les interlocuteurs pertinents. Il accueille les jeunes qui viennent au centre de jour pour la première fois. Il effectue les entretiens d'accueil en collaboration avec la psychologue afin de leur présenter les lieux et le fonctionnement du centre et de commencer à appréhender leurs demandes. Il peut intervenir également en soutien du binôme Anim/MDM lorsque beaucoup de jeunes sont présents sur le centre.

Le binôme éducatif Anim/MDM est chargé de l'accueil et de l'accompagnement des adolescents sur la journée ; ils ont chacun un rôle bien définis :

❖ **L'EDUCATEUR MDM :**

Le MDM assume ce qui relève de la logistique de la vie quotidienne en sollicitant la participation des adolescents. Ses échanges avec chacun des adolescents alimentent ses fonctions de protection, de conseil, de prévention, de repérage, d'apprentissage et d'accompagnement à l'autonomie.

Un tel accompagnement dans les actes de la vie quotidienne procure une proximité relationnelle et symbolique rassurante, susceptible de favoriser la création d'un lien de confiance et l'émergence de la

parole : l'adolescent peut confier ses angoisses ou ses soucis de sant e li s   des pr occupations corporelles (blessure, acn ...)

- Il propose et pr pare le petit- d jeuner avec les jeunes.
- Il accompagne   l'hygi ne,   la sant e et au soin : il se soucie du bien  tre corporel, apporte des conseils en mati re d'hygi ne et de sant e en relation avec les  ducateurs r f rents. Il accompagne   l'utilisation des  quipements (douches, machine   laver)
- Il favorise l'apprentissage des actes de la vie quotidiennes (repas, hygi ne) ainsi qu'une certaine autonomisation des jeunes dans les gestes du quotidien (manger, se rep rer, se d placer...) ainsi que leur adaptation au collectif.
- Il organise l' laboration du repas en sollicitant la participation des adolescents   toutes les  tapes n cessaires (achat des produits, conception du repas, vaisselle et nettoyage).   ce titre, il prodigue des conseils en mati re d'hygi ne alimentaire ; favorise l'apprentissage   l'autonomie en mati re de pr paration culinaire et de gestion d'un budget.

Dans ce cadre, l' ducateur MDM participe au rep rage des probl mes sanitaires, de la maltraitance physique et des comportements   risque. Il peut  galement susciter des r flexions relatives   l'interculturalit , propices   la valorisation de la culture du jeune,   la transmission de codes, d'habitudes, du pays d'accueil,   l'appr hension de la diff rence. Cette fonction est aussi port e par l'ensemble de l' quipe  ducative pr sente sur le centre de jour.

❖ L'EDUCATEUR ANIM :

Il assure une pr sence  ducative tout au long de la journ e sur les temps formels d'activit s, cours de fran ais langue  trang re (FLE), repas, animation – aupr s des diff rents professionnels qu'il seconde – selon les principes de l'observation participante.

Il est pr sent sur les temps informels : lors de ces temps, une pr sence des  ducateurs est pr cieuse pour l'observation des ph nom nes de groupe, des relations interpersonnelles qui s'y jouent, du positionnement et des comportements individuels de chacun dans le groupe. Cette participation soutient la r gulation du groupe : gestion des conflits,  clairage sur des questionnements sp cifiques. Par sa pr sence, l' ducateur t moigne de sa vigilance bienveillante et soutenante ; il montre une disponibilit    l' change.

- Il est garant du respect du cadre ainsi que de la s curit  physique et psychique du public accueilli.

- Il soutient la régulation du groupe : gestion des conflits, éclairage sur des questionnements spécifiques. Par sa présence, l'éducateur témoigne de sa vigilance bienveillante et étayante. Il fait montre d'une disponibilité constante à l'échange, alimente de son regard et de son expérience les discussions avec les jeunes et les guide en fonction de leurs préoccupations.
- Il conçoit, propose et élabore des projets d'activités ponctuelles ou pérennes à mettre en œuvre chaque après-midi sur le centre de jour ou en extérieur. Ces activités doivent être adaptées aux besoins et aux capacités des jeunes accueillis, susciter leur participation dans leur élaboration comme dans leur mise en œuvre et favoriser l'épanouissement de l'ensemble des jeunes accueillis.
- Il encadre le groupe de jeunes et anime ou co-anime l'activité si celle-ci est déjà animée par un intervenant extérieur et il travaille à la mobilisation de chacun au sein du groupe en privilégiant la dimension collective.
- Il observe les dynamiques de groupe et les comportements individuels et contribue à l'évaluation des situations. Il est à l'écoute des difficultés énoncées ou repérées chez certains jeunes auprès desquels il décidera d'intervenir directement, d'en faire part aux éducateurs référents ou de susciter une discussion d'équipe.

B / Cours de français langue étrangère et d'alphabétisation

Le cours de français langue étrangère (FLE) a été initié dès 2003 par un bénévole possédant une formation d'enseignement idoine. Il représente peu en durée (3 heures/semaine en 2011), mais beaucoup pour l'accroche des jeunes et leur future intégration.

La force de cet atelier réside dans l'investissement et le dynamisme de l'équipe de bénévoles, coordonnée par un salarié professeur de français.

Les bénévoles ont, parfois, une formation français langue étrangère, mais la plupart viennent d'horizons très différents n'ayant pas de lien direct avec l'enseignement des langues, ce qui est aussi un facteur d'enrichissement et permet des approches multiples.

Au cours de l'année, l'équipe a essayé de diversifier la forme du cours de français. En effet, les jeunes que nous accueillons ont des rapports à l'apprentissage différents, certains ont été bien scolarisés, d'autres très peu et de plus en plus de jeunes n'ont jamais été scolarisés et sont donc analphabètes. Outre ces différences de niveau, certains jeunes sont francophones et d'autres entièrement débutant en français. Il est donc particulièrement important de varier les manières d'enseigner et de garder au cours une forme dynamique et interactive, en valorisant l'enseignement à l'oral.

1/ L'atelier « cuisine du monde »

En 2011, l'équipe FLE a mis en place, avec l'équipe éducative de Hors la rue, un atelier "Cuisine du monde" pour favoriser l'apprentissage oral et pratique du français. C'est un projet qui est issu de la volonté des éducateurs et des bénévoles de travailler avec les jeunes la question de l'inter-culturalité. Il s'agit de les initier à la découverte de cultures culinaires d'autres pays, et ainsi de s'ouvrir plus facilement à l'Autre. L'association accueille toujours principalement des mineurs en danger originaires de Roumanie et plus largement d'Europe de l'Est, mais elle reçoit également des jeunes de pays de plus en plus divers : Pakistan, Inde, Mali, Mauritanie, Algérie, Côte-d'Ivoire etc.

Ce cours est aussi une façon d'apprendre le français tout en faisant une activité. Il s'agit de travailler le français de tous les jours (le vocabulaire relatif à leur environnement dans le centre: les meubles, les ustensiles de cuisine, les ingrédients...) tout en apprenant à cuisiner des plats simples et à travailler en équipe.

Cet atelier est mensuel et se déroule sur deux jours, le lundi et le mardi. Lundi, les professeurs de français présentent aux jeunes plusieurs recettes d'un pays ou d'une région du monde pour une entrée, un plat et un dessert afin qu'ils fassent leurs choix. Ensuite, ils travaillent les 3 recettes: lecture, nouveaux mots, écriture, conjugaisons des verbes des recettes. Mardi, après une reprise rapide des recettes à préparer, les jeunes élaborent la liste des courses, dont deux d'entre eux s'occuperont. Puis, par équipe de deux ou quatre, en fonction du nombre de jeunes présents, ils préparent les 3 plats avec l'aide de 2 bénévoles, le coordinateur du cours de français et l'éducateur « maître de maison ».

Nous avons constaté que les jeunes prenaient du plaisir à préparer les plats, et celles et ceux qui n'ont jamais cuisiné pour des raisons socioculturelles (les garçons roumains par exemple sont moins sollicités pour faire la cuisine dans leur famille, voir "écartés" car c'est "un truc de filles") acquièrent une nouvelle compétence tout en réfléchissant la notion de répartition des rôles.

Cet atelier demande beaucoup d'implication de la part des bénévoles et de l'équipe éducative, mais il se poursuit en 2012 parce qu'il propose une méthode plus ludique d'apprentissage du français, une autre vision sur les peuples et leurs habitudes, l'acquisition d'un savoir-faire et développe l'autonomisation, l'esprit d'équipe.

2/ L'atelier théâtre

Au deuxième semestre, plusieurs bénévoles ont exprimé le souhait de créer un nouvel atelier pour l'apprentissage du français oral, en privilégiant une approche ludique. Cet atelier a pour objectifs de travailler la confiance en soi (les jeunes sont amenés à s'exprimer devant les autres), à bien articuler, ce qui facilite la connaissance mutuelle des jeunes.

Il a débuté en 2012 et il a lieu une fois par semaine, le jeudi matin. Les thèmes abordés sont divers : "Les salutations", "Les contraires", "Chez le médecin", "Au marché", "Au restaurant", "Au magasin de vêtements" etc.

Pour cet atelier, nous avons le regard d'un professionnel du théâtre, intervenant bénévole sur le cours de français depuis octobre 2011.

3/ Le renforcement des outils d'apprentissage du français

Le cours de FLE s'est beaucoup développé et structuré au fil des années. Notre bibliothèque pédagogique s'est enrichie de nombreux livres et de nouveaux outils pédagogiques adaptés : méthodes de français, 3 ordinateurs avec possibilité d'utiliser internet sur un d'eux. Les échanges au sein de l'équipe de bénévoles et entre l'équipe de bénévoles et l'équipe éducative salariée se sont conséquemment développés: (réunions hebdomadaires, classeur de transmission de l'activité, agenda google, mail)

De plus, depuis 2011 nous avons la possibilité pour le cours de bénéficier de conseils et de matériel de la section Français Langue Etrangère de la Bibliothèque de Montreuil. Nous l'avons par exemple sollicité en décembre 2011 pour emprunter des méthodes de FLE. Nous avons accès au fonds FLE assez important de la bibliothèque et des réunions entre les structures assurant des cours de français langue étrangère à Montreuil sont prévues. Ce soutien technique et matériel va nous permettre en 2012 d'approfondir encore la réflexion sur cette question.

Plusieurs bénévoles ont apporté différents jeux pour apprendre les lettres et les sons pour les jeunes qui n'ont jamais été scolarisés. Nous espérons également pouvoir mieux utiliser l'outil informatique pour l'apprentissage du français même si nous sommes limités par le manque de matériel.

Les ateliers initiés en 2011 se poursuivent en 2012 avec une réorganisation du cours pour faciliter la continuité des notions de français enseignées et par conséquent la progression des jeunes. Ainsi, le cours du lundi est centré sur l'apprentissage de la lecture, celui du mardi sur l'écriture et le jeudi l'atelier théâtre permet de travailler l'expression orale.

En 2011, 65 jeunes ont fréquenté régulièrement le cours, qui a accueilli en moyenne 7 jeunes par jour.

L'équipe de bénévoles 2011 : Marie-Jo Keraghel, Lyliane Niculescu, Miruna Popescu, Cécile Débarge, Virginia Bach, Marie-Paule Thiriat, Marie France Piton, Lamia Magliuli, Anne Gaëlle Dartigue, Emma Saunders, Adeline Neef, Valerica David, Tessa Coeffe et Isabelle Houessou.

C/ Les activités

1/ Cirque :

Cet atelier a lieu tous les jeudi après-midi dans les locaux de l'association « Comme Vous Emoi ». Il est animé par un intervenant de cette association montreuilloise et un membre de l'équipe éducative de Hors La Rue. En 2011, 37 séances ont été organisées pour 7 jeunes en moyenne par atelier.

L'atelier cirque est composé de plusieurs temps. Les séances commencent par des jeux collectifs "briseurs de glace" qui permettent aux jeunes de se présenter tout en créant une dynamique de groupe positive. S'ensuivent des exercices de jonglerie afin de travailler la motricité et la dextérité et de permettre aux jeunes d'acquérir de la technique et de mesurer leur progression. Ensuite, les jeunes peuvent choisir parmi plusieurs activités/supports: boule, fil, assiette, rola bola, diabolo, etc... Chaque séance se termine par un spectacle d'improvisation qui permet à chaque jeune de mettre en scène ses apprentissages.

Tout comme les autres activités socio-éducatives organisées à Hors la Rue, l'atelier cirque permet aux jeunes qui vivent dans des conditions économiques et sociales très précaires, de mettre de côté leur quotidien, d'être pour un moment dans une activité ludique, en découvrant l'univers circassien. Par ailleurs, la complexité des techniques à acquérir exige de la patience et de la concentration, ce qui, pour des jeunes en errance, peu ou pas scolarisées et souvent livrés à eux-mêmes dans les rues parisiennes, représente en soi un défi majeur. Cela leur offre aussi l'opportunité de ne plus penser, l'espace de l'activité, à leurs problèmes alors qu'ils sont souvent le reste du temps envahis par leurs difficultés quotidiennes, leurs activités à risque, etc. Le respect des règles constitue également un exercice à lui tout seul pour certains d'entre eux. Cependant avec l'aide de l'intervenant et de l'éducateur, ils parviennent, petit à petit, à dépasser leurs difficultés et ainsi à renforcer leur estime d'eux-même.

Certains mineurs isolés étrangers viennent à l'association du fait d'une prise en charge minimale par les services de protection de l'enfance. Ils sont hébergés à l'hôtel et ne bénéficient pas d'une scolarisation. En dehors de l'association, ils n'ont que des contacts réduits avec des adultes bienveillants et demeurent la plupart du temps livrés à eux-mêmes. Les activités proposées sur le centre de jour et en particulier l'atelier cirque, leur permettent d'avoir accès à la socialisation. La régularité de cet atelier favorise en effet la création et la consolidation d'un groupe à part entière, en dépit des différentes problématiques de chacun.

L'activité ayant lieu hors du centre de jour, les jeunes s'emparent plus facilement de ce nouvel espace entièrement dédié aux loisirs, ce qui peu à peu fait tomber les défenses et favorise le travail de mise en confiance. Il constitue également un très bon moyen d'accroche et d'approche pour certains jeunes nouveaux venus ou qui viennent plus rarement sur le centre. Le temps du cirque est également un

temps important dans la construction de la relation éducative, l'éducateur étant à égalité avec les jeunes dans la découverte des techniques et dans les difficultés rencontrées.

En fin d'année scolaire les ateliers de l'association « Comme Vous Emoi » se réunissent afin de montrer un échantillon du travail appris durant un an. Fin juin 2011, quatre jeunes venant régulièrement à Hors la Rue ont pu se produire devant plus d'une centaine de personnes. Leur spectacle a été ovationné ! Cette expérience très positive pourra être reconduite en 2012.

2/ Le théâtre

L'activité théâtre a lieu le mercredi après-midi sur notre centre de jour, avec une intervenante extérieure et une personne de l'équipe éducative. En 2011, il y a eu 10 séances avec en moyenne 5 jeunes par séance. Pour des raisons de disponibilité de la part de l'intervenante (congé maternité) et des raisons financières, cette activité a pu être seulement organisée du 7 avril au 15 Juin 2011.

Cet atelier se déroule en deux temps.

Un premier moment est consacré à différents jeux permettant aux jeunes de se dépenser mais aussi de faire travailler leur mémoire et de canaliser peu à peu leur attention

Le second temps est consacré à une mise en scène amorcée par l'intervenante mais nourrie au fur et à mesure par l'imaginaire des jeunes.

Cet atelier permet aux jeunes de laisser de côté, le temps d'une après-midi, leur quotidien. Sans vouloir y rechercher un effet thérapeutique, il permet aussi à certains jeunes de pouvoir exprimer leurs affects sur scène quand ils ne peuvent mettre des mots sur les situations qu'ils rencontrent.

Cet atelier est aussi un temps d'observation qui nous permet de mieux comprendre le jeune et d'évaluer sa situation en vue notamment d'une meilleure orientation. Leurs relations interpersonnelles, leur positionnement au sein du groupe se révèlent en effet plus facilement et nous fournissent des informations particulièrement utiles. Confrontés au regard des autres, les jeunes sont amenés à dévoiler des aspects de leur personnalité qui sont moins visibles dans d'autres contextes.

Des jeunes ont ainsi pu utiliser de façon inconsciente le théâtre pour mettre en scène des éléments de leur vie quotidienne. Ces éléments peuvent ensuite être un « prétexte » à un entretien et ainsi nous permettre de mieux orienter les étapes de notre accompagnement.

Comme les autres activités socio-éducatives proposées aux jeunes qui fréquentent le centre de jour, l'atelier théâtre représente une possibilité de rupture, même temporaire, avec un quotidien difficile et / ou des activités à risque ; c'est aussi un support précieux au travail d'accompagnement effectué par l'équipe éducative.

3/ Fraternity cup

Les jeunes d'Hors la rue ont été invités à participer à une coupe internationale de football : La Fraternity Cup.

Organisée par La Voix de l'Enfant, Laureus France et Diambars, cet évènement sportif exceptionnel a réuni 10 jours durant, du 17 au 26 juillet 2011, des équipes d'adolescents venus du monde entier.

L'équipe Hors la rue, composée de cinq jeunes roumains a ainsi pu se mesurer à des équipes de jeunes japonais, marocains, brésiliens, israéliens, palestinien etc. dans la bonne humeur et la convivialité.

Cette compétition a aussi été l'occasion pour tous de partager des moments de rencontre et de découverte lors des temps extra sportifs comme les repas, les soirées et durant les sorties culturelles organisées : ateliers de peinture, visite du planétarium de la Villette, visite de la tour Eiffel. Les jeunes ont également été initiés à d'autres sports comme le rugby et le golf.

Les jeunes sont revenus ravis de cette expérience, tant sportive qu'humaine et ont su transposer les qualités sportives requises sur le terrain, au monde de la vie quotidienne et collective sur le centre de jour.

Ces 10 jours ont aussi été l'occasion de travailler sur la différence, le racisme et l'acceptation de l'autre dans la reconnaissance de ce qui nous différencie les uns des autres mais aussi de ce que nous avons en commun. Ces thèmes sont importants et récurrents dans notre action quotidienne, notre centre de jour étant fréquenté par des jeunes de multiples nationalités.

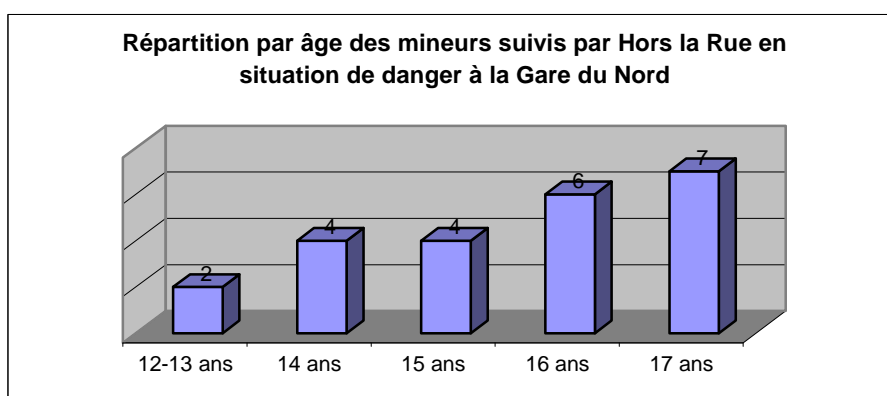
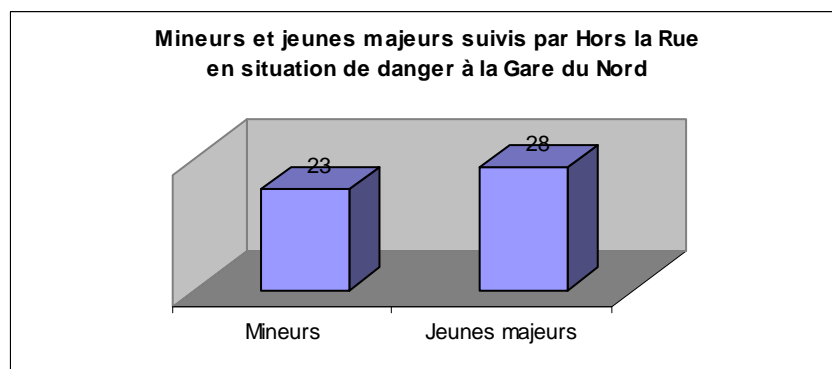
3.2.2 L'équipe mobile

A/ Les lieux d'activité

1/ Gare du Nord

❖ STATISTIQUES

En 2011, l'association a effectué 52 tournées, sur le parvis et dans les couloirs de la Gare du Nord. Nous y avons rencontré 51 jeunes, dont 23 mineurs et 28 jeunes majeurs.



La comparaison avec les chiffres de l'année 2010 met en valeur la persistance du phénomène. Quelques remarques s'imposent cependant :

- le nombre de mineurs reste stable, car de nouveaux enfants sont désormais présents sur le parvis
- d'autres jeunes s'enracinent dans les activités de prostitution, faute d'alternative (emploi, formation, ...) : ils passent ainsi, au fil des années, de la catégorie « mineurs », à la catégorie « jeunes majeurs », avant de sortir définitivement des statistiques
- certains jeunes fréquentent moins le parvis et fixent des rendez-vous aux clients directement par téléphone
- ces chiffres concernent des jeunes identifiés et suivis : ils ne rendent pas compte de la présence de tous les jeunes en situation de danger à la Gare du Nord ni de tous les jeunes avec qui nous avons été en contact.
- certains jeunes pratiquent le « navettisme » et fréquentent la Gare du Nord durant de courtes périodes, le temps de gagner de l'argent, ce qui ne nous laisse pas toujours la possibilité de les identifier et de rentrer en contact avec eux.

❖ LES DIFFERENTS TYPES D'ACTIVITES

Sur l'année 2011, l'équipe a rencontré des jeunes de différentes régions de Roumanie, ayant différents types d'activités, sur plusieurs emplacements de la Gare :

➤ **Le parvis**

Sur le parvis, force est de constater que la pratique prostitutionnelle continue. De manière variable mais certaine (en fonction des périodes de l'année, du temps qu'il fait, de l'heure...), les jeunes continuent à être présents sur le parvis et à avoir des contacts réguliers avec des clients. Les rendez-vous semblent cependant se délocaliser sur d'autres endroits de la capitale, ces rendez-vous se prenant par téléphone, il est alors plus difficile pour les éducateurs de savoir où et quand rencontrer les jeunes.

Les éducateurs rencontrent aussi très fréquemment un groupe de jeunes filles et de femmes pratiquant « l'escroquerie à la charité ». En raison de leur caractère plus mobile, il est assez difficile de travailler avec elles. Cependant nous sommes bien perçus comme des personnes ressources, pouvant leur apporter des informations sur leur situation administrative par exemple. Fin 2011, les contacts se sont fait plus fréquents, mais le travail d'accroche demande à être renforcé.

Sur le parvis et dans les rues alentours, les éducateurs rencontrent fréquemment, généralement le matin, un petit groupe de 6/8 jeunes, âgés que 11 à 12 ans. Ces derniers évoluent la plupart du temps par 3, après s'être scindés en groupe à leur sortie de la Gare. Très difficiles à rencontrer car très mobiles et très méfiants, nous les voyons plus brièvement et plus rarement que les autres publics. En errance totale durant la journée, les enfants rentrent chez eux le soir, sur un terrain de Seine Saint Denis. Ils pratiqueraient du vol (de téléphone ou autres...) sur les terrasses de cafés ou dans des fast-food, mais aussi un peu de mendicité. L'équipe a été identifiée par eux comme « ceux qui donnent à manger ». Il est vrai que nous avons privilégié l'aspect alimentaire de leur demande à notre première rencontre, et depuis, nous leur proposons d'aller manger lors de nos rencontres. C'est là un moment de calme pour eux, où ils peuvent discuter, s'asseoir et être au chaud durant l'hiver. Ces jeunes ont fait l'objet de signalements. Ils nous semblent particulièrement fragiles et malgré leur jeune âge, déjà en mauvais état physique et moral, leur méfiance et la difficulté à travailler avec eux font penser à une situation d'exploitation.

➤ **Les souterrains**

Sous le parvis, les souterrains sont un autre lieu d'activité, pour des jeunes en grande majorité mineurs, qui revendent des tickets de métro à la sauvette, parfois pour un bénéfice de 0,20€ par ticket, parfois pour plus.

Il s'agit d'un petit groupe d'une dizaine de jeunes, tous originaires de Bucarest et des environs, qui vivent sur des terrains en Ile de France, aménagés ou squattés. Peu de majeurs sont présents, la moyenne d'âge avoisinant les 15 ans.

2011 a été une année durant laquelle l'équipe (nouvelle après un changement récent d'éducateurs) s'est montrée, a été repérée des différents publics : l'idée a été de se faire « connaître et reconnaître ». 2011 a aussi été l'année d'une répression policière accrue, notamment sur le second semestre. En effet, les contrôles se sont multipliés, les éducateurs assistant même à des contrôles

clairement effectués au faciès, à des vérifications policières (contrôles d'identités au poste de police) à répétition, des courses poursuites dans les souterrains et sur le parvis, le tout dans une ambiance très tendue, qui pouvait laisser échapper une petite « tape amicale » d'un policier dans le cou d'un jeune par exemple... L'équipe a dû se faire connaître des effectifs de police de la Brigade des Réseaux Ferrés travaillant sur la Gare, expliquer l'action d'Hors la Rue et tenter d'assurer une médiation lorsque cela était possible.

Les principaux jeunes concernés sont les jeunes vendeurs de tickets, qui ont vécu en cette fin d'année, des heures très difficiles. Ils ont d'ailleurs arrêté un moment leur activité, disparaissant quelques semaines. Mais pour mieux revenir, de manière un peu plus organisée... Les « jeunes filles aux pétitions » aussi sont souvent l'objet d'une « chasse en règle » des services de police. Tous les jeunes rencontrés en 2011 ont eux-mêmes rencontrés les policiers roumains venus « spécialement pour eux », les interrogeant sur leurs identités, leurs origines et celles de leurs familles.

❖ UN PHENOMENE INQUIETANT : L'ENRACINEMENT ET LA BANALISATION DE LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION

Un certain nombre de jeunes, mineurs ou jeunes majeurs, pratiquent la prostitution depuis plusieurs années, sans avoir d'autres perspectives, en termes de formation ou d'emploi. Pour certains jeunes, la prostitution à la Gare du Nord devient un moyen sûr de gagner de l'argent en cas de besoin : certains viennent à Paris pour gagner l'argent d'une dette, d'un permis de conduire, de matériel de construction... De manière générale, on observe *un enracinement et une banalisation de la pratique de la prostitution parmi les jeunes*.

Depuis 2008, l'équipe rédige régulièrement des signalements relatifs à la mise en danger des mineurs en situation de prostitution. Ces signalements, individuels ou de groupe, sont adressés au parquet et à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (la CRIP), qui est chargée par la suite de transmettre l'information aux services compétents, à savoir dans ce cas précis : l'Aide Sociale à l'Enfance, le juge pour enfants, la Brigade de Protection des Mineurs. Des actions policières ont été entreprises contre les clients, mais les signalements ne semblent pas avoir débouché jusqu'à présent sur des mesures de protection ou des alternatives.

❖ STRATEGIES EDUCATIVES

Une présence régulière et active à la gare et sur les lieux de vie

Il semble important de maintenir une présence régulière à la gare, avec une palette de lieux et d'activités support à la création de lien (discussions informelles, billard, etc...). Ces temps permettent d'approfondir la relation, parfois de soulever des questions de santé, ou d'ordre plus commun. Mais il s'agit aussi de moments où les jeunes sortiront « une heure ou deux » de leur activité.

Dans le même temps, il semble judicieux de nous rendre plus régulièrement sur les lieux de vie des jeunes, pour approfondir les liens avec les familles, qui restent, de manière générale, un facteur

essentiel pour la réussite d'un projet de sortie de rue. D'autre part, visiter la famille permet d'envoyer un signe au jeune indiquant que nous ne nous intéressons pas qu'à son activité. Ainsi, pendant les temps de visite, nous abordons différents sujets, et cela leur permet de nous renvoyer une image d'eux même, qu'ils peuvent estimer « plus positive ».

De cette alternance entre le travail sur le lieu d'activité et travail sur le lieu de vie, résulte une connaissance approfondie et une relation de confiance avancée entre les éducateurs et la famille. C'est cette relation de confiance qui a permis aux éducateurs de mieux saisir le phénomène, et de pouvoir faire de la prévention des risques auprès des jeunes mais aussi de leurs familles. Cependant, la seule alternative aux mesures de protection reste la formation et l'insertion professionnelle, permettant aux jeunes de vivre décemment en réduisant les risques auxquels ils sont aujourd'hui fortement exposés. Le projet « Permis pour l'avenir » (cf infra) a ainsi donné l'opportunité à cinq jeunes de sortir de leur activité et de s'inscrire dans une démarche de formation.

2/ Les tournées à la Porte Dauphine

Lors de ces tournées hebdomadaires, l'équipe d'Hors La Rue réalise une action de prévention des risques et de repérage de mineurs en situation de prostitution tout en menant une action plus large visant à créer du lien social avec l'ensemble des mineurs et jeunes majeurs présents et particulièrement actifs sur une rue de la Porte Dauphine. Nous nous installons ainsi tous les mercredi soir, entre 21h et 01h sur un point fixe de la rue afin d'être facilement repérés par les personnes demandeuses de contact, d'informations et/ou d'orientations.

❖ **EVOLUTION DU PUBLIC**

Nous avons été présents à la Porte Dauphine chaque mercredi soir, du mois d'avril à la fin du mois de novembre 2011. En effet, le nombre de mineurs présents est réduit pendant l'hiver, en grande partie du fait des conditions météorologiques.

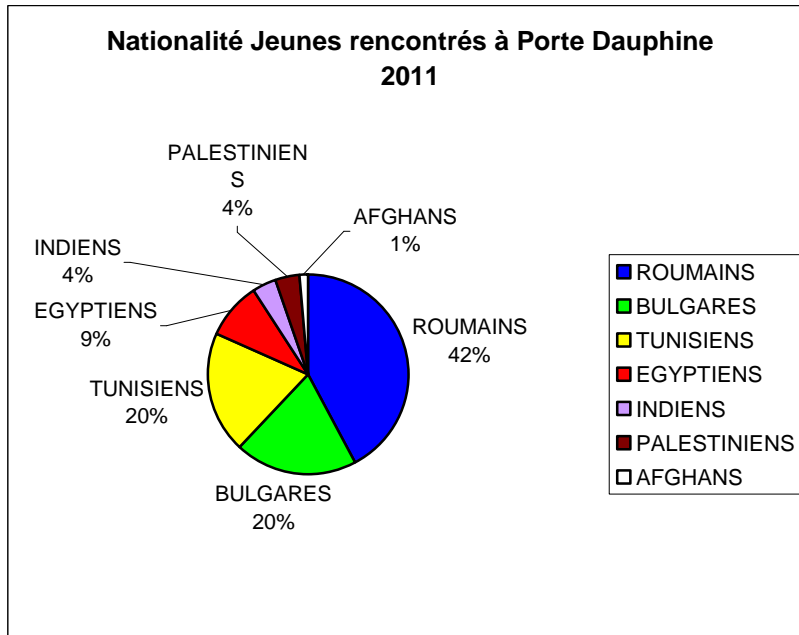
Durant cette période, nous avons rencontré près de 400 personnes, mineurs et jeunes majeurs confondus. Sur l'ensemble de ces personnes, nous avons rencontré 41 mineurs dont 21 nouveaux contacts.(voir le tableau ci-dessous).

Nombre de jeunes rencontrés à Porte Dauphine en 2011				
Période	Nbr. Tournées	N° Pers.	N° Mineur	Nouv. Contact Mineurs
janvier	1	1	0	0
février	0			
Mars	0			
Avril	2	31	2	1
Mai	2	21	3	1
Juin	3	62	6	4
juillet	3	49	3	2
Août	4	73	10	7
septembre	3	35	4	1
octobre	3	81	11	4
novembre	1	18	2	1
décembre	0			
Total	22	371	41	21

La plupart des nouveaux contacts mineurs, nous disent avoir entre 16 (6 jeunes) et 17 ans (15 jeunes) . Cette année nous n'avons pas rencontré de mineurs plus jeunes que cela, bien que quelques uns nous paraissaient avoir plutôt 14 ou 15 ans.

Comme les années précédentes, le public de la Porte Dauphine est toujours majoritairement roumain. On observe, par contre, une confirmation de la tendance de l'année 2010 : la diversification des nationalités présentes sur ce lieu de prostitution.

Nationalité déclarée	Nbr. de Jeunes Nouveau Contacts (mineurs et majeurs)
Roumains	32
Bulgares	15
Tunisiens	15
Egyptiens	7
Indiens	3
Palestiniens	3
Afghans	1
TOTAL	76



Ces mineurs sont soit des jeunes en famille (en particulier des roumains, roms de Roumanie et de Bulgarie), soit des mineurs isolés (Tunisiens, Egyptiens, Afghans,...). Ils sont tous venus dans l'espoir de trouver du travail, de « faire de l'argent » : ils disent pratiquer la prostitution de manière occasionnelle ou régulière, le plus souvent faute d'alternative professionnelle. La plupart des jeunes rencontrés sont dans le déni le plus total et disent venir à Porte Dauphine pour y voir leurs amis. Les éléments jusqu'à présent réunis ne nous permettent pas d'évoquer l'existence d'un réseau de prostitution organisée, mais il n'en demeure pas moins que nous avons observé des signes d'organisation de l'activité : certains jeunes majeurs sont dédiés à faire le taxi, d'autres viennent distribuer des cigarettes. Il y a parfois plusieurs membres d'une même fratrie concernés.

De manière générale, les jeunes sont réceptifs aux messages de prévention, ils semblent intéressés par les propositions de dépistage, même s'ils ne font pas systématiquement le test. Cependant, les mineurs hésitent souvent à prendre les préservatifs et à se saisir des autres outils de prévention mis à leur disposition.

❖ REALISATIONS

En 2011, nous avons réalisé 22 tournées à la Porte Dauphine. Durant cette période nous avons été en contact avec des mineurs en situation de prostitution manifeste. 15 jeunes ont été signalés au Parquet des mineurs de Paris, pour la plupart aux mois d'août, septembre et octobre 2011, période où nous en avons rencontré le plus grand nombre, comme en 2010.

Dans le même temps, et le plus souvent sur la base de discussions informelles, nous avons réalisé un travail de prévention autour des risques liés à leur activité ou plus généralement à leur sexualité (prévention des maladies sexuellement transmissibles) pour ceux qui sont dans le déni de leur activité

prostitutionnelle. Ce travail repose bien sûr sur la création d'un lien de confiance qui parfois prend plusieurs mois à s'établir, les jeunes doivent pouvoir parler librement et ouvertement, sans craindre d'être jugés. Nous proposons également des accompagnements dans les centres de dépistages et au Cyber-CRIPS¹ pour ceux qui le souhaitent.

Avec les jeunes majeurs, nous avons également développé les actions de prévention, en particulier dans le cadre d'un partenariat avec Arémédia. Quelques jeunes majeurs ont été orientés vers des structures partenaires ou correspondants aux demandes formulés par les jeunes tel que : Aux Captifs la Libération, Médecin du Monde, Bus Dentaire, Autremonde, ...

❖ PRINCIPALES DIFFICULTES DE NOTRE ACTION

Cette action est particulièrement difficile et frustrante car ses résultats sont difficilement perceptibles et quantifiables. De nombreux éléments la rende complexe.

La barrière de la langue particulièrement avec les jeunes bulgares qui ne parlent ni anglais ni français et dans une moindre mesure avec les jeunes arabophones (selon la composition de l'équipe).

Les différences culturelles, les représentations autour de la sexualité et le déni de l'activité prostitutionnelle constituent un frein au travail de prévention.

La difficulté à identifier des mineurs, et donc à signaler leur situation de danger, lorsque ceux-ci se déclarent majeurs.

La forte mobilité de ces jeunes qui vont et viennent et parfois disparaissent tout simplement avant même que l'accroche n'ait pu aboutir à des solutions concrètes.

Le manque de régularité dans les tournées (en raison de l'effectif limité de notre équipe) est un problème pour l'établissement d'un lien avec les jeunes. Il est également difficile de faire venir ces jeunes, qui ont une vie nocturne, au centre et aux rendez vous que nous leur proposons.

❖ PERSPECTIVES

Pour l'année 2012, nous nous efforcerons de :

- faire le bilan de notre travail à la Porte Dauphine sur ces 5 dernières années avant de pérenniser plus avant cette action, du fait de la difficulté à travailler sur la durée avec les jeunes repérés.
- si le bilan est positif, poursuivre les tournées de manière régulière
- développer de nouveaux outils pour mener les actions de prévention et de dépistage
- prolonger le travail auprès des mineurs en danger (visite sur les lieux de vie, accompagnements, orientation sur le centre de jour d'Hors la rue)

¹ Le Cyber-CRIPS (cyber espace santé jeunes) est un lieu d'accueil et d'information original sur la sexualité, le VIH/Sida, les IST, les drogues, le bien-être/le mal être, l'alimentation animé par le Crisp Ile-de-France

3/ Le travail avec les jeunes filles en situation de prostitution

❖ LE PARTENARIAT DE TERRAIN AVEC LE BUS DES FEMMES

Historique :

Dans la continuité des partenariats que nous avons mis en place, au cours de l'année 2010, avec des associations spécialisées dans l'action auprès des personnes en situation de prostitution, nous avons réussi en 2011 à pérenniser l'intervention de Hors la Rue auprès des personnes présentes sur les lieux connus de prostitution féminine à Paris.

De la même manière qu'en 2010, ce travail a été rendu possible grâce aux maraudes régulières en partenariat avec l'association « Les Amis du Bus des Femmes » (maraudes restreintes cette année, en revanche, aux sites d'activité parisiens exclusivement).

Dans l'esprit d'une coordination de nos interventions communes et en fonction de nos spécificités et compétences respectives, l'intervention de Hors la rue à travers cette permanence mobile concerne, depuis le début, le volet « jeune » de ce public féminin et, pour des raisons de compétences linguistiques, les groupes roumanophones en particulier.

D'un point de vue légal l'activité de prostitution en France est à l'heure actuelle tolérée, l'exception qui, dans la loi, concerne les mineurs et/ou les personnes en situation de vulnérabilité recoupe doublement les points d'intérêt du travail de Hors la rue, à savoir les problématiques du « mineur en danger » et celui des « victimes (mineures) de la traite des êtres humains (TEH) ».

L'initiation, en 2010, de notre activité auprès de ce public s'inscrivait dans l'horizon encore plus large d'un accord et d'une action coordonnée entre "Les Amis du Bus des femmes", "Enfants du Monde Droits de l'Homme" et "Hors la rue", axée sur l'accès aux droits des mineurs étrangers en danger.

Modalités d'action :

Grâce à cette coopération nous avons pu assurer au cours de l'année 2011 une présence quasi-hebdomadaire (voire, occasionnellement, bi-hebdomadaire) sur les sites parisiens. Pour des raisons intrinsèques aux fluctuations du public concerné, mais aussi pour des raisons d'organisation optimale des interventions de notre équipe mobile, nous avons cette fois laissé en suspens nos participations aux tournées concernant d'autres sites en région parisienne.

Si l'utilité immédiate de notre action vis-à-vis des jeunes filles est essentiellement informative (orientations médicales et administratives, facilitation de leur accès au droit commun), en filigrane de cela nous travaillons avant tout la proposition d'une écoute inconditionnelle et le développement d'un lien privilégié, pouvant représenter une base pour un travail individuel ultérieur.

Bilan des difficultés rencontrées :

Au cours des 35 maraudes ayant eu lieu dans l'année sur le territoire de la ville de Paris, et sur une totalité de 60 à 70 personnes d'origine roumaine rencontrées (rencontres uniques ou régulières, tous âges mélangés), environ 15 personnes supposées mineures ont pu être repérées.

Leur présence a été régulièrement signalée, de manière individuelle et/ou collective, aux autorités compétentes (signalements au Parquet des Mineurs, copies et relances auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, communications formelles et informelles avec la Brigade de Protection des Mineurs etc.).

Peu de ces actions ont en revanche abouti, à notre connaissance, sur des démarches satisfaisantes de prise en charge par les institutions de protection de l'enfance.

Ceci peut s'expliquer, jusqu'à un certain point, par la nature même d'un public atypique ; notons à ce titre l'opacité considérable de ces adolescentes étrangères sur les contextes socio-économiques de leur migration, la dissimulation de leurs âges réels, la présence vraisemblable d'enjeux criminels assez importants dans les coulisses de leur activité, le peu de capacité d'individualisation des plus jeunes en présence du groupe, et, surtout, le déni systématique d'un besoin de prise en charge de quelque nature qu'il soit. Si toutes ces particularités font en effet que les situations dépassent parfois les moyens classiques de la prise en charge de l'enfance, la faiblesse des réactions et des retours nous interroge néanmoins, elle ne permet pas une protection des jeunes et ne nous permet pas de faire progresser notre action éducative. Sur les difficultés intrinsèques au travail avec ce public, désormais assumées par nos équipes, viennent ainsi malheureusement se greffer des difficultés institutionnelles qui ralentissent, voire compromettent irréversiblement, les prises en charge en temps utile de cette catégorie de mineurs fortement exposée.

Focus sur la situation de Sabrina

Nous avons pu faire, au cours de cette année, l'expérience de la situation d'une jeune personne, dont la minorité était confirmée et qui avait déjà été placée d'urgence par le passé dans un foyer parisien ; elle était, depuis, de retour à son activité de prostitution. Nous la rencontrions chaque semaine, en activité toujours au même endroit, lors de nos maraudes de nuit. Si l'adolescente n'était en effet pas explicitement demandeuse de prise en charge ni de mise à l'abri, l'accroche avec nos éducateurs nous paraissait suffisante pour tenter, avec un soutien institutionnel minimum, la mise en place d'un suivi plus cohérent, avec des objectifs proprement éducatifs.

Malgré notre présence sur le terrain, notre volonté de collaboration pour une prise en charge éducative et notre communication systématique autour de sa situation (5 signalements et relances d'Information Préoccupante en 7 mois, complétés par de nombreux échanges téléphoniques avec les interlocuteurs divers), du côté des institutions cela a débouché sur des atermoiements, classements

et reprises de son dossier nous restant incompréhensibles – et n'allant pas selon nous dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant. Bien que satisfaisant pleinement, aux critères établis de l'enfance en danger (mineur sans référent légal ou familial en France, ayant migré en des conditions pour le moins obscures, exposé quotidiennement à la violence et à un milieu d'activité dangereux compromettant durablement son développement moral et mettant par ailleurs gravement, et à répétition, en danger son intégrité physique, dépourvue de tout projet crédible d'insertion socio-professionnelle et, fort probablement, exerçant son activité actuelle sous contrainte d'un tiers), cette jeune qui approchait ses 17 ans au moment de son premier placement d'urgence, n'a plus, à aucun moment depuis, suscité véritablement l'intérêt des institutions de protection de l'enfance.

En absence de toute réponse satisfaisante à nos sollicitations, les perspectives de sortie de rue de cette adolescente, tout comme l'obligation des autorités de la protéger au titre de l'enfance en danger, ont naturellement pris fin plusieurs mois plus tard, le jour où la mineure a atteint l'âge de 18 ans.

❖ AUTRES MODALITES

A côté de ces interventions par le biais des tournées de rue, il faut également ajouter, dans notre travail mobile avec ce public, les situations qui nous permettent de rencontrer les jeunes dans un autre contexte. C'est le cas des jeunes filles déjà engagées, durablement ou récemment, dans une démarche institutionnelle de sortie de rue (par exemple : jeunes en foyer en attente d'une solution suite à des placements BPM, jeunes désormais prises en charge par l'ASE et/ou en cours de rapatriement, etc.). Ainsi, il nous arrive régulièrement d'être sollicités par des éducateurs des foyers d'urgence pour des entretiens, ponctuels ou répétés, afin de travailler avec les jeunes filles la question, pas toujours évidente, de leur placement et des significations de celui-ci. Dans un autre cas de figure, ce type de demande nous vient de la part des institutions, françaises ou roumaines, chargées de la préparation des retours en famille des mineures et peut concerner des demandes d'évaluation des situations ou de médiation.

B/ Lieux de vie

Les jeunes rencontrés lors des tournées, vivent pour la majorité d'entre eux, sur des bidonvilles situés en Ile de France, sur la grande couronne parisienne dans des localités le plus souvent accessibles par RER. Pour la plupart ils y résident avec leurs parents ou avec des proches auxquels ils ont été, plus ou moins temporairement, « confiés ». Ces tournées sur les lieux de vie ont pour objectif de connaître l'environnement socio-culturel des jeunes, de se rendre compte de leurs conditions de vie et, lorsque cela est possible, d'aller à la rencontre des familles pour qu'elles adhèrent au projet d'accompagnement de leurs enfants. Ces tournées sont également l'occasion de repérer d'autres enfants en situation de danger et de répondre à une demande collective d'informations sur l'accès au droit commun. La rencontre avec les familles nous semble indispensable pour les alerter sur la prise de risque de leurs enfant et envisager, avec eux, les possibilités de sortie de rue.

1/ Quelques chiffres

Nous découperons les lieux de vie en cinq parties pour Paris et la Région Parisienne, comme suit :

Nombre de lieux de vie et localisation où est intervenu Hors la rue en 2011	
Paris intra-muros	4
Nord	6
Est	3
Sud	9
Ouest	0
TOTAL	22

En 2011, l'équipe s'est attachée à travailler sur des lieux de vie plus ciblés, avec des visites plus fréquentes. Nous avons réalisé 70 tournées sur 22 lieux de vie différents.

2/ Les visites de repérage

Bien souvent après les premières rencontres avec les jeunes, les éducateurs peuvent effectuer des « tournées de repérage » sur les lieux de vie, après avoir obtenu l'accord des jeunes, ce qui suppose un travail préalable de mise en confiance plus ou moins long selon les situations. Ces visites sont l'occasion de faire une évaluation de la situation sanitaire, administrative du lieu de vie et de prendre en compte les besoins et demande de l'ensemble des habitants.

Elles sont aussi l'occasion d'obtenir des informations sur la présence de collectifs locaux de soutien ou d'associations travaillant de manière régulière auprès des familles, le plus souvent pour faciliter leurs démarches administratives (recours contre les mesures d'expulsion d'un camp, scolarisation des plus jeunes enfants etc.). Dans ce cas, l'équipe se met en contact avec eux pour présenter son action, faire un état de la situation et envisager des actions communes.

3/ Place du lieu de vie dans le travail éducatif

Une aide à la relation de confiance par le partage de temps informels

Bien que la majorité des rencontres effectuées avec les jeunes suivis aient le plus souvent lieu sur les lieux d'activité des jeunes, les visites effectuées sur leur lieux de vie favorisent l'établissement d'une relation de confiance pérenne dans la mesure où les discussions sont plus informelles et les moments partagés par le biais d'activités de loisirs. La présence des éducateurs sur le lieu de vie, s'il peut dans un premier temps, susciter de la méfiance, permet à terme de renforcer la connivence et de valoriser

le jeune qui peut alors se situer dans une posture de guide, voire de médiateur. Ces tournées sont aussi le moyen de mesurer la différence entre ce que le jeune fait jouer sur son lieu d'activité et sur son lieu de vie, les jeunes pouvant se présenter différemment d'un lieu à l'autre.

C'est aussi l'occasion pour les éducateurs de rencontrer les parents et l'entourage proche du jeune. Etre connu des parents peut s'avérer être un élément aidant à la relation entre le jeune et les éducateurs. Il convient cependant d'avoir acquis une certaine relation de confiance avant d'aller visiter le jeune sur son lieu de vie, et avoir éclairci le fait que ce qui se dit sur le lieu d'activité doit parfois rester entre le jeune et l'éducateur. En aucun cas l'éducateur ne parlera de l'activité du jeune à ses parents sans en avoir au préalable discuté avec lui et obtenu son accord ou y avoir été invité par lui.

La raison de la présence éducative sur le lieu de vie n'est pas l'activité en elle-même, mais bien le jeune et l'intérêt que l'éducateur lui porte pour ce qu'il est dans sa vie de tous les jours. Le fait que l'éducateur s'intéresse au jeune pour ce qu'il est, chez lui, permet de partager d'autres choses, des moments informels et de convivialité (musiqueetc.) qui sont des supports à la relation dans l'apprentissage que chacun peut faire de l'autre.

Il est donc évident que ces visites doivent être régulières pour avoir du sens, aussi établissons-nous des priorités dans les lieux à visiter.

La possibilité de faire de nouvelles rencontres

Lors des passages sur les lieux de vie, les éducateurs peuvent être amenés à faire de nouvelles rencontres, notamment avec des jeunes qui ne fréquentent pas les lieux d'activité. Ainsi, nous leur présentons l'association et les invitons à y venir. Les jeunes déjà accompagnés peuvent dans ces situations assurer un rôle leader de pairs, pour mettre en confiance ceux qui ne nous connaissent pas. Par ailleurs, si ces jeunes fréquentent un jour un lieu d'activité déjà connu des éducateurs, ces derniers auront déjà établi une relation avec ces jeunes rencontrés préalablement sur leur lieu de vie.

Les visites sur demande d'intervention

Hors la rue est également sollicité par des acteurs associatifs travaillant auprès des familles sur les lieux de vie, et qui demandent à l'équipe de Hors La Rue d'intervenir avec eux sur une question particulière, dans le cadre d'une évaluation. Ce temps est l'occasion d'entrer directement en relation avec le/la jeune et sa famille, afin d'évaluer la demande et d'y adapter une réponse. En fonction de ces paramètres, l'équipe peut être amenée à revenir seule sur le terrain pour suivre l'évolution de la situation et ainsi commencer une relation avec le jeune concerné.

3/ Les difficultés rencontrées

De manière générale, les expulsions constituent un frein majeur au travail éducatif. En effet, le jeune ne peut se projeter de quelque manière que se soit dans un futur très proche et l'équipe n'a aucune garantie de le trouver, ainsi que sa famille, le jour prévu pour la tournée. L'expulsion des terrains interrompt très souvent les démarches engagées avec les jeunes ou par la famille (domiciliation, inscription à l'école etc.). Il est à noter que le lien de confiance longuement entretenu avec des jeunes et avec leurs familles nous permet d'être rapidement alerté en cas d'expulsion effective, et donc de continuer à les suivre, quel que soit le nouveau lieu de vie adopté. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous estimons que l'alternance entre le travail sur les lieux d'activité et sur les lieux de vie est tout à fait primordiale.

Sur le terrain, les premières difficultés que peuvent rencontrer les éducateurs sont dans la relation avec les parents, qui nous pensent capables de répondre à toutes leurs demandes, en particulier sur l'aspect social et administratif de leur situation. Il est parfois difficile de faire comprendre que l'association travaille auprès de leurs enfants et que nous ne pouvons aller au-delà du conseil en matière d'accès aux droits, et seulement exceptionnellement, effectuer des accompagnements. Lorsqu'il en va de la scolarisation d'un enfant, il peut en effet arriver que les éducateurs entament avec les parents un travail (notamment sur de la domiciliation) avant de les orienter vers des travailleurs sociaux, plus compétents en matière d'accès au droit pour les familles.

C/ Les tournées de repérage ponctuelles

❖ **PUBLIC :**

Nous effectuons également des tournées pour rencontrer des enfants en situation de mendicité. Assis devant les commerces, arpentant les gares ou les lieux touristiques, ces enfants ne constituent pas un groupe homogène. Certains vivent avec leurs parents, d'autres avec de la famille éloignée ou des amis. Ils vivent le plus souvent dans des bidonvilles installés dans des villes des banlieues périphériques, ou dans des squats. Ces situations ne vont pas sans poser des difficultés aux éducateurs : les enfants, en effet, sont souvent tenus de « faire de l'argent » pour participer à l'économie familiale et n'ont donc pas forcément la possibilité de quitter leur lieu d'activité pour se rendre sur notre centre. Ces enfants pouvant se trouver dans tous les lieux passants de la région parisienne, leur situation nous est souvent rapportée par des particuliers, des associations ou d'autres partenaires. En effet, ces enfants sont particulièrement visibles si bien que nous sommes souvent contactés pour intervenir et aller à leur rencontre. D'autres enfants sont, par ailleurs, rencontrés au hasard de « tournées d'exploration ».

Outre les enfants qui pratiquent la mendicité, nous rencontrons également les jeunes qui pratiquent l'escroquerie à la charité. Une pétition à la main, ils proposent aux passants de signer en faveur d'une association fictive, le plus souvent au bénéfice de sourds-muets, et de faire, dans le même temps, un

don. Ils sont surtout présents à proximité des gares et des lieux très touristiques comme le musée du Louvre. Parfois, ils passent dans les trains, quelques minutes avant le départ.

Les principaux lieux de tournée se situent à Paris dans les quartiers suivants:

- Le centre de Paris (Les Halles, Beaubourg, Louvre-Rivoli), La Gare de l'Est, la Gare Saint-Lazare et les Grands Boulevards.

Dans le cas des enfants en situation de mendicité, les propositions d'accompagnement au centre passent, le plus souvent, par un contact avec la famille. Les enfants, souvent assignés à un lieu d'activité, ne souhaitent pas le quitter sans l'autorisation de leurs parents. Une partie de notre travail consiste donc à rencontrer les familles, souvent sur le lieu de vie et à leur expliquer l'intérêt du centre de jour pour leurs enfants et, à terme, d'une scolarisation. A leur demande, nous pouvons mettre les parents en lien avec des associations locales ou des collectifs susceptibles de les aider à faire des démarches administratives (aide médicale d'Etat, domiciliation, etc.) et à scolariser les enfants. Nous aidons certaines familles à trouver des solutions d'hébergement d'urgence en passant par le pôle familles du 115.

Dans le cas des jeunes qui pratiquent l'escroquerie à la charité ou vendent des tickets à la sauvette, notre travail consiste, tout d'abord, à se faire identifier comme éducateurs. En effet, ces jeunes sont souvent arrêtés ou régulièrement incités à quitter les lieux par la police ; ils ont donc peur de s'adresser, par mégarde, à des policiers en civil. Lorsqu'ils réalisent que nous parlons roumains et que nous sommes habitués à travailler avec des enfants dans leur situation, leurs craintes disparaissent et ils sont en général ouverts à la discussion. Ils peuvent ainsi formuler des demandes concrètes (travail, logement), mais ils ne sont la plupart du temps disponibles que pour des temps courts, la priorité étant donnée à l'activité génératrice de revenus. Avec les jeunes qui vendent des tickets à la sauvette, le temps éducatif est souvent délimité par l'arrivée des grands trains (Thalys, Eurostar, etc.). Cette contrainte majeure explique la faiblesse des résultats obtenus avec ces jeunes.

❖ STRATEGIES A DEVELOPPER :

- Prioriser un nombre limité de lieux d'activité afin de multiplier les possibilités de rencontre et d'accompagnement avec un groupe de jeunes pré-identifiés ;
- Systématiser la rencontre avec les familles afin de leur présenter les alternatives à la rue et obtenir leur adhésion
- Développer des activités socio-éducatives à proximité des lieux d'activité afin de créer un espace adapté pour individualiser la relation et faire émerger les demandes

3.3 PROJETS SPECIFIQUES

3.3.1 Le projet « un permis pour l'emploi »

Depuis maintenant 3 ans, Hors la rue, grâce à un financement de la Fondation Société Générale pour la Solidarité travaille sur l'accès à la formation et l'insertion professionnelle.

En 2009 et 2010, l'association a mené un travail de recherche et de terrain sur « l'accompagnement des mineurs roumains vers les savoirs de bases et l'insertion professionnelle ». Faute de pistes pertinentes dans les dispositifs existants, nous avons orienté notre recherche vers des formations courtes et qualifiantes.

En 2010, Hors la rue a initié un projet de formation au permis poids lourd à destination des jeunes roumains en situation de danger, âgés de 17 à 21 ans. Ce projet expérimental vise à favoriser leur insertion professionnelle, via l'obtention, en Roumanie, des permis de conduire B, C et E. Ce projet est principalement destiné à des jeunes originaires de la région de Craiova qui se mettent quotidiennement en danger, à Paris, sur le secteur de la Gare du Nord.

A/ Objectifs du projet

- Permettre aux jeunes d'obtenir rapidement une qualification (en 3 mois), avec des débouchés potentiels au niveau européens.
- Offrir une alternative crédible à leur situation de grande précarité et aux dangers auxquels ils s'exposent (notamment dans le cas de la prostitution).
- Agir positivement auprès de l'ensemble de la famille du jeune :
 - Dans les situations où on ne peut s'appuyer sur les parents, faire des grands frères des modèles de réussite pour les enfants plus jeunes.
 - Avoir un impact économique, qui pourrait faire évoluer les fonctionnements de la famille (mendicité des enfants et des jeunes femmes, prostitution des mineurs).
- Agir positivement sur les pairs (notamment les jeunes en situation de prostitution sur le même site) : prouver qu'il existe des alternatives aux activités qui les mettent en danger.

B/ Les parties prenantes

- L'association Hors la Rue assure la coordination du programme et le suivi des jeunes en France pendant et après la formation. Un éducateur est affecté à mi-temps sur ce projet afin de garantir son bon déroulement.
- L'association Frères Europa (Roumanie) assure la coordination du projet en Roumanie, en relation directe avec le chargé de projet sur place.

- L'auto-école Iriza (Roumanie) assure la préparation des jeunes aux permis et la présentation à l'examen.
- Un chargé de projet assure le suivi des jeunes en formation et le lien avec l'auto-école : attestations de suivi, entretiens réguliers avec les jeunes, rapports écrits réguliers à Hors la Rue pour informer de l'évolution du projet ...
- La Fondation Société Générale pour la solidarité qui assure le financement du projet.

C/ Résultats

Sur l'année 2011, le projet a concerné cinq jeunes. Il s'agit de la première année entière durant laquelle se déroule le projet. Sur les cinq jeunes, deux ont échoué et trois sont toujours en formation.

Un jeune a obtenu son permis B au mois de juillet, après 6 mois de formation. Un second jeune a échoué une première fois, a suspendu sa formation avant de la reprendre en fin d'année. Le troisième jeune est parti en Roumanie au mois de novembre pour entamer sa formation.

Les deux échecs rencontrés ont été formateurs pour l'équipe, et ont permis de faire évoluer la pratique et d'imaginer de nouveaux outils permettant de mieux préparer le départ et de rendre le suivi plus efficace.

Il nous semble surtout important de noter que les jeunes ayant participé au projet et qui sont rentrés en France ne sont plus rencontrés sur leur lieu d'activité. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que ces jeunes ont arrêté d'exercer leur activité prostitutionnelle. Un des principaux objectifs est donc atteint, le jeune ne se mettant plus en danger et se projetant dans une dynamique de vie bien différente, à savoir, construire une famille et penser à un avenir meilleur.

D/ Principales difficultés et solutions

Comme en 2010, le projet a fait l'objet d'un déplacement de trois jours au mois d'avril. Deux membres de l'association sont partis rencontrer les jeunes sur leur lieu de vie en Roumanie, cela afin de mieux se rendre compte de la réalité quotidienne à laquelle ils sont confrontés. Cela a permis, par la suite, d'ajuster les demandes faites aux jeunes, d'assouplir les exigences, et surtout, de se rendre compte qu'il n'y avait pas deux situations de vie similaires.

L'entrée en formation de plusieurs jeunes nous a permis d'engager le travail de préparation de leur retour en France. Nous nous sommes alors rapprochés des missions locales, qui sont les organismes les plus adaptés aux besoins des jeunes en terme d'accompagnement vers l'emploi.

Les principales difficultés rencontrées sont :

- le niveau scolaire souvent peu élevé des jeunes, ce qui peut rendre très difficile l'obtention de la partie théorique du permis. Cela peut vite décourager le jeune qui, sans savoir ce qui bloque réellement, ne viendra alors plus à ses sessions de code.

- les conditions de vie des jeunes sont très difficiles en Roumanie, et ces derniers sont bien souvent confrontés à l'insuffisance de ressources économiques de la famille (acheter du bois pour se chauffer ou des médicaments pour un membre de famille malade passe alors avant l'investissement dans le projet permis). Ils ont aussi beaucoup de responsabilités familiales à assumer : une grande partie de leur famille étant en France, à eux de s'occuper des membres restés en Roumanie.
- l'obligation pour le jeune de posséder une autorisation de travail (qui nécessite une promesse d'embauche préalable, le paiement d'une taxe à l'OFII...) pour l'accès à l'emploi.

Ces trois facteurs peuvent représenter des freins importants au bon déroulement de leur formation, ce qui explique une présence à l'auto-école parfois en dent de scie et des allers-retours avec la France...Cependant, il est à noter qu'en dépit de difficultés économiques majeures, les jeunes font preuve de sérieux et d'une grande ténacité, pour atteindre leur but. A de nombreuses reprises, le responsable de l'auto école a témoigné de leur impressionnante motivation.

L'analyse des difficultés a permis d'opérer des ajustements dans la manière de proposer le projet aux jeunes rencontrés et dans la mise en œuvre :

- Depuis septembre, il est ainsi convenu avec le jeune qu'il vienne s'exercer préalablement, au centre de jour, sur des questionnaires de code de la route roumain, afin d'évaluer son niveau de lecture et de compréhension. Cela nous permet d'évaluer son niveau, mais aussi sa motivation.
- Une fois sur place, le jeune est à nouveau « testé » à l'auto école qui transmet une évaluation de ses capacités et de ses difficultés. Cela permet également de se rendre compte si le niveau du jeune est vraiment trop faible par rapport aux pré-requis nécessaire pour la formation et d'ajuster son accompagnement en fonction voire de renoncer à s'engager dans le projet si sa réalisation paraît inatteignable.
- Puis, une fois en formation, l'éducateur référent prend régulièrement des nouvelles en fonction des besoins de chacun des jeunes sur place. D'autre part, des contacts téléphoniques hebdomadaires sont organisés entre l'équipe et chacun des jeunes.

E/ Perspectives

Pour 2012, les perspectives sont multiples.

Tout d'abord, du point de vue du déroulement de la formation du jeune, nous prévoyons de maintenir le schéma qui est de lui demander de venir au centre de jour pour s'exercer, puis le « tester » un premier temps à l'auto-école avant de commencer (ou non) la formation, et de l'accompagner vers l'emploi sur la période post permis de conduire.

Pour cela, nous nous rapprocherons plus avant des missions locales dont dépendent les jeunes et nous démarcherons des employeurs potentiels, dans les secteurs de la livraison et des services à la personne.

Enfin, avant d'enclencher un suivi à la mission locale, nous proposerons aux jeunes de venir travailler sur leurs démarches (recherche d'emploi, CV, lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche...) au centre de jour, sur un temps qui leur est désormais consacré une demie journée par semaine lorsque les mineurs sont en activité à l'extérieur. Cette « permanence insertion » vise à les préparer au mieux et de les maintenir dans une démarche active d'insertion. Nous nous sommes rapprochés de la fondation Manpower pour tenter d'obtenir un appui technique et pratique sur ces questions.

3.3.2 Séjour de rupture en Lozère

De janvier à juin 2011, l'équipe éducative a préparé et organisé un séjour de rupture à destination de jeunes en situation d'errance et de marginalisation avancée. Ce séjour, encadré par deux éducateurs, avait pour objectif de susciter chez ces jeunes une prise de recul par rapport à leur quotidien et notamment leurs pratiques à risques.

En équipe, nous avons ciblé un groupe initial de jeunes. Nous les avons réunis et leur avons proposé de participer au projet en les informant des conditions préalable : leur motivation, l'accord de leurs parents, leur implication dans la recherche de financements et le respect mutuel indépendamment de leurs origines, ou leur sexe.

L'implication des jeunes dans chacune des phases du projet constituait un objectif éducatif à part entière car il imposait déjà une certaine régularité dans la fréquentation du centre et donc un premier ancrage dans un quotidien plus sécurisé. Cela ne s'est pas fait sans difficulté. En effet, les jeunes concernés se situaient tous dans des problématiques psychosociales très lourdes, vivaient dans une situation de grande précarité et montraient d'importantes difficultés pour se mobiliser au quotidien et s'investir dans le futur. L'un des objectifs du projet était donc de les amener à identifier leurs capacités tout en évaluant leurs difficultés à se projeter dans un avenir proche. Très encadrés au départ, notamment par le biais d'appels téléphoniques réguliers, les jeunes ont petit à petit réussi à gagner en autonomie et se sont emparés du projet, à hauteur de leurs capacités et de leurs possibilités.

Le projet s'est déroulé suivant trois phases : la recherche de financement, le travail avec les familles et le séjour lui-même. La première phase de recherche des fonds nécessaires pour l'organisation du séjour s'est bien déroulée via l'organisation de différents événements : une brocante, des ventes de gâteaux maisons sur le marché de Montreuil et une randonnée pédestre sur les bords de Marne. Une soirée roumaine a également été animée dans un café parisien après le séjour.

Un investissement particulier de l'équipe éducative a été exigé pour le travail en lien avec les familles non seulement pour obtenir leur accord mais également leur adhésion. Une jeune fille qui était particulièrement volontaire n'a pu participer au séjour alors même qu'elle avait contribué à son élaboration.

Grâce aux contributions de tous, un séjour d'une semaine a pu être organisé du 6 au 12 juin 2011 pour 4 jeunes, accompagnés de deux éducateurs. Le voyage en mini-bus étant assez long, les éducateurs ont pu mesurer à quel point la distance géographique était le premier jalon d'une mise à distance psychologique par rapport à leur environnement quotidien.

Tout le monde était hébergé dans un unique chalet en bois aménagé de manière à ce que tous les repas soient collectivement élaborés. Les journées étaient composées d'activités choisies pour permettre aux jeunes de découvrir des univers auxquels ils sont peu habitués et de trouver leur limites face à des activités physiques et notamment à risque comme la spéléologie, l'escalade, le canoë, le tir à l'arc, la randonnée. Les jeunes ont surpris les éducateurs par leur agilité.

Les jeunes avec lesquels nous sommes partis ont tous des appréhensions particulières du danger ; ainsi travailler sur des activités telle que la spéléologie ou l'escalade, leur permet d'intégrer des règles de sécurité, et de veiller les uns sur les autres tout en se procurant l'adrénaline recherchée au quotidien. Des rencontres avec des professionnels de la région ont été organisées. Ainsi Claude, le boulanger a pu faire participer les jeunes volontaires à la fabrication et à la cuisson du pain et certains se sont découverts de nouveaux talents indiquant des envies d'insertion par le biais de ce travail.

Le séjour a donné lieu à de nombreux moments d'échanges informels qui ont fourni autant d'occasions d'approfondir la relation éducative, de consolider le lien de confiance et d'améliorer la compréhension de leurs situations individuelles. Lors de ce séjour notamment, ce sont les jeunes les plus déstructurés qui recherchaient le plus la présence éducative.

La question des rythmes quotidiens a particulièrement été travaillée avec le groupe. Certains d'entre eux ont des rythmes quotidiens très décalés du fait de leur activité, ils se couchent très tard le soir, voire tôt le matin, et sont en décalage permanent. Ainsi, durant la semaine, les activités étaient fixées à l'avance avec des horaires précis, les aidant à comprendre, petit à petit, la nécessité de structurer, même a minima, le quotidien.

Le projet a permis à certains jeunes de prendre du recul vis-à-vis de leur vie et de leurs activités, de regonfler leur estime d'eux même et d'élargir leurs champs des possibles. La distance par rapport à leur environnement et la découverte de leurs capacités a permis à certains de s'investir dans leur projet de scolarisation devenu effectif en septembre 2011 (3 jeunes ont été scolarisés depuis le séjour). Le dernier des quatre jeunes, le plus intéressé par les métiers qu'ils y ont découvert, est parti

en Roumanie en fin d'année, sur le projet « un permis pour l'avenir » et est depuis dans une réelle démarche d'insertion professionnelle.

3.3.3 Projet de prévention aux addictions par une médiation éducative : réalisation d'une « BD-Photo » prévention

Au cours de l'année 2011, un atelier de prévention a été organisé avec un groupe de jeunes avec pour objet la réalisation d'une « BD-Photo » sur la thématique des addictions.

Ce projet s'est déroulé du 1^{er} Mars au 10 Mai 2011, les mardis après-midi. Il était animé par deux membres de l'équipe éducative d'Hors La Rue. Les séances de l'atelier se sont déroulées dans les locaux de HLR et en extérieur : lieux ressources comme Confluences et le Cyber-Crips..., environnement approprié pour les prises de vue photographiques.

Le groupe, constitué de jeunes roumains, était semi-ouvert afin de correspondre au mieux à notre public. En effet, la fréquentation du centre de jour est imprévisible mais l'avancement du projet réclamait un minimum de stabilité du groupe pour que se crée une atmosphère de confiance propice à la libération de la parole et donc à des discussions plus franches.

17 jeunes ont pris part au projet, parmi lesquels 10 se sont investis dans toutes les phases de réalisation.

Les jeunes accompagnés par Hors la rue sont considérés comme un public à risque du fait de leur jeune âge, de la précarité dans laquelle ils vivent, et de l'errance dans laquelle certains sont déjà ancrés. Certains sont déjà consommateurs, d'autres évoluent dans un environnement où il y a beaucoup de consommation et donc de sollicitations auxquelles ils ne savent pas faire face.

L'équipe éducative a choisi la médiation comme outil pour réfléchir sur les consommations, la relation aux produits, et la relation aux autres. Le but était que les jeunes connaissent mieux les produits qu'ils sont susceptibles de voir circuler afin de mieux appréhender les risques tant au niveau physique et psychologique que social et juridique.

Le projet a permis de réaliser une bande dessinée bilingue franco-roumaine destinée à informer et à prévenir les jeunes des risques encourus par les différents usages. Le scénario et les dessins ont été entièrement conçus par les jeunes, encadrés par les deux animateurs du projet.

L'utilisation de l'outil informatique en particulier pour la réalisation de dessins à partir de photos a été très appréciée par les jeunes.

L'ensemble du projet a été particulièrement porté par Ophélie Cockenpot, stagiaire éducatrice dans l'association.

4. DESCRIPTION QUANTITATIVE DE L'ACTION DE HORS LA RUE

Cette partie du rapport a pour objectif de donner, en quelques chiffres, une vision de notre activité en 2011. En préalable il est nécessaire que nous décrivions, brièvement, nos critères d'intervention et donc le « public » auquel nous tentons de nous adresser.

Depuis 2002, le public de HLR a été défini par la minorité et la situation d'isolement du jeune. Nous l'avons déjà évoqué, cette définition nous paraît réductrice et ne peut correspondre au principal critère d'intervention.

La loi du 5 mars 2007, en introduisant la notion de « l'enfant en danger ou risquant de l'être », donne un cadre plus large que celui d'enfant maltraité utilisé auparavant.

Certains mineurs vivant en communauté peuvent être légalement isolés, c'est-à-dire sans référent parental sur le territoire français, sans que le danger soit pour autant avéré et nécessite une prise en charge supplémentaire par notre association. Un mineur vivant sur un terrain calme, dans des conditions sanitaires correctes, scolarisé et sous l'autorité et la protection d'un oncle ou d'un grand cousin, n'aura pas de besoins justifiant une intervention de Hors la rue, malgré sa situation légale d'isolement.

A contrario, d'autres jeunes, malgré la présence d'un référent parental sur le sol français, ne sont pas à l'abri de dangers, avérés ou potentiels. De multiples cas de figures existent. Nombreux sont les jeunes dont les parents ne viennent que quelques mois dans l'année et alternent les passages entre la France et la Roumanie voire un troisième pays de l'U.E. Certains jeunes ont un de leurs parents en France mais, au gré des petits boulots, ou parfois des expulsions, ces derniers peuvent changer de ville ou de pays, en laissant leur enfant temporairement ou définitivement, espérant que ce dernier réussira à se débrouiller. Nous avons également rencontré des jeunes vivant avec l'un des parents ou les deux, mais dont ceux-ci, faute de moyens, de volonté, ou suite à des problèmes physiques ou psychologiques, ne peuvent assurer l'éducation et la protection.

Par conséquent, même si l'isolement reste un critère d'alerte majeur, il ne peut être le seul critère ni même le principal.

De la même façon, les difficultés et le besoin de soutien d'un jeune ne disparaissent pas le jour de ses 18 ans. Sa situation ne s'améliore pas du jour au lendemain, elle peut même se compliquer car le jeune, étranger en particulier, n'est plus protégé juridiquement par sa minorité et qu'il n'existe quasiment aucune prise en charge par les institutions au niveau de l'hébergement, de l'accès aux soins, etc. pour les jeunes devenus majeurs. Enfin, au regard de l'article L221-1 du CASF, les mineurs émancipés ou les majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre peuvent être protégés au même titre que les MIE. C'est ce qui nous conduit à prolonger très souvent l'accompagnement d'un jeune au-delà de sa majorité.

Cependant, les données quantitatives ci-dessous ne portent que sur les jeunes de moins de 18 ans. Seuls les mineurs avec qui un lien, même ténu, a pu être établi sont comptabilisés. Plusieurs dizaines de jeunes rencontrés mais ne nous ayant pas donné d'éléments permettant de les « identifier » n'apparaissent pas dans ces statistiques qui n'intègrent pas non plus les jeunes de plus de 18 ans que nous continuons à soutenir.

4.1 NOMBRE DE JEUNES RENCONTRES ET ACCOMPAGNES

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Accompagnés	135	122	152	175	174	195
Nouveaux contacts	212	164	238	271	263	338

La forte hausse de l'activité de Hors la rue depuis 2008 se confirme. Le nombre de nouveaux contacts et de jeunes accompagnés est en hausse depuis 4 ans. Cette augmentation est d'autant plus notable que, comme en 2010, l'équipe n'a compté en 2011 que 5 éducateurs du fait de la baisse des financements publics (1 poste de moins qu'en 2009). Ces chiffres montrent à quel point les besoins sont importants.

4.2 CARACTERISTIQUES DE NOTRE PUBLIC

4.2.1 Genre et âge

Garçons	167	49,40%
Filles	171	50,60%
TOTAL	338	100%

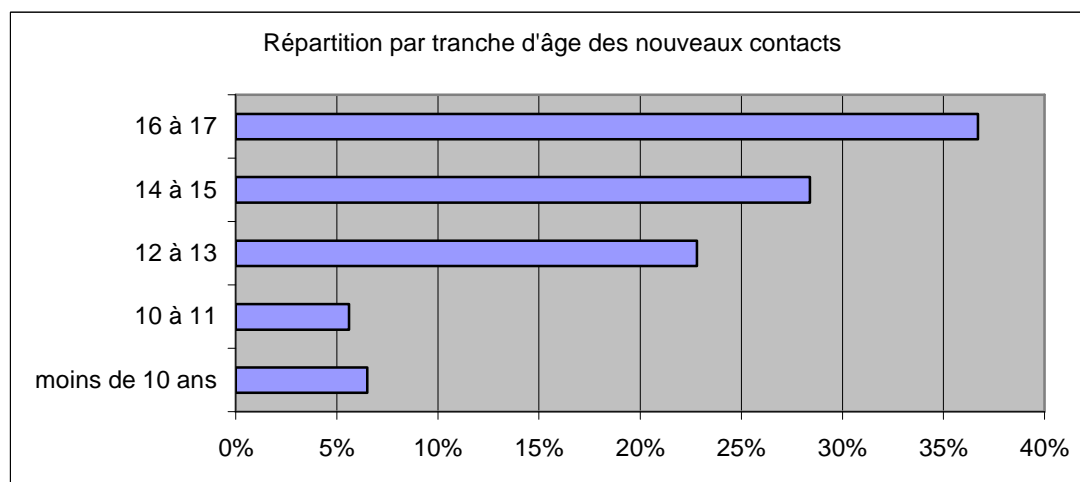
Pour la première fois, en 2011, nous avons rencontré plus de filles que de garçons. Nous observons une féminisation de notre public depuis plusieurs années. A titre d'exemple, en 2007, les garçons représentaient 65 % des jeunes et les filles seulement 35 %, l'année dernière, ce rapport s'établissait à 55 / 45 et enfin cette année nous constatons cette légère inversion.

Il est difficile de se prononcer de façon définitive sur cette évolution, il est en particulier toujours délicat d'affirmer qu'une évolution de notre public reflète de façon juste la réalité globale. Nous ne connaissons évidemment pas tous les jeunes en danger, et le choix de tel ou tel terrain d'action influe sur les mineurs que nous rencontrons.

Cependant, cette évolution ne se dément pas depuis 4 ans. Nous sommes aujourd'hui persuadés qu'elle est représentative du fait que la part des filles au sein des jeunes d'Europe de l'est en situation de danger / d'errance en région parisienne égale celle des garçons.

Il nous paraît certain également que l'augmentation particulièrement inquiétante du nombre de jeunes filles en situation de traite², fait partie des éléments d'explication.

Evolution de l'âge des jeunes				
2007	2008	2009	2010	2011
15,4	14,5	14,35	14	14



L'âge moyen est désormais de 14 ans, comme en 2011 alors qu'il était proche de 15 ans et demi en 2007.

Il est particulièrement frappant de constater que la plus grande partie des jeunes que nous accompagnons est en âge d'être scolarisée et même théoriquement soumis à une obligation scolaire. Comme nous l'indiquons dans la partie consacrée aux difficultés que nous rencontrons, nous en sommes souvent loin !

4.2.2 Origine géographique des enfants

Hors la rue concentre son action sur les jeunes étrangers en situation de danger (errance, activités dangereuses etc.) qui sont les plus éloignés des dispositifs de droit commun de la protection de l'enfance.

En raison de son histoire et de ses compétences propres, Hors la rue continue à orienter majoritairement son action en direction des jeunes roumains ou originaires des pays de l'est de l'Europe. En 2011 ces mineurs représentent encore 89% des enfants rencontrés lors de nos tournées ou au centre de jour.

A l'évidence, bien d'autres jeunes étrangers, originaires d'autres parties du monde (Afghanistan, Afrique de l'ouest, Maghreb en particulier), sont isolés ou en situation de danger en Ile de France.

² Ces jeunes filles sont dans des situations diverses mais ont en commun de subir une situation d'exploitation organisée par des adultes. Elles sont utilisées en particulier dans le cadre de vols forcés et d'activité de prostitution.

Nous sommes de plus en plus sollicités directement par ces jeunes ou par des structures qui sont confrontées à leurs demandes. En effet, du fait des blocages de plus en plus importants en région parisienne, tant sur l'accès à la prise en charge que sur la qualité de l'accompagnement de ceux qui y parviennent, de plus en plus de mineurs se retrouvent en souffrance ou sans aucune solution³. Cela explique en particulier l'importance (relative) des mineurs d'Afrique de l'ouest rencontrés en 2011, par rapport aux années précédentes.

Nombre de mineurs "nouveaux contacts" rencontrés en 2011 par pays d'origine		
PAYS	NBR	%
Roumanie	230	68,8
Bosnie	28	8,2
Serbie	26	7,7
Bulgarie	4	1,2
Croatie	9	2,6
Mali	12	3,5
Algérie	3	0,9
Mauritanie	6	1,8
Autres	20	5,3
Total	338	100%

4.3 DONNEES QUANTITATIVES SUR L'ACTION DE HORS LA RUE

4.3.1/ Mode de rencontre des nouveaux contacts :

Mode de rencontre des nouveaux contacts en 2011		
Cooptation	77	23 %
Tournée	115	34 %
Demande d'intervention	146	43 %
TOTAL	338	100 %

La volonté d'aller « au devant » de ces jeunes qui, pour des raisons diverses, ne sont pas « demandeurs de protection » est au cœur de l'action d'Hors la rue. La fonction de repérage est donc essentielle.

Ce tableau met en évidence l'importance de cette action de l'équipe éducative. Les chiffres montrent en effet que 57% des nouveaux contacts de l'année 2011 ont été rencontrés en tournée (sur les lieux d'activité ou de vie) ou à travers une cooptation sur le centre de jour d'Hors la rue. Il faudrait ajouter à cela les demandes d'interventions qui émanent de particuliers (29 en 2011) qui nous signalent des

³ Cf dans ce rapport la partie consacrée spécifiquement à la prise en charge des mineurs par les institutions.

enfants en situation de danger. Près de 66% des « nouveaux contacts » sont donc repérés par Hors la rue. Dans la majorité des cas, ces jeunes n'étaient connus d'aucune structure institutionnelle.

4.3.2 Fréquentation du centre de jour :

	2008	2009	2010	2011
Nombre de mineurs accueillis en moyenne par jour	8	8	8	9
Nombre de mineurs en FLE en moyenne chaque jour	4	4	4	7
Nombre de mineurs participant aux activités en moyenne par jour	6	6	6	7
Nombre de mineurs déjeunant au centre en moyenne par jour	6	6	6	7

En 2011 le centre de jour de Hors la rue a été ouvert 188 jours durant lesquels 1722 jeunes ont été accueillis.

La fréquentation du centre est importante et aléatoire. Nous fonctionnons en effet sur le principe de la libre adhésion : les jeunes qui le souhaitent viennent au moment où ils veulent ou peuvent et il n'y a aucune obligation de présence ou de participation aux activités.

Selon les jours, de 2 à 20 jeunes peuvent se présenter, ce qui suppose une grande capacité d'adaptation de l'équipe, rend parfois plus difficile l'organisation de certaines activités et nous demande d'être particulièrement attentifs pour offrir aux jeunes une qualité constante d'accueil et d'écoute.

4.3.3 Durée d'accompagnement des jeunes :

Année de rencontre des jeunes accompagnés en 2011		
Année	Nombre de jeunes	% total
2006	1	0,5
2007	2	1
2008	10	5,1
2009	28	14,3
2010	34	17,5
2011	120	61,6
TOTAL	195	100

	2007	2008	2009	2010	2011
Jeunes accompagnés	122	152	175	174	195

Les situations d'accompagnement des jeunes sont très diverses. L'accompagnement peut parfois être limité à un appui ponctuel mais l'objectif reste le suivi éducatif et social à moyen ou long terme dans la perspective d'une sortie de l'errance ou de la situation de danger. Certains jeunes fréquentent le centre quasi quotidiennement, d'autres n'y viennent que de manière épisodique, d'autres enfin n'y viennent jamais et sont accompagnés sur leur lieu de vie ou d'activité.

Les difficultés croissantes d'accès à une protection durable pour les jeunes que nous accompagnons expliquent l'allongement de la durée de suivi.

Ainsi pour l'un d'entre eux, le suivi qui s'est prolongé en 2011 avait été entamé dès 2006 !

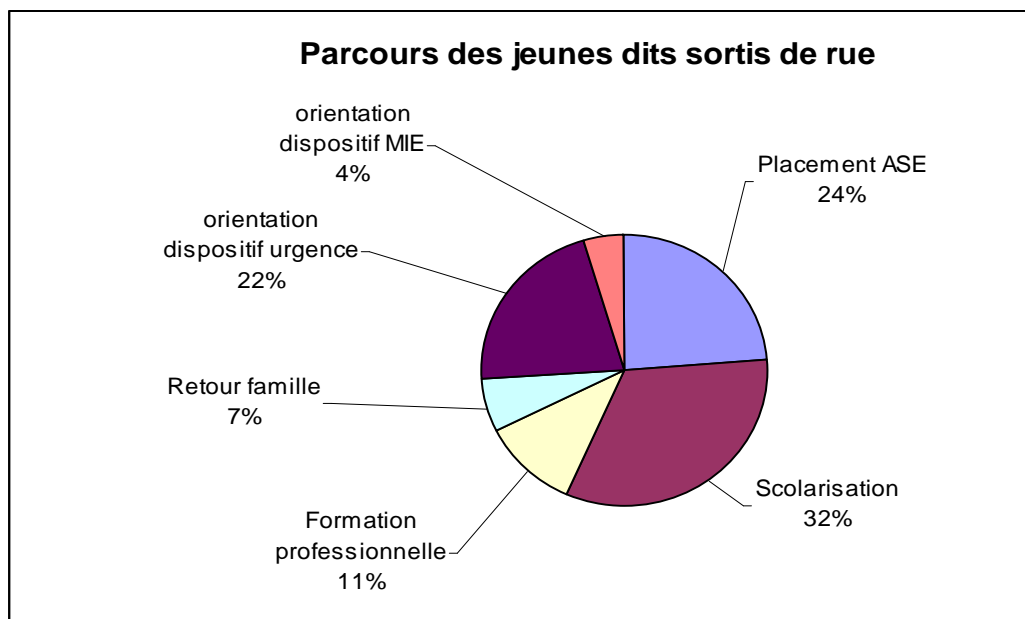
En moyenne, le suivi d'un jeune s'étend sur 10 mois. Des disparités importantes existent.

Ces chiffres, rapportés à ceux des « nouveaux contacts » établis en 2011 permettent de mettre en évidence la part des jeunes que nous rencontrons que nous arrivons à impliquer dans une démarche d'accompagnement éducatif. En 2011, sur 338 « nouveaux contacts », 120 ont abouti à un suivi de ces jeunes. Cela représente un taux d'accroche de 36 %, comparable à celui des années précédentes (40% en 2009, 44 % en 2009, 38 % en 2008).

4.3.4 Mineurs ayant eu accès à une protection

Différentes actions permettent d'aboutir à une « sortie de rue » pour les jeunes que nous accompagnons. Il peut s'agir pour certains jeunes d'un placement à l'ASE mais également de l'accès à la scolarisation ou à une formation professionnelle.

En 2010, 55 jeunes accompagnés par Hors la rue ont bénéficié d'une de ces solutions leur permettant de mettre fin à leur situation d'errance.



❖ LES MINEURS PLACES

Le placement, en particulier auprès de l'ASE, constitue la forme de protection la plus complète. Elle intègre en principe une solution d'hébergement et un suivi éducatif.

En 2011, 11 jeunes ont été placés à l'ASE et 10 ont bénéficié d'une autre forme de placement.

Il arrive que l'accompagnement proposé par Hors la rue se prolonge quelques semaines, même lorsqu'un jeune est placé (pour un enfant particulièrement méfiant ou fragile ou ne parlant pas français). Il est alors plus ponctuel et s'effectue bien sûr en accord avec la structure d'accueil. Les jeunes placés reviennent souvent au centre pour donner de leurs nouvelles ou simplement passer un moment, en particulier durant les premières semaines. Ces moments sont très gratifiants pour l'équipe d'Hors la rue et sont aussi intéressants car ils montrent un exemple tangible d'un autre possible à d'autres jeunes que nous accompagnons.

❖ LES MINEURS EN FORMATION

Cette forme d'orientation a représenté la solution de « sortie de rue » la plus fréquente en 2010. 20 jeunes ont été scolarisés ou ont intégré une formation professionnelle.

L'entrée dans un tel dispositif est essentielle. Elle constitue une alternative à la rue et permet surtout à ces jeunes de développer un projet de vie à long terme.

❖ LES SIGNALEMENTS

En 2010, l'équipe d'Hors la rue a effectué 68 signalements à l'ASE.

La différence entre ce chiffre et le nombre de jeunes que nous rencontrons ou accompagnons est importante. Elle s'explique par différents éléments, mais l'un d'eux est prépondérant : la quasi inefficacité de ces signalements. Cette situation nous conduit souvent à « retarder » les signalements

pour recueillir le maximum d'informations sur le jeune (voire être en capacité de proposer une orientation) dans l'espoir que cela permettra une réaction institutionnelle.

La différence entre le nombre, en constante augmentation, d'enfants pour lesquels la situation de danger avéré nécessite un signalement et le faible nombre de réponses et de solutions de protection que nous obtenons, est extrêmement élevée.

Elle montre à quel point, le dispositif général de protection de l'enfance a des difficultés à répondre aux besoins du public que nous accompagnons. Au-delà d'une « surcharge » des structures existantes, le manque de solutions adaptées, en particulier pour les jeunes en situation de traite et les jeunes Roms est criant.

Nous tentons ci-dessous de mettre en évidence ces principales difficultés.

5. LES OBSTACLES A L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Le projet associatif d'Hors la rue est initialement dédié à l'accompagnement des mineurs isolés ou mal accompagnés, victimes de traite des êtres humains, en situation d'errance, de danger et n'ayant jamais été repérés par les services de protection de l'enfance. Ne connaissant ni leurs droits fondamentaux, ni les dispositifs de protection existants, une grande partie d'entre eux n'est pas demandeuse d'accompagnement. L'objectif de l'équipe éducative est donc de susciter en eux une demande de prise en charge puis de les accompagner vers le droit commun.

Pourtant, en 2011, HLR a été de plus en plus sollicité pour des jeunes qui, dès la première rencontre, étaient demandeurs d'accompagnement mais qui ne parvenaient pas à accéder aux dispositifs existants du fait de « défaillances persistantes » que nous évoquerons plus bas. Il s'agit tantôt de mineurs isolés étrangers, auxquels est refusée une protection immédiate, tantôt de mineurs étrangers accompagnés de leur famille, auxquels est refusé un simple accès à l'éducation et/ou à la santé.

L'équipe éducative est ainsi amenée à intervenir simultanément auprès d'enfants dont les profils et les besoins sont de plus en plus variés et complexes autant que les obstacles rencontrés à chaque étape de l'accompagnement socio-éducatif.

La présente partie est donc consacrée à une description des principales difficultés rencontrées dans l'accompagnement de ces jeunes concernant l'accès aux dispositifs de droit commun, c'est à dire : la protection et l'éducation.

5.1 LA PROTECTION DES MINEURS ETRANGERS, ENTRE INADAPTATION DES DISPOSITIFS ET ABSENCE DE VOLONTE POLITIQUE

5.1.1 L'ACCES A LA PROTECTION

A/ La notion de danger

Si l'arrivée de mineurs étrangers isolés ou mal accompagnés sur nos territoires n'est pas un phénomène nouveau- il remonte de manière significative au début des années 1990 -, la question de leur accueil et de leur protection se pose aujourd'hui de façon cruciale en raison de l'augmentation du nombre de ces mineurs, de la paralysie des dispositifs d'accueil et de protection, et des dangers auxquels ils sont exposés.

Alors que le point commun de ces jeunes réside notamment dans le fait qu'ils ont été contraints, pour diverses raisons de quitter leur pays d'origine, c'est finalement l'absence de référents parentaux et/ou de tuteur légal à leurs côtés sur le territoire français, qui justifie cette désignation de « mineurs isolés étrangers ». Toutefois il est important de rappeler que l'isolement, s'il est un critère à part entière, qui permet au jeune d'être pris en charge au nom de la protection de l'enfance, n'est cependant pas l'unique critère de danger, ni le plus fiable, pour les mineurs étrangers. En effet, s'agissant par exemple des enfants roms, l'isolement est souvent considéré comme « relatif ». Lorsque les parents ne sont pas présents sur le territoire, l'existence d'une famille élargie sur le camp peut être perçue comme une preuve de non isolement. De même, quand les parents s'inscrivent dans une migration pendulaire⁴, les allers-retours fréquents de ces derniers sont assimilés à des absences temporaires et ne justifieraient donc pas une protection.

C'est pourquoi, à l'expression de « mineurs isolés étrangers », nous préférons, celle plus réaliste, de « mineurs étrangers en danger ». L'isolement redevient ainsi l'un des critères de danger et non plus l'unique, comme l'expression de « mineurs isolés étrangers » tend à le laisser croire.

Quelle que soit l'expression retenue, ces mineurs ont tous besoin de protection mais les critères amenant à cette nécessité sont quant à eux multiples, autant que les profils, les âges, les parcours et les situations de ces jeunes sont différents.

La protection de ces jeunes se fonde donc sur celle de l'enfance en danger, telle que prévue dans le droit français, lequel est applicable sans condition de nationalité.

⁴ La migration pendulaire désigne les allers-retours de migrants entre leur pays d'origine et le pays d'accueil.

Article 375 du Code Civil (modifié par la loi de réforme de la protection de l'enfance du 5 Mars 2007)

Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public.

Partant du principe que la notion d'enfant en danger ne se réduit pas aux seules questions de maltraitance, l'ONAD (Observatoire Nationale de l'Action Sociale Décentralisée) a distingué deux catégories d'enfants en danger :

- " **L'enfant maltraité** est celui qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. "

- " **L'enfant en risque** est celui qui connaît des conditions d'existence qui risquent de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, ou son entretien, mais qui n'est pour autant pas maltraité. "

Les mineurs étrangers rencontrés par notre équipe sont soumis au danger en fonction des critères suivants :

- L'isolement/ la rupture avec le milieu familial/ la marginalisation
- Les carences éducatives, affectives et physiques
- L'exercice d'une activité dangereuse, au vu de la sécurité, de la santé ou de la moralité (dont la traite)

B/ Des signalements inopérants

Les tournées effectuées toute l'année nous permettent de repérer toujours plus de mineurs étrangers en situation de danger. Or, la différence entre le nombre, en constante augmentation, d'enfants pour lesquels la situation de danger avérée nécessite un signalement et le faible nombre de réponses et de solutions de protection qui sont proposées, est considérable.

Elle montre à quel point, le dispositif général de protection de l'enfance a des difficultés à répondre aux besoins spécifiques du public que nous accompagnons. Au-delà d'une « surcharge » des structures existantes, le manque de solutions adaptées, en particulier pour les jeunes en situation de traite et les jeunes Roms en situation d'errance, est criant.

En ce qui concerne les jeunes en situation de danger avéré, lorsque le signalement est effectué dès le premier contact avec un mineur en danger, la réponse des institutions est souvent d'invoquer le manque d'informations nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation. Si le signalement est « retardé » le temps d'obtenir plus de précisions sur la situation du jeune, le risque est de perdre le contact avec ce mineur alors que la réponse institutionnelle n'est pas nécessairement positive face à un signalement plus complet. Nous avons par exemple effectué 15 signalements au cours de l'année 2011 pour des garçons mineurs en situation de prostitution dans le bois de Boulogne. Ils n'ont pour l'instant donné lieu à aucune mesure de protection, soit que les jeunes n'ont pas pu être repérés par la Brigade de Protection des Mineurs soit que le signalement n'ait pas débouché sur une action quelconque.

En ce qui concerne les jeunes en risque pour lesquels nous envoyons des Informations Préoccupantes au Conseils Généraux des départements concernés, l'évaluation du danger n'est dans la plupart des cas pas mise en œuvre pour les raisons suivantes :

- débat sur la compétence départementale concernant des jeunes en situation d'errance sur plusieurs territoires
- manque de capacités (langues et connaissances socioculturelles) des Conseils Généraux pour intervenir, en particulier dans les bidonvilles

Ainsi, de nombreux signalements demeurent sans réponse ou sont classés sans suite si bien que les enfants demeurent sans protection.

C/ Le déni de protection

A cours de l'année 2011, nous avons observé une dégradation majeure de l'accueil, de la mise à l'abri et de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers et nous avons plus que jamais été sollicités pour des jeunes qui avaient été rejetés du dispositif de protection, ce dans le déni le plus total de leurs droits fondamentaux. Cette situation est la conséquence d'un conflit latent entre Etat et Conseils Généraux tant sur leurs compétences que sur la prise en charge financière ce qui conduit à l'oubli par les autorités publiques des droits et des besoins de ces enfants.

De manière générale, Paris et la Seine Saint- Denis qui sont les deux départements les plus concernés mettent en place des dispositifs qui font obstacle à la prise en charge des mineurs. La situation n'est pas meilleure dans d'autres départements dont le premier réflexe lorsque quelques mineurs isolés s'y présentent est désormais d'évoquer une charge financière insupportable ou de se déclarer incompétents.

A Paris, la dégradation des conditions d'accueil est en partie due à la mise en place d'un dispositif dérogatoire de prise en charge des mineurs étrangers isolés, via la création d'une Permanence d'Accueil et d'Orientation des Mineurs Isolés Etrangers (PAOMIE). Depuis le mois de septembre 2011, cette permanence gérée par l'association FTDA est l'unique point d'entrée dans le dispositif de

protection des mineurs étrangers. Elle a pour fonction d'évaluer la minorité et la situation d'isolement des jeunes qui se présentent et de les orienter sur une mise à l'abri s'ils remplissent les critères prédéfinis. Depuis sa création, ce système est saturé si bien que de nombreux mineurs isolés reconnus comme tels restent à la rue dans l'attente d'une mise à l'abri tandis que les autres, soupçonnés d'être majeurs sur la base d'éléments totalement subjectifs tels que le comportement, l'absence de pièce d'identité ou l'apparence physique, se voient définitivement fermés l'accès à toute protection.

N'ayant pas connaissance de leurs droits fondamentaux, une grande partie de ces jeunes non pris en charge, contraints de vivre à la rue et maintenus dans une situation de danger vont ainsi renoncer à solliciter une protection. Quelques autres vont être accompagnés notamment par le Gisti et Hors La Rue pour saisir directement le juge des enfants et faire valoir leurs droits à la protection. Néanmoins, pendant les trois mois que dure la procédure à l'issue desquels ils pourront peut-être bénéficier d'une prise en charge, ils n'ont d'autres choix que de rester à la rue.

FOCUS SUR LES JEUNES DANS LA RUE

Place du Colonel Fabien

De plus en plus de jeunes, qu'ils soient en attente d'une mise à l'abri ou considérés comme majeurs, sont laissés à la rue. Ils se rendent chaque soir place du Colonel Fabien où s'effectue la sélection (opérée par France Terre d'Asile), dans l'espoir de bénéficier d'une place au chaud pour la nuit.

Durant les trois premières semaines de janvier 2012, la moyenne de ceux devant dormir dans la rue chaque soir était de 21, nombre le plus élevé depuis octobre 2009⁵. Depuis septembre dernier la mairie de Paris et les élus ont été saisis quatre fois à ce sujet.

Le dispositif hivernal mis en place tardivement, le 23 janvier, n'a pas permis de mettre à l'abri tous les mineurs présents ; en moyenne il y a eu, jusqu'au 11 février, chaque jour 6 mineurs devant dormir dehors et certains soir ils étaient plus de 15 dans cette situation. Durant la journée et malgré des températures très basses ils sont restés dans la rue de 7h30 à 20h.

Tout au long de l'année, un système d'hébergement d'urgence est mis en place. 25 « places » sont dégagées chaque soir pour ces mineurs au sein de l'Espace Solidarité Insertion (ESI) rue des Bourets qui accueille au cours de la journée des sans domicile fixe adulte. Les jeunes sélectionnés y entrent vers 21h, dorment sur des matelas de sol, et doivent quitter les lieux à 7h30 du matin. Les conditions se dégradent : plus de machine à laver leur permettant d'avoir des vêtements propres, infestation ces derniers mois par des parasites externes les piquant durant la nuit... Au cours de l'hiver, 35 places supplémentaires dans un gymnase ont été ouvertes dans le cadre du plan grand froid.

L'existence même de ces dispositifs d'hébergement d'urgence spécifiques pour les mineurs montre que les pouvoirs publics sont parfaitement informés de cette situation. Alors qu'ils ont l'obligation d'assurer la protection des mineurs en situation de danger (risque ou danger avéré), ils financent et installent des dispositifs visant uniquement à assurer un hébergement d'urgence pour la nuit.

⁵ Voir <http://www.exiles10.org/spip.php?article1296>.

D/ La prise en charge a minima

La réticence des services de protection de l'enfance à évaluer la demande et à protéger les mineurs étrangers en danger, se prolonge même durant leur prise en charge.

Ainsi, l'hébergement en hôtel n'est pas seulement réalisé au stade de la mise à l'abri, il est bien souvent le « cadre » de prise en charge de ces jeunes, en particulier pour les plus de 16 ans. Certains y demeurent jusqu'à leur majorité sans bénéficier d'un accompagnement éducatif individualisé et régulier si bien que rien ne peut être mis en place pour faciliter leur insertion sociale et leur donner une chance de construire un projet professionnel et un projet de vie. Ils ne peuvent pas établir de relations sociales avec d'autres jeunes de leur âge, leur apprentissage des savoirs fondamentaux et notamment du français sont de ce fait compromis.

En effet, plusieurs témoignages indiquent qu'un nombre important de ces mineurs, logés dans des hôtels après avoir été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, ne bénéficient pas d'une scolarisation, et ceci même s'ils sont âgés de moins de 16 ans. Ils ne sont pas systématiquement orientés vers le CASNAV afin d'y passer les tests et de bénéficier d'une inscription dans un établissement de l'Education Nationale⁶. Ils ne bénéficient alors que de cours de Français Langue Etrangère dispensés dans des associations comme la nôtre. Pour les jeunes de plus de 16 ans, l'accès à une formation professionnelle n'est pas assuré ce qui limite d'autant plus leur possibilité d'obtenir un titre de séjour à leur majorité. Par ailleurs, nous savons que les contrats jeunes majeurs sont de moins en moins accordés aux jeunes déjà protégés, annulant des chances déjà minimes d'accès à une régularisation de leur présence sur le territoire français. A Paris, une règle officieuse indiquerait désormais aux services qu'il n'y aura plus de Contrat Jeune Majeur pour les jeunes pris en charge après 17 ans.

FOCUS SUR LE PARCOURS DE LULIANA

Luliana est roumaine. Elle avait 17 ans et demi quand elle est arrivée en France. Elle a été repérée dans la rue par un jeune déjà accompagné par notre association. Isolée sur le territoire français, elle était en demande de protection. Bien que munie d'une carte d'identité nationale (d'un pays de l'Union Européenne), elle a passé un examen de maturation osseuse suite auquel elle est reconnue mineure et donc prise en charge. Hébergée à l'hôtel, elle n'a pas d'éducatrice référente au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance et n'y rencontre un travailleur social que pour récupérer l'argent hebdomadaire pour sa nourriture et son transport. Après un mois, elle est néanmoins orientée par l'ASE vers une structure pour l'apprentissage du français.

Considérant l'envie de la jeune d'intégrer une formation, l'équipe éducative d'HLR se met, en accord

⁶ Nous avons en effet constaté plusieurs situations où l'autorité de tutelle refuse de signer les inscriptions scolaires pourtant condition sine qua non de la scolarisation.

avec l'ASE, en recherche d'un foyer permettant l'accès à une formation. Nous obtenons très rapidement une proposition d'admission avec entretien préalable pour la jeune dans un foyer en province, signe indubitable que les professionnels du secteur estiment qu'il est tout à fait possible de travailler avec un mineur étranger même lorsqu'il âgé de plus de 17 ans.

Or, l'ASE avait au préalable directement informée la jeune qu'elle n'aurait pas de prise en charge à sa majorité, ce en omettant de l'informer qu'elle avait néanmoins le droit d'en faire la demande. L'ASE s'est ainsi d'emblée fermement opposée à cette orientation, prétextant qu'aucun contrat jeune majeur ne serait signé avec Luliana compte tenu de la durée de sa prise en charge, laquelle ne lui permettrait pas d'intégrer une formation professionnelle dans les délais impartis.

La démonstration des fortes capacités d'apprentissage et d'adaptation de Luliana ainsi que la précarité de sa situation n'a pas empêché qu'elle se retrouve à nouveau à la rue, le jour de ses 18 ans.

E/ Des mesures de protection inadaptées

Pour les enfants roms en situation d'errance, qui constituent la majorité des jeunes accompagnées par Hors la rue, la solution de protection la plus généralement proposée est le placement en foyer d'urgence puis en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Or, l'ensemble des acteurs du dispositif de protection ont déjà constaté que les fugues étaient quasi-systématiques, le placement engendrant une rupture trop importante avec l'environnement habituel du jeune, qui, même s'il est isolé, est habitué à vivre au sein d'une communauté d'appartenance. En effet, l'identité des jeunes roms migrants est souvent très fragile et s'affirme exclusivement dans le cadre familial ou dans le groupe d'appartenance présent sur le camp. Les enfants savent que la tranche d'âge de 10 à 16 ans est cruciale pour l'apprentissage de l'identité rom, la reconnaissance des pairs et leur mariage. Etre tenu loin de son groupe d'appartenance à cette période risque d'en entraîner la sortie irrémédiable. Pour ces raisons, le foyer et la famille d'accueil sont souvent vécus comme une exclusion brutale ou un déracinement programmé.

Il est toutefois important de signaler que, bien que cette dynamique culturelle soit importante dans l'accompagnement des jeunes issus de la minorité Rom, elle ne doit pas être considérée comme une règle intangible servant de motif à une non prise en charge. En effet certains jeunes roms peuvent être demandeurs de protection classique hors du cadre familial. Cette année encore nous avons à cet égard des exemples de placements parfaitement réussis.

Nous estimons alors que l'évaluation de la situation individuelle de chaque mineur est indispensable et que toutes les mesures de protection habituelles doivent être envisagées.

Si le placement est peu adapté aux enfants roms, sauf cas extrêmes (enfants pris dans des réseaux, violence familiale), des mesures judiciaires et administratives alternatives comme l'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO), L'Aide Educative à Domicile (AED) et les placements séquentiels devraient être proposés aux familles. Aujourd'hui, cependant, les acteurs de la protection de l'enfance se heurtent à des barrières administratives et politiques⁷ de plus en plus massives qui les découragent, si bien qu'aucune solution n'est proposée aux familles dans le désarroi et aux enfants en situation d'errance aggravée.

La concertation de l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels de la protection de l'enfance nous semble aujourd'hui indispensable pour pouvoir élaborer et expérimenter des mesures innovantes de protection qui soient adaptées aux besoins spécifiques de ces jeunes.

5.2.1 L'ACCES A L'EDUCATION

A/ Les obstacles à la scolarisation

1/ Les expulsions systématiques des terrains

La politique d'expulsion systématique du gouvernement déclenchée depuis l'été 2010 –et largement pérennisée au cours de l'année 2011- n'a fait qu'accroître la précarité et la vulnérabilité de la grande majorité des familles et des enfants, installés dans des bidonvilles et présents sur le territoire français depuis plusieurs années. Ces expulsions massives, jugées discriminatoires et contraires à la dignité humaine, car basées sur l'origine ethnique des personnes concernées constituent, selon le Conseil de l'Europe, via son Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) « Une violation aggravée des droits de l'homme ».

La mise en oeuvre de cette politique conduit les familles à une situation d'errance et de vulnérabilité contraignant considérablement notre travail d'accompagnement et de protection, et entraînant notamment, des difficultés majeures pour l'inscription scolaire et/ou le maintien de la scolarité, mais également, sur l'accès aux dispositifs de santé (AME/CMU/ PMI/centre de soins).

Aux expulsions de terrains s'ajoutent des distributions massives d'Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF), de reconduites à la frontière et différentes mesures de harcèlement et d'intimidation visant à ébranler la volonté d'installation durable des familles sur le territoire français.

⁷ Voir le détail ci-dessous dans la partie L'accès à l'éducation

2/ Le non respect de la législation française en terme d'obligation scolaire

Le principe républicain du droit à l'éducation et de l'obligation scolaire instauré en France depuis la Loi Jules Ferry de 1882 est régulièrement bafoué. Tous les enfants entre 2-3 ans et 18 ans ont strictement les mêmes droits, quelle que soit leur situation (difficultés, maladies ou handicaps éventuels) ou celle de leurs parents (stationnement, itinérance, précarité, nationalité étrangère, régularité ou non du séjour en France...)

Cela concerne particulièrement les enfants roms. En effet, d'après l'étude menée par le collectif Romeurope⁸ en 2010, on estime entre 5000 et 7000, le nombre d'enfants roms migrants en âge d'aller à l'école sur le territoire français qui n'ont pourtant toujours pas accès à une scolarité continue.

Les obstacles mis en place par des services publics « récalcitrants » à l'accueil de familles qu'ils considèrent comme itinérantes et dont ils refusent de ce fait, l'installation, sont aujourd'hui tellement nombreux que les familles renoncent à tout projet de scolarisation de leurs enfants. Ainsi, beaucoup d'enfants accompagnés par Hors la rue ont complètement perdu espoir et perdent toute capacité à se projeter dans des apprentissages.

En premier lieu, de nombreuses communes s'opposent à la scolarisation des enfants à l'école primaire, en imposant notamment, la justification de pièces administratives – pourtant non requises légalement - comme la domiciliation administrative. Le motif de ces mesures d'exceptions illégales découle de la peur de voir s'installer durablement des Roms sur leur commune, l'évocation du mode de vie nomade étant le plus souvent mise en avant⁹.

D'autre part, les départements, via les Inspections Académiques, ne mettent pas suffisamment en place les dispositifs spécifiques existants (CLA, CLA-ENSA...) dont les enfants non francophones ou les enfants non scolarisés auparavant, ont pourtant besoin. Parallèlement, alors que la loi¹⁰ stipule qu'un enfant ayant passé les tests d'évaluation scolaire, doit recevoir son affectation dans un établissement adapté après un mois d'attente maximum, la réalité est tout autre. Prétextant l'absence de places dans les classes non francophones¹¹, les jeunes doivent attendre, selon les départements, entre 2 et 6 mois avant d'obtenir leur affectation et se retrouvent maintenus dans l'errance.

Autant de difficultés qui nous préoccupent alors que nous constatons un rajeunissement des mineurs

⁸ <http://www.romeurope.org/>

⁹ Ils prétextent également souvent un mode de vie nomade. Il faut rappeler que pour les Roms de Roumanie comme de Bulgarie, ce mode de vie est une pure fiction. Leurs déplacements sont liés à l'expulsion de leur terrain. Il s'agit donc d'un « nomadisme » contraint et non choisi.

¹⁰ Circulaire n°2002-063 du 20-3-2002

¹¹ Pour plus de détails à ce sujet voir l'étude réalisée par le collectif pour la scolarisation des roms et le guide pratique la scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France disponibles sur le site de Romeurope.

en situation d'errance lesquels n'ont, de plus en plus, jamais été scolarisés. Ils n'ont alors, ni conscience de leurs besoins, ni acquis les repères spatio-temporels permettant de structurer leur quotidien. Le défaut de scolarisation a également de graves répercussions sur le bien-être physique et psychologique des jeunes accompagnés qui, sans alternative tangible à leur situation d'errance, se retrouvent plus encore exposés aux dangers de la rue.

B/ Les obstacles à l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi

Depuis l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union Européenne au 1er janvier 2007, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle sont restreints pendant une période dite de « transition » à laquelle 17 pays européens ont pourtant déjà mis un terme.

La France a quant à elle décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2013 la période d'application de ces mesures qui imposent des démarches extrêmement longues et complexes. Il faut trouver un employeur susceptible d'accepter de les embaucher et qui s'y engage, dans le cadre d'un contrat long (obligatoirement supérieur à 12 mois).

L'accès à l'emploi légal est par ailleurs limité à une liste de 150 métiers et surtout soumis à des délais administratifs pouvant s'étaler sur plusieurs mois. L'employeur est enfin contraint de payer une taxe à l'embauche allant de 200 à 900 euros suivant le type de contrat. Cette situation contraint les familles à assurer leur survie économique par le biais de différentes activités, telles que la récupération de matériaux, la vente d'objets, la mendicité, sollicitant parfois la participation de leurs enfants.

Par ailleurs, l'ensemble des jeunes que nous accompagnons se retrouve ainsi, exclus des dispositifs de formation et d'insertion par l'emploi et ne peut accéder, par conséquent, ni à la formation en alternance, ni à l'apprentissage, ni même à l'inscription au Pôle Emploi.

Le maintien de ces mesures discriminatoires et excluantes tend à fixer l'ensemble des familles concernées dans une logique de survie et les obligent à recourir à des activités génératrices de revenus parallèles. Cela prive également les jeunes de toute perspective d'insertion économique et sociale. Aussi, même certains d'entre eux disposent de la volonté nécessaire à la construction d'un projet professionnel viable, il devient pour nous, extrêmement difficile de les mobiliser sur une recherche d'alternatives à la rue.

5.3 LES MINEURS DELINQUANTS-VICTIMES : LE CHOIX DE LA REPRESSION.

La « délinquance roumaine » est au centre des discours du Ministère de l'Intérieur depuis maintenant plusieurs années. A l'été 2010 déjà, Brice Hortefeux avait brandi des chiffres et des pourcentages chocs sur ce thème. Le 12 septembre 2011, Claude Guéant annonçait une augmentation de « plus de 90% » des « mis en cause roumains », sur les sept premiers mois de l'année 2011.

5.3.1 La délinquance des mineurs roumains, entre communication politique et réalité

Ces déclarations fracassantes s'appuient une étude policière qui porte sur le chiffre des « mis en cause » ce qui signifie qu'une grande partie de ces personnes n'a jamais été poursuivie, encore moins condamnée. De plus, ces déclarations évoquent « la délinquance » de façon générale : en réalité, elles amalgament des faits aussi différents que la mendicité et une agression. Ensuite, elles mettent en cause les Roumains. Mais, de l'aveu même du ministre, il n'existe de statistiques sur aucune autre nationalité. Pourquoi donc cette exception et que peuvent bien signifier ces chiffres qui ont fait l'objet d'une commande spéciale et unique ? Enfin, ces déclarations désignent particulièrement les mineurs roumains et proposent comme solution la reconduite à la frontière de ces jeunes. Rappelons qu'il est en France illégal d'expulser un mineur et que si des retours en Roumanie ont été réalisés sur la base d'un accord franco-roumain de 2002, une étude menée par Hors la Rue en 2009 montre toutes les difficultés liées à ces retours et à quel point l'intérêt supérieur de ces jeunes a rarement été privilégié. Les accords franco-roumains sur le rapatriement des mineurs, renégociés en 2007, ont été censurés par le Conseil constitutionnel en 2010.

Ces déclarations, tant erronées qu'outrancières, constituent très manifestement un mode de communication politique. Elles sont graves car elles stigmatisent clairement une communauté qu'elles désignent comme responsable de la délinquance. Cette stigmatisation et les amalgames et dérives qu'elle entraîne est particulièrement bien illustrée par la une du Parisien du 12 septembre 2011 qui titrait : « Le plan de lutte contre les jeunes roumains » !

Cette stigmatisation est d'autant plus problématique que, si la délinquance de mineurs roumains est une réalité, elle relève souvent d'un mécanisme d'exploitation et même de traite des êtres humains. Il est difficile de le quantifier, mais nous rencontrons depuis quelques années un plus grand nombre de jeunes originaires des pays de l'Est en situation d'exploitation. Plus inquiétant, ces mineurs sont de plus en plus jeunes, la part des filles augmente, et ils sont clairement en situation d'exploitation par des adultes. Ce phénomène est complexe, il concerne des jeunes avec des parcours différents qui peuvent être isolés ou non en France et soumis à des contraintes différentes, plus ou moins fortes, exercées par des tiers ou parfois par la famille.

Depuis 4 ans, Hors la rue tente d'aller à la rencontre de ces jeunes particulièrement vulnérables, de mieux connaître leur réalité quotidienne, leur vie. Nous essayons de développer des relations de confiance et de chercher avec eux, et modestement, des pistes qui permettraient de les protéger.

Si ce phénomène de traite des êtres humains, et ce statut de mineur « délinquant-victime » est aujourd'hui mieux connu, et reconnu dans les discours des autorités publiques (police et justice en particulier), les réponses apportées sont aujourd'hui essentiellement, sinon uniquement, répressives.

5.3.2 La sanction du délinquant l'emporte largement sur la protection de la victime

Au-delà de leur objectif de communication, les discours politiques stigmatisant la délinquance des mineurs roumains ont produit des effets dans la réalité. La pression policière et judiciaire exercée sur ces jeunes s'est considérablement accrue.

La police a engagé des moyens importants sur cette délinquance, unités spécialisés, appui d'officiers roumains, etc. Si on ne peut à l'évidence reprocher aux forces de police de réagir à un phénomène délinquant on remarque tout de même qu'une attention particulière est portée à ce type de délinquance, ce qui conduit aussi ces jeunes à être ciblés et beaucoup plus souvent interpellés. Cette volonté de répondre à ce type de délinquance est également très perceptible dans la politique pénale menée actuellement.

La comparaison entre deux groupes de mineurs victimes de traite que nous rencontrons est particulièrement éclairante. Nous travaillons depuis plusieurs années avec des jeunes (principalement des filles) qui sont exploités par un réseau et commettent essentiellement des vols dans le métro. Ces jeunes filles sont bosniennes. Alors qu'elles sont des victimes avérées de la traite des êtres humains, que de nombreux témoignages sont connus et établissent la violence de leur exploitation (instructions menées pour des faits de viol, torture, actes de barbarie contre certains chefs de ce réseau), elles ne sont plus déférées depuis plusieurs mois et ne sont présentées que devant le délégué du procureur, c'est-à-dire devant un magistrat non professionnel. Constat révélateur de l'importance qu'on leur accorde, cette nouvelle procédure supprime de fait le contact entre ces jeunes et les services éducatifs (cf infra) et les fait disparaître d'une partie des statistiques.

Les mineurs roumains à l'inverse, sont déférés quasi systématiquement et sont jugés dans le cadre d'une procédure d'urgence pour les mineurs : le « jugement à bref délai », et le parquet requiert systématiquement l'exécution provisoire des peines. En 2011, sur 1 100 déferrements de mineurs à Paris, 850 concernaient des mineurs roumains. Si ces chiffres traduisent la réalité d'un phénomène ils sont aussi largement l'expression de choix, à la fois dans l'activité policière et dans la politique pénale.

Ces jeunes sont très souvent condamnés, en leur absence, à des peines d'emprisonnement ferme. L'exécution provisoire de la peine étant souvent prononcée, ces mineurs sont conduits à un moment ou un autre en prison. Les peines (souvent de un ou deux mois) se cumulent et ces jeunes qui ont entre 13 et 15 ans sont amenés à purger des peines supérieures à 6 mois pour des vols de portables ou de portefeuilles.

Il faut encore ajouter à ce sombre constat, que quelques cas nous sont rapportés de jeunes qui déclarent avoir moins de 13 ans et qui se trouvent pourtant détenus¹². Ces jeunes qui ont refusé de subir un examen de maturation osseuse sont mis en demeure de prouver leur âge, ce qu'ils ne peuvent souvent pas faire faute de documents d'état-civil, ils sont alors considérés comme responsables pénalement et parfois condamnés.

Les textes fondateurs sur la justice des mineurs et en particulier l'ordonnance du 2 février 1945, posent le principe que les actes délictueux sont la manifestation de difficultés éducatives et psychiques. Le juge des enfants doit procéder à une enquête approfondie sur le mineur et notamment sur sa situation matérielle, morale et familiale.

La loi du 9 septembre 2002 redéfinit les tranches d'âge et les peines applicables aux mineurs. Si des peines d'emprisonnement peuvent être prononcées à l'encontre des mineurs, de 13 à 18 ans, elles ne peuvent être supérieures à la moitié des peines encourue par un majeur.

Si des moyens et des procédures spécifiques sont mis en place pour sanctionner ces jeunes, les alternatives et en particulier les possibilités de prise en charge éducative sont quasi inexistantes. Les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert ne sont pas prononcées - et il n'existe pas en tout état de cause de services sociaux en capacité de les assurer (cf supra) - et les dispositifs de placement ne sont pas adaptés à ces jeunes qui subissent de très fortes pressions (cf infra). Dans le contexte général de la dénonciation de la « délinquance roumaine » et sans alternatives éducatives évidentes, les juges pour enfants semblent s'en remettre à la sanction.

5.3.3 Le travail d'Hors la rue auprès des jeunes détenus

Du fait de la multiplication des incarcérations de ces mineurs, nous avons été amenés, en particulier depuis l'automne 2011, à intervenir de plus en plus fréquemment en prison, en particulier au centre pour jeunes détenus de Fleury-Mérogis. Nous nous y rendons désormais presque chaque semaine. Dans le cadre de nos missions, nous intervenons lorsque nous sommes sollicités principalement par les éducateurs des Missions éducatives des maisons d'arrêt (MEMA) : soit le jeune nous connaît et souhaite recevoir notre visite, soit les mineurs incarcérés ont du mal à communiquer avec les éducateurs MEMA à cause de la barrière de la langue. Nous intervenons alors afin d'évaluer sa

¹² La loi française fixe la responsabilité pénale à 13 ans, il n'est pas légal de priver de liberté un mineur de moins de 13 ans.

situation. Pour un travail éducatif en partenariat, les visites peuvent, si besoin, s'organiser conjointement avec la présence d'un éducateur MEMA et d'un éducateur HLR.

En 2011, nous avons été sollicité à 38 reprises par des maisons d'arrêt, celle de Fleury-Mérogis surtout où nous nous sommes rendus 16 fois. Nous n'avons pu répondre favorablement à toutes ces demandes faute de moyens ; mais, même lorsque nous ne pouvons intervenir directement nous tentons d'orienter les demandes, d'assurer un contact téléphonique avec la famille, etc.

L'incarcération est un moment éprouvant pour les jeunes. La majorité d'entre eux se plaint de ne pouvoir supporter l'enfermement, les conditions de vie carcérale et la séparation d'avec leur environnement habituel. Ils se plaignent de moments dépressifs : problème de sommeil, manque d'appétit, épisode de pleurs excessifs, etc.

La violence de l'incarcération est renforcée par une forme d'incertitude sur la fin de la peine. Il est aujourd'hui fréquent qu'une peine non exécutée soit découverte durant le temps de l'incarcération. Certains mineurs qui devaient sortir dans une semaine voire le lendemain sont ainsi brutalement confrontés à la prolongation de leur enfermement parfois pour plusieurs mois.

Cela a d'autant plus d'importance que les jeunes sont en pleine construction identitaire : celle-ci risque d'être fragilisée par cet épisode d'incarcération et par de « mauvaises rencontres » au sein du milieu carcéral. Précisons à cet égard qu'en ce qui concerne les filles, il n'y a pas de quartier séparé pour les mineures qui se retrouvent donc en contact avec des détenues majeures, et parfois même à des majeurs qui appartiennent au réseau !

Malgré tout, nous cherchons à utiliser ces temps de rencontre en prison comme un moyen d'accroche avec certains jeunes que nous avons du mal à rencontrer en dehors du milieu carcéral. En effet, les jeunes sont toujours présents et contents d'avoir de la visite. Certains d'entre eux ne reçoivent jamais la visite de leur famille faute de pouvoir prouver le lien de filiation ou tout simplement parce qu'ils sont isolés sur le territoire. Le fait de leur rendre visite permet de travailler leur sortie avec eux. L'accroche fonctionne évidemment mieux avec les jeunes que nous connaissions auparavant. Mais nous considérons que, même si nous ne reverrons pas certains jeunes une fois leur peine subie, nous leur avons apporté, le temps de quelques visites, de la bienveillance et la possibilité d'une alternative à leur vie actuelle, dont ils se saisiront peut-être plus tard.

Les moyens semblent aujourd'hui essentiellement concentrés sur la répression, ils conduisent, au nom de la lutte contre les réseaux, à faire subir à de jeunes mineurs des peines d'emprisonnement lourdes alors même qu'ils sont déjà victimes d'exploitation.

L'ensemble des acteurs, police, justice, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance, associations doivent au contraire se mobiliser pour « inventer » et mettre en œuvre des dispositifs de protection qui permettent réellement de sortir ces mineurs de la traite des êtres humains dont ils sont victimes.

C'est ce que nous avons tenté de faire avec le soutien d'une partie importante de ces acteurs à travers une expérience, modeste, de création d'un dispositif d'éloignement des mineurs victimes de traite des êtres humains. Nous espérons pouvoir la poursuivre en 2012.

L'ensemble des acteurs, police, justice, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance, associations doivent au contraire se mobiliser pour « inventer » et mettre en œuvre des dispositifs de protection qui permettent réellement de sortir ces mineurs de la traite des êtres humains dont ils sont victimes.

C'est ce que nous avons tenté de faire avec le soutien d'une partie importante de ces acteurs à travers une expérience, modeste, de création d'un dispositif d'éloignement des mineurs victimes de traite des êtres humains. Nous espérons pouvoir la poursuivre en 2012.

5.3 LES MINEURS DELINQUANTS-VICTIMES : LA NECESSITE D'UNE PROTECTION

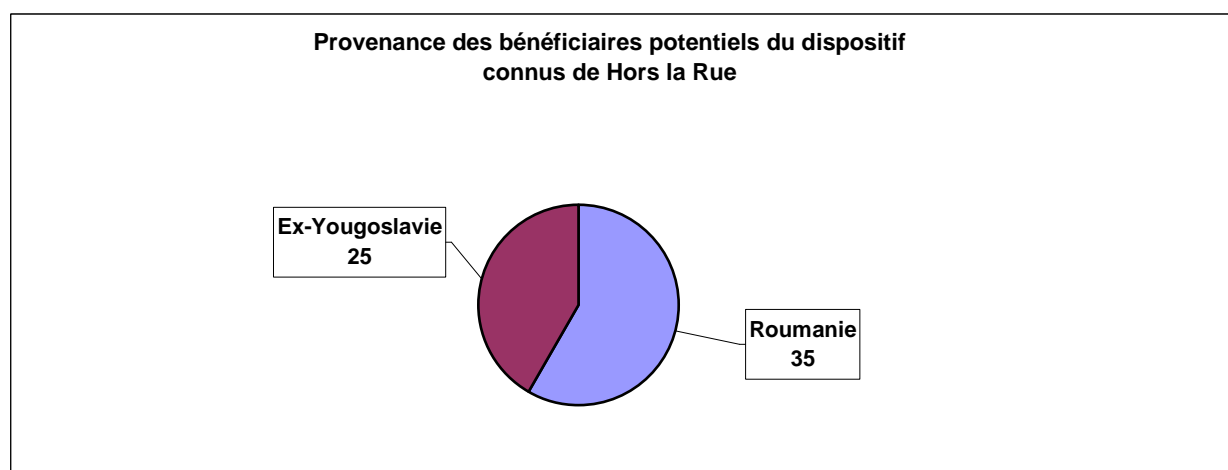
Depuis bientôt quatre ans, Hors la Rue constate une augmentation constante du nombre de mineurs victimes de la Traite des Etres Humains (TEH). Si ces mineurs constituent une minorité au sein des jeunes rencontrés par Hors la Rue, leur situation est particulièrement préoccupante.

En 2010, notre action se concentrait principalement sur le groupe des « Hamidovic », jeunes filles d'ex-Yougoslavie, utilisées comme pickpockets dans le métro. En 2011, nous avons rencontré de nombreux jeunes, plutôt d'origine roumaine, pris dans d'autres réseaux. A la fin de l'année 2011, Hors la Rue travaillait avec une soixantaine de mineurs victimes d'exploitation.

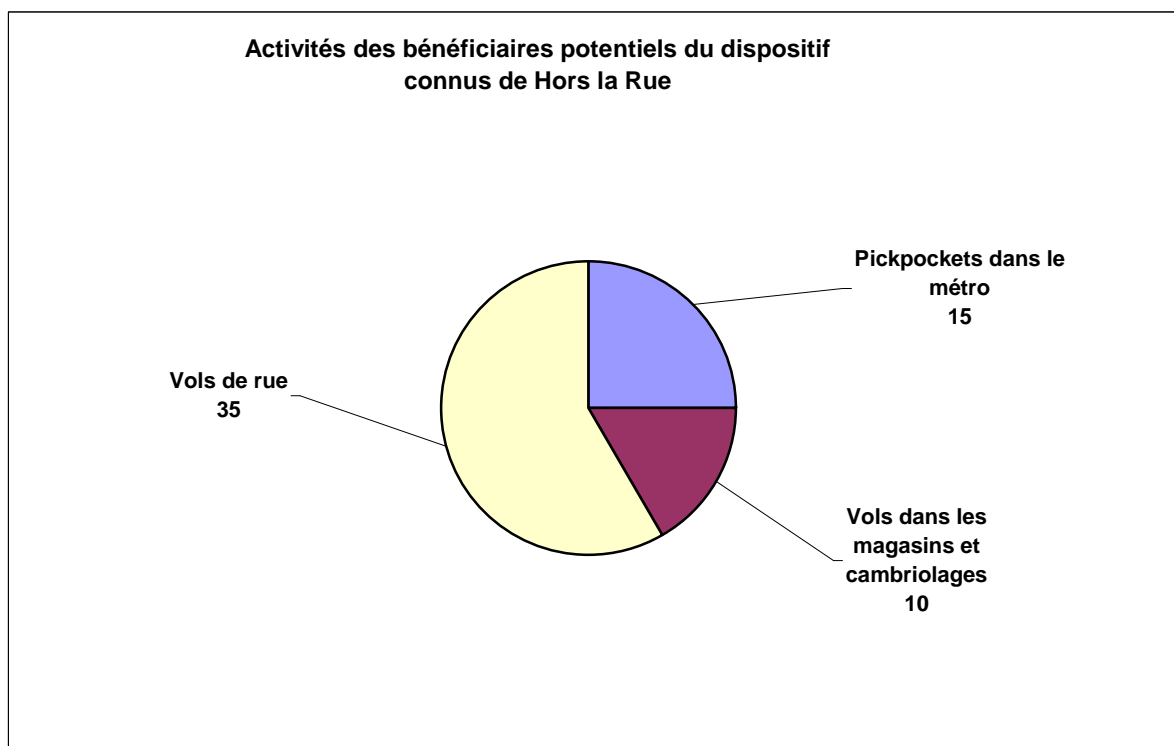
5.4.1 Le profil des jeunes

Il est difficile de donner avec précision l'âge des mineurs victimes de traite, car nos données s'appuient sur des âges déclarés. Cependant, on constate une tendance continue au rajeunissement, l'essentiel des jeunes ayant entre 10 et 15 ans. Dans le cas du réseau « Hamidovic », les jeunes disparaissent d'ailleurs à partir de 15-16 ans, sans que l'on sache très clairement s'ils prennent des responsabilités dans le réseau, s'ils sont utilisés pour d'autres activités (prostitution, ...), etc...

Comme le montre le graphique ci-dessous, une majorité de mineurs victimes de traite, connus de Hors la Rue, sont désormais d'origine roumaine, même si les réseaux d'ex-Yougoslavie n'ont pas perdu en importance : quelques temps après l'arrestation en Italie de l'un des chefs du réseau, en décembre 2010, de nouvelles branches se sont constituées et continuent à exploiter les mineurs.



Les jeunes victimes de la traite et connus de Hors la Rue pratiquent essentiellement le vol : vol de portefeuilles et téléphones, plus rarement vols dans les magasins et cambriolages.



Parce que leur activité crée des dégâts visibles, ces jeunes sont au centre de l'attention des forces de l'ordre. Cependant, ils sont considérés comme des délinquants plus que comme des victimes, et la question de leur exploitation est souvent éludée. L'action de Hors la Rue vise à remettre la protection de l'enfance au cœur des dispositifs de lutte contre la traite des mineurs.

5.4.2 Le dispositif expérimental d'éloignement

Depuis plusieurs années, Hors la Rue et d'autres acteurs de la protection déplorent l'absence d'un dispositif adapté pour la prise en charge des mineurs victimes de traite. En 2011, l'association a initié un dispositif expérimental avec le soutien du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Cette idée est issue d'un constat simple : ces jeunes sont soumis à des contraintes très fortes et le cadre actuel de la protection de l'enfance ne permet pas de les placer dans des lieux suffisamment sécurisés. Toujours placés dans des foyers parfaitement connus des réseaux, les jeunes fuguent très rapidement. Le dispositif que nous avons expérimenté en 2011 se fonde sur l'expérience du réseau Accès Sécurisé (AcSé : dispositif de protection des adultes victimes de la TEH, coordonné par l'ALC Nice).

Pour être efficace, le dispositif doit répondre à la spécificité de la situation des mineurs victimes de traite. Cette spécificité a été étudiée par l'association Hors la Rue, dans le cadre de son travail de repérage et d'accroche de ces mineurs, depuis 2008.

Les principes du dispositif sont les suivants :

- **le travail sur le lien de confiance** avec le jeune, peu habitué à des relations avec des « adultes bienveillants », et donc rétif a priori à une proposition éducative : c'est le sens des maraudes, de l'accueil sur notre centre de jour, et des permanences éducatives à l'UEAT
- la **rapidité de la procédure d'éloignement**, le jeune restant vulnérable à la pression de son réseau, ce qui implique une bonne communication entre les acteurs (Juge des enfants, ASE,...)
- un **éloignement géographique**, dans une structure inconnue du réseau, où le jeune soit et se sente réellement à l'abri.

A/ Un temps d'accroche : la permanence à l'UEAT

Compte tenu des difficultés rencontrées au fil des ans par notre équipe pour créer du lien avec les jeunes d'ex-yougoslavie sur notre centre de jour, nous avons décidé, en 2010, en partenariat avec l'UEAT, qui rencontre régulièrement ces jeunes lors de leurs déferrements¹³, de créer une permanence au sein de cette unité.

Cela permet aux jeunes de profiter d'un temps éducatif, aussi minime soit-il, pour se saisir de ce que bon leur semble et/ou d'une alternative à leur vie actuelle. De notre côté cela nous permet d'être en contact avec eux, d'établir un lien de confiance et de tenter de susciter l'envie d'une autre vie.

Cette permanence a été le principal vecteur de lien avec ces jeunes et de connaissances sur ce réseau pour nous.

Le changement de politique pénale du parquet des mineurs ne nous permet plus de nous appuyer sur ces temps d'accroche. En effet, ces jeunes filles sont désormais uniquement présentées au délégué du procureur (magistrat non professionnel). Dans le cadre de cette procédure, l'UEAT n'intervient plus, ce qui ne permet pas que des rendez-vous éducatifs soient assurés. De 50 à 70 jeunes filles victimes avérées de traite des êtres humains n'ont ainsi plus aucun contact avec des services éducatifs.

Nous avons développé cette permanence pour tenter de répondre à cette problématique spécifique. Dans le cadre de nos actions, nous travaillons cependant en permanence, au sein de notre centre de jour ou sur les lieux de vie et d'activité, au repérage et à l'accompagnement des jeunes les plus en danger. En 2011, nous avons été particulièrement en contact avec des jeunes qui commettent de petits vols sur la voie publique. Ces jeunes sont d'origine roumaine et sont clairement pris dans un mécanisme d'exploitation. Il est parfois difficile de connaître exactement les conditions de cette exploitation et les contraintes qui pèsent sur eux. Présence de la famille en France ou non, pressions exercées sur les proches, remboursement d'une dette... les situations sont complexes. Si un éloignement n'est sans doute pas une bonne solution pour un certain nombre de ces jeunes, le dispositif paraît tout à fait pertinent pour une partie d'entre eux.

¹³ Déferer : traduire devant une autorité, un juge, un tribunal.

B/ L'éloignement

En 2011, cinq tentatives d'éloignement ont été réalisées. Aucune de ces tentatives ne s'est déroulée comme nous l'imaginions. Alors que nous souhaitons mettre en place un éloignement très rapide, après un travail sur l'adhésion menée avec un jeune (nous pensions en priorité aux jeunes « Hamidovic » avec qui le contact était bien établi), nous avons été amenés à réagir le plus souvent dans l'urgence à un déclenchement du dispositif par d'autres acteurs (sortie d'incarcération, hospitalisation d'un jeune etc.).

La multiplication des acteurs connaissant l'existence de ce dispositif, et participant à son fonctionnement est positive mais elle a mis en évidence la difficulté de coordonner un grand nombre d'interlocuteurs (police, justice, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance etc.). Dans ces conditions, l'une des difficultés est d'organiser une réaction suffisamment rapide.

En effet, l'adhésion de ces jeunes à l'idée d'un placement, d'un éloignement, est très fragile. Ces mineurs font l'objet de pressions du réseau et sont, pour certains, pris dans des conflits de loyauté importants (vis à vis de leurs pairs, communauté, famille etc.). Lorsqu'un événement ou une souffrance qui devient insupportable les amène à envisager une rupture, il faut s'en saisir. Il faut donc que ce placement se réalise très rapidement dans un lieu qui permet de limiter ou supprimer les pressions exercées et de faire en sorte que le jeune se sente en sécurité. Cette dimension d'urgence est peu prise en compte par les services de protection de l'enfance, les procédures sont longues, complexes, et ne correspondent pas aux besoins de protection d'un tel public.

Si cette expérimentation n'a pas encore permis un exemple de protection réussie, les tentatives faites ont permis de mieux comprendre les obstacles auxquels nous sommes confrontés et nous renforcent dans la conviction qu'il faut inventer des réponses adaptées. Nous espérons pouvoir poursuivre les efforts dans ce sens en 2012.

C/ Perspectives pour le dispositif en 2012

Si le dispositif a été conçu à partir de notre expérience avec les « Hamidovic », l'accroche de nouveaux jeunes, exploités par d'autres réseaux, (vols à la tire en particulier) rend pertinente son extension à tous les mineurs victimes de traite avec lesquels nous travaillons.

Il est important de continuer à le faire connaître auprès de toutes les structures en contact avec des mineurs victimes d'exploitation, et ainsi de multiplier les acteurs susceptibles d'activer la protection et l'éloignement. Dans le même temps, la multiplication des acteurs renforce la nécessité de leur coordination, l'amélioration des communications entre partenaires, et une implication accrue de chacun. Le travail sur la formation des acteurs à l'identification des mineurs en situation de traite est également une piste intéressante.

L'un des obstacles majeurs est l'impossibilité de placer ces jeunes dans un lieu sûr en urgence. Nous pensions pouvoir éviter cette étape, mais le fonctionnement du dispositif montre que c'est

incontournable. Nous devons, avec les acteurs concernés (PJJ et ASE) trouver le moyen d'accueillir en urgence ces enfants dans des lieux non identifiés où ils se sentent en sécurité. Ce placement d'urgence doit être une étape, la plus courte possible, avant un éloignement géographique dans le cadre d'un placement pérenne.

FONCTIONNEMENT DE LA PERMANENCE

Mise en œuvre de la permanence

Nous avons convenu avec l'UEAT, que les rendez-vous donnés aux jeunes sont fixés par leur équipe lors des déferrements. La permanence a lieu à l'UEAT, le mardi à 14h, où nous avons, si nous le souhaitons, une salle à disposition. Mais symboliquement et afin de limiter la confusion entre nos deux services, notamment vis-à-vis de la justice, nous proposons systématiquement aux jeunes de sortir du tribunal pour faire une activité, aller sur notre centre de jour ou simplement discuter dans un café, en fonction du temps dont ils disposent.

En 2011, nous avons eu 24 permanences avec des rendez vous de fixés (dont 10 avec présence de jeunes).

Afin de privilégier l'accroche avec les jeunes ce sont toujours les mêmes éducateurs qui interviennent.

Observations

En 2011, lors de ces permanences nous avons rencontrés 25 jeunes, dont 14 jeunes que nous connaissions auparavant et nous avons revu 5 jeunes au moins une deuxième fois. Parmi ces jeunes, nous avons rencontrés 14 filles âgées de 11 à 16 ans et 5 garçons âgés de 13 à 14 ans. Par rapport à l'année 2010, nous constatons une augmentation du nombre de jeunes rencontrés lors des permanences alors que nous avons eu moins de permanences avec des rendez vous fixés.

A quelques exceptions près, ces jeunes paraissent en mauvaise santé, physiquement et moralement. Les problèmes de croissance et de développement pubertaire paraissent fréquents laissant penser que ces enfants présentent des carences importantes tant sur le plan nutritionnel que psychologique.

Suite à ces rencontres faites lors des permanences, nous avons pu créer et/ ou entretenir un lien, certes fragile mais bien réel, avec quelques jeunes. En effet, 3 jeunes filles sont venues 2 fois par semaine pendant 6 mois sur notre centre de jour afin d'assister au cours de FLE. Un garçon et une fille sont également venus pendant quelques semaines pour les cours de FLE.

Au cours de l'année 2011, plusieurs jeunes qui avaient pu créer du lien avec l'UEAT et HLR, sont venus solliciter l'UEAT afin de pouvoir porter plainte contre un de leur chef, pour violences physiques et morales. Ce qui démontre que la connaissance de nos services permet aux jeunes de reconnaître les adultes bienveillants des autres et que cela leur permet de savoir vers qui se tourner en cas d'urgence.

Comme l'année précédente nous constatons que les jeunes d'ex-Yougoslavie sont de moins en

moins déferés au tribunal pour enfants. Les éducateurs de l'UEAT ne peuvent donc pas leur donner de rendez-vous pour la permanence que nous assurons. Ce qui est un des seuls moyens pour nous de pouvoir les accrocher. Pour ces jeunes, nous n'assurons plus de tournées de rues. Nous avons réalisé que d'intervenir sur leur lieu de « travail » n'était judicieux pour personne et pouvait les mettre en danger vis-à-vis de leur chef. Certains jeunes nous ont confiés ne pas pouvoir parler de notre existence aux adultes qui les entourent. Et il semblerait que les rendez-vous au tribunal soient une des seules libertés qui leur soit octroyée.

6. LES PROJETS EUROPEENS

6.1 Projet SRAP

Le projet SRAP qui a débuté en juillet 2010, pour une durée de 3 ans, traite de la prévention de la dépendance aux drogues légales et/ou illégales parmi la population des jeunes roms en Europe. Le projet est financé par l'Agence européenne de la santé et coordonné par la commune de Bologne. Les pays impliqués sont : la France, l'Italie, l'Espagne, la Roumanie, la Bulgarie, la Slovaquie et la République tchèque. Le projet regroupe en tout onze partenaires publics et associatifs dont un réseau européen et une université. Le public cible de ce projet sont les enfants et jeunes issus de la communauté Roms ou Sinti âgés de 11 à 24 ans.

Les objectifs du projet sont :

- Améliorer les connaissances sur l'utilisation / l'abus de substances licites / illicites par les jeunes Roms.
- Améliorer les compétences de prévention des jeunes Roms et renforcer la capacité des professionnels de la santé pour avoir une approche de santé interculturelle.
- Créer un réseau transnational et promouvoir des mécanismes de coopération dans le secteur de la santé publique et de la société civile en vue d'accroître l'impact des réponses locales.

La première étape du projet était une « recherche action ». Cette phase est coordonnée par un partenaire externe au projet, CODICI, situé à Milan, agence indépendante de recherche sociale et de consulting.

- Les groupes de discussions et les entretiens individuels de recherche avec les jeunes

Fin 2010, une première phase de travail a été réalisée afin d'obtenir un recueil de données concernant la santé, l'accès aux soins et la consommation des drogues pour les jeunes issus de la communauté Rom, en Europe. Plusieurs groupes de discussion avec les jeunes ont été organisés afin d'avoir une meilleure compréhension de leurs représentations et de leurs connaissances sur les drogues.

Cela nous a permis en 2011 d'élaborer une méthodologie spécifique pour l'animation de groupes de discussions de jeunes et pour mener en parallèle des entretiens individuels de recherche.

- Les groupes de discussion avec les acteurs institutionnels et associatifs

En 2011, nous avons réalisé deux groupes de discussion, un premier avec les acteurs associatifs de terrain et un deuxième réunissant les acteurs institutionnels. L'objectif était d'interroger les participants sur leurs représentations de la communauté Rom ainsi que sur les drogues, le tabac et l'alcool. Il

s'agissait de mettre en évidence les questions pour lesquelles les participants avaient un intérêt plus prononcé et d'évaluer les difficultés qu'ils rencontrent.

Le groupe de discussion avec les acteurs institutionnels, a permis de mettre en avant deux thèmes qui sont « L'accompagnement » : le rôle de l'adulte dans l'accompagnement des mineurs et l'isolement dans lequel peuvent se trouver certains jeunes et « La connaissance de la population Roms » : la spécificité de ce public et les risques sexuels encourus du fait qu'il existe peu d'actions de prévention primaire au sein de la communauté.

Le groupe de discussion avec les acteurs associatifs s'est particulièrement attaché à deux thèmes qui sont « L'exclusion » dont sont victimes beaucoup de personnes issues de la communauté Roms et « L'aspect culturel », à propos duquel les acteurs reconnaissent avoir le plus de carence.

Nous avons réuni une autre fois les mêmes acteurs afin de leur présenter cette fois-ci les résultats obtenus lors de la première phase de travail en France mais aussi dans les autres pays européens.

- Les réunions avec les partenaires européens

Afin de discuter des étapes en cours du projet et des résultats de la première phase de recherche nous avons rencontré les partenaires européens, à Milan, en Mars 2011.

A la fin de l'année 2011, 3 salariés de l'association ont bénéficié d'une formation à Novo Mesto, qui s'est déroulée sur 2 jours. La première journée a concerné la formation aux entretiens de motivation, donnée par Gian Paolo Guelfi, professeur en psychiatrie spécialisé sur les questions de l'addiction. La deuxième journée a consisté à former les participants sur l'approche des « lifeskills » sur le thème de la prévention et de l'éducation aux drogues. Cette journée a été animée par Richards Ives, ancien éducateur spécialisé dans les méthodes de prévention auprès des jeunes en difficulté.

Cette formation avait pour but de nous donner des outils notamment dans le domaine de l'animation pour les futures activités de prévention que nous devons mettre en place avec les jeunes dans le cadre de la phase 5 du projet.

En 2012, d'autres réunions avec les partenaires sont prévues notamment une en Mars 2012 afin de discuter du déroulement des ateliers de prévention.

Ce projet nous permet d'approfondir nos connaissances sur les problèmes d'addictions des jeunes que nous rencontrons, d'améliorer nos capacités d'action en matière de prévention des risques et de confronter nos pratiques à celles de partenaires européens.

6.2 PROJET ACKNOW

Mené dans le cadre du programme DAPHNE III pour prévenir et combattre la violence contre les enfants, les jeunes et les femmes et protéger les victimes et groupes à risques, le projet ACKNOW a réuni dix institutions et ONG en Italie, Roumanie, Bulgarie, Espagne et France et a pris fin en décembre 2011. Il visait à « l'acquisition de connaissances et l'amélioration de la qualité des services pour mineurs victimes de violence » (« *ACquiring KNOWledge and raising the quality of services targeted to minors victims of violence* »)

Dans le cadre de ce projet, Hors la Rue et ses partenaires ont étudié les quatre étapes d'un cycle complet d'intervention professionnelle : l'observation, la protection, l'évaluation et le traitement. L'analyse s'est fondée sur une double approche, à la fois qualitative et documentaire. Ce travail a permis d'opérer une sélection des « bonnes pratiques » et de créer un ensemble d'indicateurs pour surveiller la qualité des interventions professionnelles.

Le projet s'est conclu par l'élaboration d'une synthèse, adressée à tous les professionnels des politiques éducatives, de la santé et aux travailleurs sociaux qui sont en lien avec des mineurs victimes de violence.

6.3 PROJET PUCAFREU (« *Promoting Unaccompanied Children's Access to Fundamental Rights in the European Union* »)

Ce projet, démarré en 2011, vise à analyser les causes qui entravent l'accès des mineurs isolés étrangers à leurs droits fondamentaux tels que définis par la législation internationale et européenne. Le projet propose une étude comparative dans cinq pays européens, la France, la Belgique, l'Italie et l'Espagne (en tant que pays de destination) et la Roumanie (en tant que pays d'origine). Cinq organisations sont impliquées dans chacun des pays, HLR étant le partenaire français.

Le projet est co-financé par la Commission européenne et coordonné par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), notamment par deux unités de recherche : MIGRINTER et CECOJI, basées à l'Université de Poitiers.

HLR a effectué en 2011 un vaste travail de recherche en région parisienne en recueillant des témoignages auprès de mineurs isolés étrangers mais aussi auprès des acteurs associatifs impliqués. Le projet s'achèvera fin 2012.

Un rapport sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers sera établi afin de pouvoir faire le comparatif entre les différents pays participants au projet. Celui-ci sera présenté lors d'un colloque qui aura lieu le 23 et le 24 octobre 2012 à Poitiers (Université de Poitiers, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société).

Ce projet est particulièrement intéressant en ce qu'il nous permet de développer une analyse plus fine des difficultés rencontrés par les jeunes que nous accompagnons et ainsi d'améliorer nos actions.

6.4 PROJET REVENI

Le projet Reveni a été conçu conjointement par quatre ONG, présentes dans cinq pays européens : l'Alliance pour l'enfance et la jeunesse en Bulgarie, ARSIS en Grèce, Hors la Rue en France et Terre des hommes en Roumanie et en Hongrie. Le projet vise à étudier les procédures de retour des mineurs roumains et bulgares victimes d'exploitation et à identifier les lacunes au niveau de leur protection, avec pour cadre de référence la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Il met l'accent en particulier sur les retours d'enfants roumains depuis la France, et d'enfants bulgares depuis la Grèce.

Ce projet a commencé en juillet 2011 et comporte trois étapes majeures :

- **Une recherche sur les procédures de retour** : il s'agit d'analyser les données recueillies à partir de cas individuels, et d'offrir une vision d'ensemble des lacunes et des bonnes pratiques en matière de retour. Une attention particulière est portée à la législation communautaire et nationale ainsi qu'aux accords bilatéraux. Au niveau européen, l'analyse porte sur la conformité des procédures de retour avec la directive européenne sur les droits des citoyens de l'Union Européenne, les principes de libre circulation, les règles de séjour dans les États membres et les décisions-cadres de lutte contre le trafic actuellement remplacées par une directive du Parlement européen et de la Commission européenne.
- **La sensibilisation des acteurs judiciaires, la promotion de la coopération et l'échange de bonnes pratiques** : il s'agit de favoriser la prise de conscience des autorités nationales, et de toutes les autres parties impliquées, sur les lacunes et les bonnes pratiques dans les procédures de retour, pour en permettre une meilleure organisation, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans le même temps, les échanges d'expérience doivent déboucher sur une procédure normalisée de collaboration, avec des solutions durables.
- **La publication des résultats et des recommandations** doit encourager la diffusion des bonnes pratiques, pour harmoniser les réponses nationales et européennes sur la protection des mineurs victimes de traite.

7. COMMUNICATION

Hors la rue tente depuis plusieurs années d'améliorer sa communication. Il s'agit de faire mieux connaître et partager les actions de l'association par les adhérents, les personnes ou organisations qui s'intéressent à cette thématique et le grand public. C'est aussi et surtout l'occasion de rendre publique la situation des jeunes que nous accompagnons pour mettre en avant la nécessité d'assurer leur protection et de se mobiliser en faveur de leurs droits.

En 2011, au delà de l'actualisation de notre site internet, Hors la rue a fait son apparition sur Facebook et pour la toute première fois a lancé une campagne d'appel aux dons dans tous les parkings du groupe Vinci Park de la région parisienne dans la semaine du 25 mai au 2 juin 2011.

7.1 LA CAMPAGNE D'AFFICHAGE

Contexte :

Dans la continuité du soutien qu'ont apporté Mr François Le Vert, directeur de la communication au sein du groupe Vinci Park et la Fondation Vinci à l'association Hors La Rue, il nous a été proposé de réaliser une campagne d'affichage dans tous les parkings du groupe en région parisienne.

En effet, chaque année la société Clear Channel qui possède les panneaux publicitaires dans les parkings Vinci propose à Vinci Park la possibilité d'offrir un espace publicitaire réservé aux associations afin qu'elles puissent promouvoir leurs actions.

Ainsi, Mr Le Vert, avec qui nous collaborons maintenant depuis plusieurs années, a proposé de nous offrir une semaine d'affichage dans tous les parkings de la région Ile de France, soit environ 600 parkings, ce qui représente plus ou moins 140 millions de visites par an.

But :

L'affiche s'adresse principalement au « grand public », public auquel l'association n'a habituellement pas accès. Le public principalement visé dans le cadre de cette campagne d'affichage est l'utilisateur des parkings VINCI.

Cette campagne était avant tout un moyen d'alerter le grand public sur le phénomène des mineurs étrangers en danger notamment sur la région parisienne. Le but étant de faire évoluer la perception du grand public sur les enfants des rues en plaçant le spectateur face à ses préjugés.

A travers cette campagne, Hors la Rue a souhaité dénoncer la situation actuelle de ces jeunes qui, avant d'être des étrangers, sont avant tout des enfants comme tous les autres.

La campagne d'affichage devait également permettre de:

- Faire connaître l'association

- Augmenter la fréquentation sur le site Internet de l'association.
- A terme augmenter les membres et/ou les dons

Message :

Les thèmes retenus sont ceux de la « protection de l'enfance » et de « l'accès au droit commun pour les mineurs étrangers en danger ».

Il s'agissait de mettre en scène le phénomène de banalisation dont sont victimes ces jeunes; plutôt que s'insurger de l'existence d'enfants des rues, les passants préfèrent les ignorer.

2 thèmes à opposer « IGNORER » / « PROTEGER ».

- Montrer que ces jeunes que tout le monde voit dans la rue mais que chacun préfère ignorer sont avant tout des enfants qui doivent être protégés avant d'être des étrangers ou des importuns.

- Insister sur ces situations de danger et d'exploitation dans lesquelles se trouvent beaucoup de ces mineurs. Nous avons cherché à montrer que la première privation dont ils sont victimes est tout simplement l'impossibilité de mener une vie d'enfant : jouer, s'amuser et tout simplement rêvasser. Soit autant de distractions dont ils sont privés compte tenu du contexte dans lequel ils évoluent.

- Donner l'idée que des marges d'action sont possibles; il existe des solutions pour aider ces jeunes à s'en sortir. Il fallait que le public ciblé par cette campagne prenne conscience de l'existence de ces solutions et de sa capacité à agir personnellement en faveur de la réussite de ces enfants en soutenant notamment l'action d'Hors la Rue.

Equipe

Beaucoup de personnes ont été associées à la création de cette affiche.

Laurent ZYLBERMAN, photographe professionnel, avec qui nous avons pu être en contact grâce à Mr Le Vert, fondateur de l'agence Graphix Images. Il a été en charge de toute la réalisation visuelle de l'affiche à titre bénévole. Il nous a également aidé à construire notre message.

Charlotte LE DANTEC, graphiste professionnel, avec qui l'association avait déjà collaboré par le passé pour la refonte du site internet et la création d'une nouvelle plaquette, était en charge de la réalisation graphique de l'affiche à titre bénévole. Elle nous a également apporté son aide durant le travail de réflexion lors de la création de l'affiche.

Mr LE VERT, nous a également apporté son aide tout au long de la réalisation de l'affiche dans la construction du message mais aussi du visuel.

Le jeune, a été interprété par François que nous tenons particulièrement à remercier ainsi que ces parents. Sans lui, rien n'aurait pu être réalisé.

Nous avons également eu la participation d'une maquilleuse et d'une styliste pour la journée de réalisation de la photo.

De nombreux figurants bénévoles sont venus nous rejoindre pour une journée pour la réalisation de la photo le jour du shooting : Pascal, Caroline, Nicolas, Tarik, Sophie, Estelle.

Enfin, Estelle DENIZE et Guillaume LARDANCHET en charge de la communication au sein du conseil d'administration de l'association, ont également travaillé tout au long du projet sur la réalisation de l'affiche.

Le lieu :

Le lieu qui a été choisi pour la réalisation de l'affiche est l'univers du métropolitain. Facilement identifiable, connoté « urbain » et perpétuellement en mouvement, ce milieu brasse de nombreuses personnes: celles qui vont au travail, qui y travaillent ou qui y vivent.

Le métro est un lieu connu de tous. C'est un lieu qui met tout le monde sur le même pied d'égalité; pas de différence de traitement que l'on soit riche ou pauvre. Pour une partie de ces jeunes ce n'est pourtant pas un moyen de transport, mais un lieu de travail.

La situation dans le métro où l'on rencontre un jeune en difficulté est une situation que tout le monde a vécu au moins une fois. C'est aussi un lieu public où la misère, la précarité, y compris des enfants, est devenue banale, donc invisible.

Bilan de la campagne :

Si cette campagne n'a pas permis à l'association d'accroître de façon notable les dons en provenance de particuliers, elle fut néanmoins l'occasion d'orienter sa communication en direction du grand public et de construire une nouvelle identité visuelle.

L'affiche définitive

**MIHAI, 14 ANS,
VIT DANS LA RUE,
IL A DROIT À
UNE VIE D'ENFANT.**

Hors la Rue
protège les
mineurs étrangers
en danger.
Aidez-nous sur
www.horslarue.org

70 rue Douy Deloupe - 93 100 Montreuil - 01 41 58 14 65

hors la rue
ASSOCIATION 1977 2000

VINCI

8. ANNEXES

ANNEXE 1 : Communiqué de presse en réaction au propos du Ministre de l'Intérieur Claude Guéant le 12 septembre 2011.

Monsieur le ministre En France, expulser un enfant c'est interdit !

L'association Hors la Rue souhaite réagir très vivement aux propos de M Claude GUEANT tenus aujourd'hui dans LE PARISIEN à propos de la situation des enfants roumains sur le territoire français.

A grand renfort de chiffres chocs, de pourcentages ahurissants qui ne recouvrent et n'expliquent aucune réalité, le ministre de l'Intérieur stigmatise une communauté et propose comme solution l'expulsion d'enfants en danger. C'est juridiquement illégal, moralement très choquant et on tourne ici le dos à des principes essentiels de notre nation.

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ». Cet article de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant nous dit qu'il ne peut être question de nationalité quand il s'agit d'enfants ; c'est une évidence morale.

Au terme du droit international, comme du droit français (Art L. 311-1, L. 511-4, L.521-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) **un mineur en France ne peut pas être en situation irrégulière et encore moins être expulsé.**

Le ministre évoque la remise de ces enfants aux services de protection de l'enfance roumaine. Cette mesure totalement inefficace aboutirait à la mise en danger de nombreux jeunes. Un accord avait été signé en 2002 et prévoyait déjà la possibilité d'organiser le retour en Roumanie des mineurs isolés étrangers roumains. Une étude menée par Hors La Rue en 2009 auprès de jeunes rapatriés, a montré l'échec quasi-systématique de ces retours et la mise en danger de nombreux enfants. Cet accord, réformé dans un sens encore moins protecteur du droit des enfants, a été censuré par le conseil constitutionnel le 4 novembre 2010.

Nous rencontrons quotidiennement ces jeunes roumains qui vivent une situation d'errance en région parisienne. La réalité de l'immense majorité d'entre eux est une précarité sociale extrême. Alors qu'ils sont citoyens européens depuis le premier janvier 2007, des « dispositions transitoires » refusent aux familles le droit au travail. A la pauvreté s'ajoute une instabilité permanente liée à l'expulsion répétée des bidonvilles où sont installées leurs familles, le rejet des institutions, la difficulté pour accéder à la scolarisation qui est pourtant l'un des droits élémentaires d'un enfant.

En France il est interdit d'expulser un enfant, par contre la loi impose aux autorités d'assurer la protection d'un mineur en danger. Loin des amalgames et des discours stigmatisants c'est cet objectif qui devrait être la priorité des politiques publiques.

ANNEXE 2 : Communiqué de presse en réaction aux propos du Ministre de l'Intérieur Claude Guéant le 30 août 2011.

Un an après le discours de Grenoble, Claude Guéant récidive

Les déclarations du ministre de l'Intérieur lors d'une interview à la radio le 30 août stigmatisent une communauté et à nouveau la communauté roumaine.

Comme il y a un an lors du discours de Grenoble, il pointe les ressortissants roumains et en fait les responsables de la délinquance. Il met en avant des chiffres flous, invérifiables et qui ne correspondent pas à la réalité.

Ainsi, ces déclarations fracassantes s'appuient sur le chiffre des « mis en cause » ce qui signifie qu'une grande partie de ces personnes n'a jamais été poursuivie, encore moins condamnée. Non content de stigmatiser une communauté, M. Guéant bafoue la présomption d'innocence.

Ces déclarations évoquent en effet « la délinquance » de façon générale mais ajoutent et amalgament des faits aussi différents que la mendicité et une agression.

Elles mettent en cause les Roumains mais, de l'aveu même du ministre, il n'existe de statistiques sur aucune autre nationalité. Une question se pose immédiatement : pourquoi cette exception et que peuvent bien signifier ces chiffres qui n'existent que parce qu'une instruction a visiblement été donnée qui ne concerne que les Roumains !

Elles désignent enfin particulièrement les mineurs roumains et proposent comme solution la reconduite à la frontière de ces jeunes. Cet aspect des déclarations du ministre de l'Intérieur est particulièrement choquant.

Ces chiffres-là aussi sont contestables. Nous rencontrons quotidiennement ces jeunes roumains qui vivent une situation d'errance en région parisienne. La réalité de l'immense majorité d'entre eux c'est une précarité sociale extrême. Alors qu'ils sont citoyens européens depuis le premier janvier 2007, des « dispositions transitoires » refusent à ces familles le droit au travail. A la pauvreté s'ajoute une instabilité permanente liée à l'expulsion répétée des bidonvilles où sont installées leurs familles, le rejet des institutions, la difficulté pour accéder à la scolarisation qui est pourtant l'un des droits élémentaires d'un enfant (on estime qu'entre 5 000 et 7 000 enfants, la plupart Roumains d'origine rom, n'ont pas accès à l'école en France), etc.

Pour survivre, certains sont effectivement amenés à mendier. D'autres, une minorité, commettent de petits délits. Il s'agit parfois d'actes purement individuels mais nous constatons malheureusement que dans beaucoup de cas ces jeunes y sont contraints.

Depuis plusieurs années, Hors la rue s'inquiète de l'enracinement de phénomènes de traite des mineurs à Paris et en région parisienne. Ils concernent en particulier la prostitution et le vol forcé. Ces phénomènes concernent une minorité de jeunes (par rapport à l'ensemble des jeunes roumains en région parisienne). Ils sont complexes et hétérogènes.

Depuis peu, certains de ces réseaux ont connu une médiatisation importante. L'exemple que constitue le réseau de jeunes filles pick-pocket dans le métro parisien est particulièrement frappant. Ces jeunes filles sont peu nombreuses (environ 50), elles sont arrêtées extrêmement souvent par les policiers (et alimentent ainsi certainement les statistiques du ministère de l'Intérieur). Enfin et surtout elles sont soumises à des pressions extrêmement fortes qui incluent des violences psychologiques et physiques extrêmement importantes (le chef de ce réseau arrêté en décembre 2010 en Italie est poursuivi pour actes de torture).

Le plus grave et le plus choquant dans les déclarations du ministre de l'Intérieur au sujet de la délinquance des mineurs n'est même pas l'amalgame qu'il entretient à seule fin de stigmatiser une communauté, c'est le fait qu'il tourne le dos à des principes essentiels et parfois même tout

simplement au droit.

D'une part, depuis 1945 on considère que l'on est un enfant avant d'être un délinquant. La réponse qui doit être apportée est d'abord une réponse éducative. Le ministre choisit de tourner le dos à ce principe alors même qu'une part importante de ces enfants est dans une situation d'exploitation extrêmement dure qui nécessite qu'on les considère d'abord et avant tout comme des victimes, et que la collectivité leur apporte la protection à laquelle ils ont droit.

D'autre part, un mineur en France ne peut pas être en situation irrégulière et peut encore moins être reconduit à la frontière puisque la loi n'exige pas de lui qu'il ait un titre de séjour et qu'elle défend même expressément qu'on l'expulse !

Enfin cette déclaration tourne le dos aux principes fondamentaux affirmés par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui affirme en particulier : « *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* ».

A grand renfort de chiffres chocs, de pourcentages ahurissants qui ne recouvrent et n'expliquent aucune réalité, Claude Guéant, comme il y a un an, stigmatise à nouveau une communauté et la désigne à la méfiance et au soupçon.

Ces déclarations alimentent et entretiennent un climat de peur de l'étranger, forcément assimilé à un délinquant et justifie encore les politiques répressives qui sont mises en place ; sans parvenir à en masquer l'inefficacité.

ANNEXE 3 : Article paru dans Mediapart, Carine Fouteau, le 16 septembre 2011



Directeur de la publication : **Edwy Plenel**

MEDIAPART.fr

www.mediapart.fr

Des femmes roms sont séparées de leurs enfants pour avoir mendié

Par **Carine Fouteau**

Article publié le vendredi 16 septembre 2011

Elles mendiaient dans la rue avec leur enfant. Arrêtées par la police, elles ont été placées en garde à vue. Elles sont ressorties seules du commissariat, poursuivies pour «*défaut de soin*», autrement dit maltraitance. Entre-temps, leurs enfants ont été confiés à l'administration, sans qu'elles en soient informées et qu'elles aient la possibilité de les voir. Elles risquent sept ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende.

Plusieurs femmes, en quelques jours, ont connu ce sort là. Toutes sont de nationalité roumaine d'origine rom. Une coïncidence, quelques jours après les propos de Claude Guéant, le ministre de l'intérieur, sur la «*délinquance roumaine*» et un an après le discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy?

Les informations sont encore parcellaires. Mais le puzzle est en train de se construire grâce au réseau des quelques associations, soutiens et avocats qui connaissent les familles. La nouvelle a fait le tour des camps de Roms de la région parisienne. Même à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), service départemental chargé d'appliquer les décisions de justice, les intervenants n'en reviennent pas.



Le 6 septembre 2011, deux mères, belles-sœurs, sont interpellées alors qu'elles font la manche à La Courneuve en Seine-Saint-Denis, non loin de là où elles vivent. L'une a un enfant de 7 ans et un bébé qu'elle allaite, l'autre un garçon de 2 ans.

Ce jeudi 15 septembre, elles sont convoquées au tribunal pour enfants de Bobigny. Dans l'après-midi, l'ordonnance provisoire de placement est levée par le juge. Plus d'une semaine après leur arrestation, elles sont autorisées à aller chercher leurs enfants.

À la sortie de l'audience, l'une d'entre elles, âgée de 24 ans, raconte: «*Les policiers m'ont arrêtées dans un parc. Ils m'ont mis des menottes, ils m'ont attrapée la gorge. On s'est retrouvées toutes les deux au commissariat avec les enfants. Ils nous ont dit, à nous les mères, de monter à l'étage pour signer un papier comme quoi il ne fallait pas mendier. Au début, on a refusé, mais ils nous ont obligées. On a fini par y aller, on a signé et quand on est redescendues, ils avaient pris les enfants.*»

«*Ils ne voulaient pas nous dire où ils étaient, ils ont fini par indiquer l'hôpital, mais ce n'était pas vrai. On y est allées, il n'y avait personne*», ajoute-t-elle.

Agée de 20 ans, l'autre mère poursuit le récit: «*On est restées entre sept et huit heures d'affilée au commissariat. Les enfants pleuraient. Ils n'ont rien donné, sauf un abricot. Et nous, on était obligées de rester assises. Les policiers ont refusé de répondre à nos questions sur ce qui allait arriver aux enfants, qui allait s'occuper d'eux, quand on pourrait les revoir. Le pire, c'est qu'ils n'ont pas pris nos numéros de téléphone.*»

«*Je n'ai jamais vu ça*»

Damien Nantes, porte-parole du collectif Romeurope, confirme: «*À l'issue de la garde à vue, les policiers les ont jetées sur le trottoir. Les enfants avaient été placés. Les policiers ne leur ont rien dit. Quand elles sont venues nous voir, elles étaient totalement paniquées et angoissées. Elles sont ressorties sans information, sans ordonnance de notification de placement. La seule chose qu'elles savaient, c'est qu'elles étaient convoquées devant le tribunal correctionnel de Bobigny pour le supposé délit pour lequel elles sont poursuivies.*»

De fait, les familles sont réunies, mais ces mères sont toujours sous le coup de la loi. Pour avoir mendié avec leurs enfants, elles risquent plusieurs années de prison.



En l'absence d'«arrêt mendicité», les fonctionnaires de police se fondent sur un délit instauré par la loi «pour la sécurité intérieure», portée par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, du 18 mars 2003. Depuis l'entrée en vigueur de ce dispositif, le Code pénal considère comme un délit de privation de soins «le fait de maintenir un enfant de moins de six ans sur la voie publique ou dans un espace affecté au transport collectif de voyageurs, dans le but de solliciter la générosité des passants».

Sauf que la jurisprudence démonte ce texte. En octobre 2005, la Cour de cassation relaxe une mère, Angelica Goman, donnant raison aux juges qui ont estimé que la «privation de soins» n'était pas prouvée. Le lien entre mendicité et maltraitance n'est pas fait. L'argument de l'avocat général, selon lequel le simple risque aurait dû aboutir à une condamnation, est repoussé.

Cette décision donne un coup d'arrêt à ce type d'arrestations et de poursuites. À l'ASE de la Seine-Saint-Denis, Xavier Didon, éducateur au service d'intervention spéciale, est catégorique: «Des mamans séparées comme ça de leurs petits, au motif qu'elles mendiaient, je n'ai jamais vu ça, alors que je fais ce métier depuis quinze ans.» «Les enfants, indique-t-il, surtout le plus grand, n'ont pas cessé de pleurer pendant les dix jours de placement, au point qu'on a dû séparer (le plus grand) de son frère. Les assistantes familiales et les éducateurs n'avaient jamais vu ça. Ils m'ont appelé à la rescousse pour lui parler. Mais, que dire? Je voyais bien qu'il était en grande souffrance, et que sa place était auprès de ses parents. Il ne comprenait pas ce qu'il faisait là et ses parents non plus. Ils ne pouvaient pas se parler car la mesure de placement ne le permettait pas, et j'étais là au milieu.»

Chargé de rédiger un rapport d'évaluation au parquet, en fonction duquel celui-ci décide de transmettre ou non le dossier au juge, il ajoute: «En voyant les enfants, leur douleur, l'absence de traces de maltraitance, et en voyant les parents, j'ai tout de suite compris qu'il y avait un problème, que ces enfants n'avaient rien à faire là, qu'ils devaient être auprès de leurs parents.» Xavier Didon alerte le parquet, mais il est trop tard, la procédure est enclenchée. «J'ai été surpris

de constater que lorsque j'ai appelé non seulement au commissariat, mais aussi au parquet des mineurs, ils n'avaient pas les coordonnées des parents. Je n'avais pas de moyens de les joindre. Il a fallu attendre trois jours que la famille retrouve par elle-même nos services», indique-t-il, consterné.

«Les retrouvailles étaient magiques», dit-il comme pour se reconforter.

«Des mesures plus coercitives, plus contrôlées, plus violentes»

À Médecins du monde, qui reçoit des Roms dans le cadre de sa mission banlieue à Saint-Denis, Anne-Sophie Dupeyras, assistante sociale, n'a elle non plus jamais entendu parler de femmes poursuivies pour défaut de soin du fait qu'elles mendiaient. «Il faut quand même rappeler que ces femmes sont là à gagner leur vie ou leur survie, avec leurs petits accrochés à leur hanche, parce qu'elles n'ont pas d'accès aux modes de garde, et que l'allaitement est une solution économique», dit-elle.

Et aussi: «La réalité, c'est quand même qu'on avait d'un côté un bébé qui hurlait parce qu'il avait faim, qui était habitué à être dans les bras de sa mère et qui d'un coup se retrouve dans un lit, dans une pouponnière, avec un biberon, et de l'autre une mère avec les seins gonflés et surinfectés.»

Elle en est persuadée, «cela ne se passerait pas comme ça avec d'autres familles, d'autres origines. On trouverait des solutions alternatives, on essaierait d'abord de voir s'il n'existe pas un père ou une grand-mère qui peuvent prendre le relais. Dans une logique de protection de l'enfance, on privilégie évidemment les réseaux familiaux. Mais là, parce que ce sont des Roms, police et justice se disent qu'ils n'ont pas de logement, donc pas de téléphone, alors autant leur appliquer des mesures plus coercitives, plus contrôlées, plus violentes».

L'avocat Henri Braun, qui défend ces mères de famille, politise une affaire «dans laquelle ce n'est pas le procureur qui décide, c'est Guéant». «Le parquet est aux ordres de la préfecture et du ministère», insiste-t-il.



Directeur de la publication : **Edwy Plenel**

MEDIAPART.fr

www.mediapart.fr

En l'espace de quelques jours, l'histoire s'est répétée. Une femme a été arrêtée à Paris le 9 août, avec sa petite fille. Elle venait de voler des tee-shirts, affirme la police. Le juge a décidé de placer l'enfant qui a fêté ses 2 ans en foyer. Une autre femme, en train de mendier avec un enfant du même âge, connaît la même situation le 30 août, alors qu'elle avait accepté un départ volontaire vers la Roumanie début septembre. Il lui est reproché de ne pas disposer d'eau pour son enfant et de ne pas lui avoir mis de couches. Elle attend toujours sa date d'audience.

« On finit par leur reprocher d'être pauvres », s'indigne Damien Nantes, de Romeurope. « Tant de situations, qu'on n'avait plus vues depuis des années, en un tel

laps de temps, ça ne peut pas être du hasard. Il y a la volonté de faire peur, il y a une volonté politique, comme en témoigne le harcèlement policier dont les Roms font l'objet, dans les camps, avec les gamins qui nous racontent que les flics les menacent de couper leurs passeports pour les empêcher d'aller où que ce soit. »

La technique de l'intimidation semble fonctionner. Les mamans qui ont retrouvé leurs enfants le 15 septembre pleuraient de joie. Elles disaient avoir envie de fuir au plus vite ce pays et ses lois. Pas sûr qu'elles se rendront à leur convocation au pénal le 17 octobre. Pas sûr que conforter la jurisprudence en matière de mendicité soit leur priorité.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
 Directeur éditorial : François Bonnet
 Directrice général : Marie-Hélène Stronjan
 Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
 Date de la société : quatre-vingt-dix-sept ans à compter du 24 octobre 2007.
 Capital social : 1 538 587,60€.
 Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214 V90071.
 Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Meadai, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Stronjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beaumillet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Meadai, Edwy Plenel, Marie-Hélène Stronjan ; Laurent Chentia, F. Vitarié ; Société Ecofinance, Société Dona ; Société des Arts de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Stralen, 75012 Paris
 Courriel : contact@mediapart.fr
 Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
 Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90
 Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Stralen, 75012 Paris.
 Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnements@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Stralen, 75012 Paris.

ANNEXE 4 : Tribune paru dans Politis, Damien NANTES, le 16 septembre 2011

Quand on est étranger, est-ce qu'on peut encore être un enfant ?

Il y a un an, le président de la République prononçait un discours à Grenoble. Il y attaquait les étrangers, les gens du voyage et les Roms, rendus responsables de l'insécurité et de la délinquance. Il annonçait, déjà, une réforme de la justice pénale des mineurs et des opérations de démantèlement de « camps illicites ».

Ces annonces, ces pratiques, la stigmatisation d'une communauté ont suscité une vive indignation. Pour la contrer, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux dégainait le 30 août 2010 une opportune « étude policière », il annonçait que la délinquance roumaine avait augmenté de 259%.

Le 21 juillet 2011, le collectif Romeurope organisait une conférence de presse sur le bilan de cette politique et dénonçait à la fois ses effets désastreux sur la situation sociale, déjà plus que précaire, des Roms migrants mais aussi son inefficacité puisque malgré la répression, les bidonvilles sont toujours là. Le lendemain, une nouvelle étude policière « fuitait » et l'AFP reprenait dans une longue dépêche des chiffres qui démontraient à nouveau l'explosion de la délinquance roumaine (+72,4%, admirez la précision) et celle des mineurs roumains en particulier. En août, Claude Guéant reprenait une première fois ces chiffres dans une interview radio, avant d'organiser en septembre une conférence de presse sur les Champs-Élysées pour les énoncer à nouveau et annoncer cette fois-ci la reconduite à la frontière des mineurs roumains délinquants.

Une analyse de ces chiffres chocs qui viennent opportunément servir un discours politique pré-établi est évidemment nécessaire¹⁴. Invérifiables, ils s'appuient sur le nombre de « mis en cause » et de ce fait sont plus révélateurs de l'activité de la police que de la réalité de la délinquance. Ils mêlent indistinctement des faits de nature complètement différente, violences et mendicité par exemple. Plus important encore ils ciblent spécifiquement les Roumains, puisque de son propre aveu le ministre ne possède pas de chiffres sur aucune autre nationalité. De fait, dès lors que la délinquance de cette communauté est la seule comptabilisée, elle apparaît plus importante que les autres... La démarche politique est intéressante puisqu'il s'agit de faire correspondre le problème à la solution qu'on a d'ores et déjà adopté. Enfin, ces chiffres évoquent le « problème » des mineurs roumains délinquants, dénoncent leur nombre et proposent de les renvoyer en Roumanie. Le discours entretient savamment l'amalgame : mineurs roumains = Roms = délinquants.

Nous rencontrons quotidiennement en région parisienne ces jeunes roumains qui vivent une situation d'errance. La réalité de l'immense majorité d'entre eux c'est une précarité sociale extrême. Alors qu'ils

¹⁴ Cf en particulier le travail d'analyse de Laurent Mucchielli <http://insecurite.blog.lemonde.fr/2011/07/23/delinquance-roumaine-une-statistique-pour-feter-lanniversaire-du-discours-de-nicolas-sarkozy/>

sont citoyens européens depuis le premier janvier 2007, des « dispositions transitoires » refusent à ces familles le droit au travail. A la pauvreté s'ajoute une instabilité permanente liée à l'expulsion répétée des bidonvilles où elles sont installées, le rejet des institutions, la difficulté pour accéder à la scolarisation qui est pourtant l'un des droits élémentaires d'un enfant (on estime qu'entre 5 000 et 7 000 enfants, la plupart Roumains d'origine rom, n'ont pas accès à l'école en France). Pour survivre, certains sont effectivement amenés à mendier. D'autres, une minorité, commettent de petits délits. Il s'agit parfois d'actes purement individuels, mais dans certains cas (heureusement bien moins fréquents que ce que les déclarations de C. Guéant laissent à penser), ils le font sous la pression d'adultes. Depuis trois ans Hors la rue s'inquiète et alerte sur la situation de ces mineurs victimes de traite des êtres humains.

Face à cette situation de misère sociale, voire d'exploitation, l'idée d'expulser ces enfants est ahurissante et de plus parfaitement illégale¹⁵ ! La responsabilité de l'Etat, d'un Etat comme la France est une évidence : **il faut les protéger**. Sur le terrain, les acteurs institutionnels, policiers et magistrats ont d'ailleurs pris conscience de cette nécessité.

Les discours contre les étrangers en général et les Roms migrants en particulier ne sont pas nouveaux. Mais, mettre en cause aussi brutalement les mineurs et proposer ni plus ni moins que leur expulsion : c'est une nouveauté plus qu'inquiétante. C'est aux principes mêmes de la protection de l'enfance que le ministre de l'Intérieur s'attaque. Celle-ci repose d'abord sur une idée simple, un mineur, étranger ou non, c'est un enfant, un être humain « en construction ». A ce titre, il ne doit pas être considéré comme un adulte, sa responsabilité s'il commet un acte délictueux ne peut être analysée de la même façon. Surtout, lorsque sa situation ou ses actes révèlent qu'il est en danger, il doit bénéficier de mesures de protection et d'accompagnement.

Pour mesurer toute la portée d'un tel discours, il faut replacer ces déclarations dans le contexte plus général du traitement des mineurs étrangers en danger. Depuis plusieurs années, il leur est de plus en plus difficile d'être accueillis et pris en charge. En situation d'errance et donc clairement en danger, ils ont le plus grand mal à accéder à une protection. Les moyens manquent bien sûr, mais de multiples pratiques visant à les exclure se développent : retard de prise en charge, expertise osseuse systématique (même lorsque les documents d'état-civil sont là), placement à l'hôtel sans suivi éducatif, etc. Ces jeunes sont soupçonnés de mentir sur leur âge, leur situation familiale, etc. Peu à peu l'idée que leur prise en charge serait financièrement déraisonnable, voire illégitime, se diffuse.

Depuis le 1^{er} septembre, le Conseil général de Seine-Saint-Denis ne les accueille plus. Pour son président, Claude Bartolone, cette prise en charge coûte trop cher et, en l'absence de financement de l'Etat, le département ne peut plus assurer leur accueil. Les mineurs étrangers qui demandent à être

¹⁵ Au terme des articles L. 311-1, L. 511-4 et L.521-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile un mineur en France ne peut pas être en situation irrégulière et encore moins être expulsé. Le renvoi automatique de mineurs en Roumanie serait également contraire aux articles 3-1 et 40 de la convention internationale des droits de l'enfant.

protégés sont désormais envoyés au tribunal où des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, qui n'ont aucun moyen, tentent de bricoler des solutions. Aujourd'hui, des jeunes, des enfants, dorment dans la rue alors même qu'ils ont en main une décision du juge pour enfant qui ordonne leur prise en charge.

Oui la protection de ces mineurs a un coût, certes ce coût est inégalement supporté par les départements, oui l'état devrait certainement soutenir les collectivités locales. Nous ne nions pas ces débats. **Que des mineurs fassent les frais de cet affrontement entre Etat et collectivité c'est par contre inadmissible.** Est-ce qu'un tel bras de fer serait engagé au risque de laisser ces enfants dans la rue, si ces jeunes étaient français ?

Ces pratiques ne sont pas comparables avec la gravité des déclarations du ministre de l'Intérieur. Elles participent pourtant à alimenter notre malaise, ce sentiment que parce qu'ils sont étrangers, des enfants pourraient ne pas bénéficier des mêmes droits.

Dans ce contexte et ce climat délétères, nous devons réaffirmer avec force que la protection des mineurs en danger dans notre pays, qu'ils soient français ou étrangers est une obligation juridique et morale. Les principes les plus élémentaires d'humanité imposent à l'Etat et aux collectivités locales d'organiser leur accueil, leur accompagnement, quel qu'en soit le prix. Rien ne peut justifier leur abandon, encore moins leur stigmatisation ou leur expulsion.